

LA GUEULE OUVERTE

/Suisse 2,50FS/Belgique 42FB

LE DIVORCE
SANS AVOCATS
L'ARRESTATION
DE JEAN FABRE

n° 284 ~~11~~ ~~domandaire/~~ octobre 71 France 5FF.

jeunesse droguée pourquoi ?



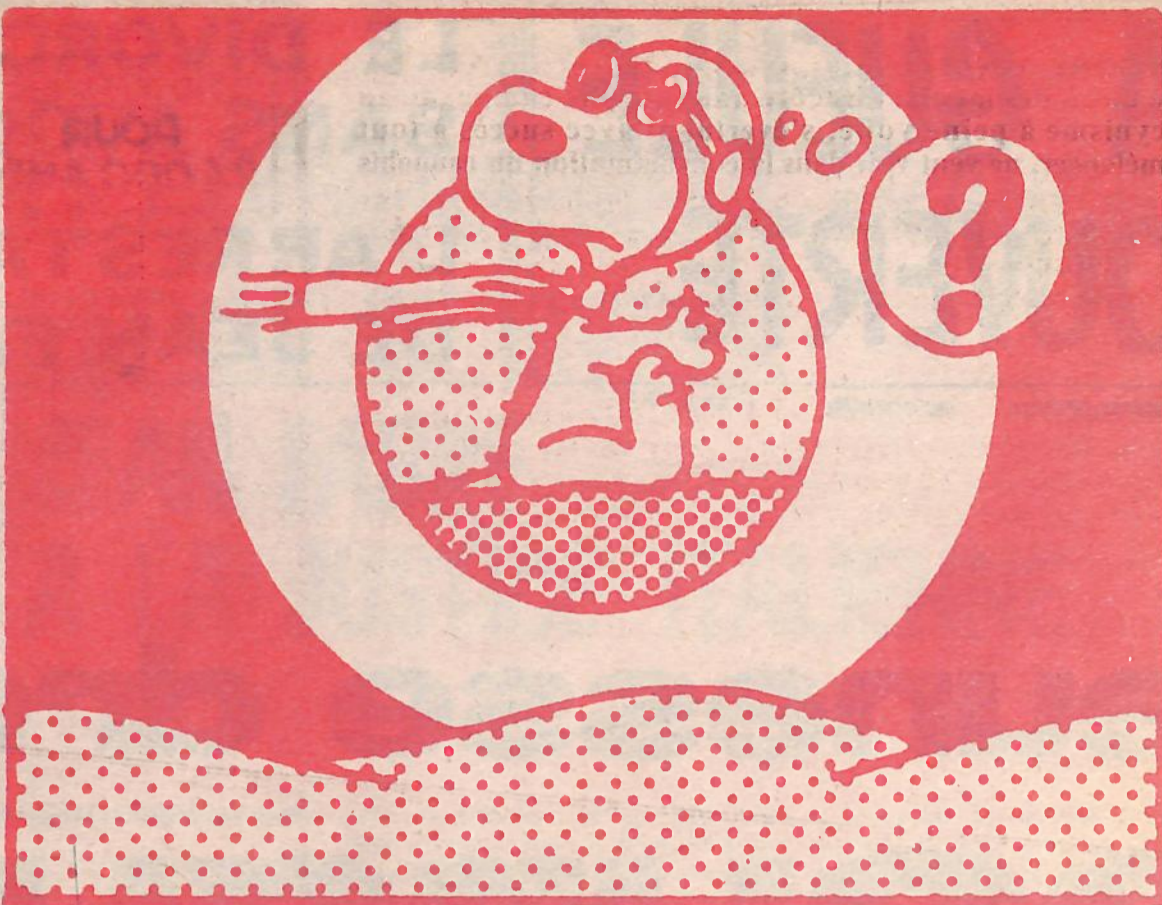
dossier p.3

LA GUEULE OUVERTE

SARL Editions Patatras au capital de
2 100 F.

Administration : Bourg de Saint Laurent
en Brionnais, 71 800 La Clayette.
Tél. : (85) 28 17 21.
Télex : ECOPOLE 801 630 F.

Abonnements. Un an : 200 à 300F. Six
mois : 100 à 150F. Trois mois : 50 à 70F.
Voir surprise p. 18



GENOCIDE NOW!

CHAQUE HABITANT DE LA PLANÈTE a dépensé l'an dernier 400F pour s'armer et 2F pour s'entraider. On dirait que la peur l'emporte sur la confiance.

Au Cambodge, il n'y a plus d'enfants : le char d'assaut, pour livrer la blédine, c'est pas l'idéal. Y'a des pertes.

Quand ils ne sont pas morts en bas-âge, les jeunes de la planète s'inquiètent. Dans l'ensemble, ils voudraient vivre. Quitte à être ici-bas, autant profiter un chouïa du séjour. A la télé, les derniers Cambodgiens ont de ces regards fixes ! Insoutenable ! Surtout juste avant de crever.

Pas grave, cet appétit de vivre. Ça leur passera. L'important, c'est qu'ils n'aient pas le pouvoir de mettre l'industrie des armes en danger avec leurs questions naïves et leurs yeux trop ouverts.

La France va donner 80 milliards pour le budget des Armées et zéro centime pour celui de la non-violence. En même temps, on sonde la tête des jeunes Français pour savoir les périls que leur vote futur annonce. La majorité des jeunes voterait écolo-non-violent. Vite une troisième guerre mondiale ! Les morts ne votent pas. Et les survivants votent pour le ré-armement. Comme en 18. Comme en 45.

En Allemagne, ça vote déjà écologiste. Le ministre de l'Intérieur a dit : « Ces gens-là veulent

une vie radicalement différente et ne se sentent représentés par personne ».

« Radicalement différente », oui, c'est le mot ! Différente jusqu'aux racines. Jusqu'à la préparation des guerres et la livraison des biberons de napalm.

En France et en Italie, on avait quelqu'un qui nous représentait : Jean Fabre, « président » du Partito Radicale. L'Italie l'a mis en taule pour fumette de « H » en public et incitation à en faire autant. A peine rentré à Paris, la France le mettait en taule pour insoumission au service armé et incitation à en faire autant. Circonstance aggravante : il n'a pas accepté les diamants de Bokassa. Son cas est désespéré !

Alors, qu'est-ce qui reste dans ce monde à la fois moral et raisonnable ? Fumer du « H » pour oublier ? C'est la taule ! Ecoutez, les vieux au pouvoir, je vous propose une solution : vous mettez des barreaux aux fenêtres des maternités et des militaires devant la porte. Avec libération conditionnelle vers 40 ans. Ça gagnera du temps.

Arthur

P.S. Mais il est vrai que je retarde ! Les barreaux existent : c'est l'éducation et l'information. Les militaires aussi : c'est la nécessité de travailler dur dans un monde en crise. Pourtant le système est pas parfait puisque des Jean Fabre en réchappent... Toujours la fleur de chiendent entre les pavés !

ENCORE UNE FOIS. LA « DROGUE » FAIT LA « une » des médias. Encore une fois une campagne au cynisme à peine voilé, s'évertuant avec succès à tout mélanger, ne veut voir dans la consommation du cannabis et de ses dérivés que l'expression du désarroi d'une jeunesse que « l'on ne comprend plus ». Encore une fois le seul remède que nos gouvernants proposent à ce « désarroi » est la répression, le renforcement de la législation et de la haine du « jeune », du « non-conforme ».

Ce faisant, le plaisir que nous avons à fumer est rejeté aux oubliettes de nos délires. Si « désarroi » il y a, celui-ci s'exprime de bien d'autres façons que l'unique acte de se rouler un joint. Si désarroi il y a, celui-ci est bien plus en effet d'une législation qui nous contraints au secret, aux combines, aux petites mafias de tous genres.

La législation ne permet jamais au pouvoir, qui par ailleurs se contrefout de notre santé morale aussi bien que physique, que de contrôler et réprimer, quand cela lui semble nécessaire, une jeunesse qu'il accule à la marginalisation. Parce qu'une telle hypocrisie est de plus en plus intolérable, l'équipe de la *Gueule Ouverte* décide de se lancer, avec ce numéro, dans une bataille pour la dépénalisation de la culture et de la consommation du cannabis.

Un mouvement, qui ne soit pas que d'opinion, doit se créer autour de ce thème. Nous y prendrons notre part active, car l'information seule ne peut suffire.

Pour amorcer la pompe, envoyez-nous des cartes postales portant l'unique phrase : « Je suis pour la dépénalisation totale de l'usage, la possession et la culture du cannabis », ainsi que votre signature et vos coordonnées. Après mise en contact des signataires originaires de la même région, nous ferons suivre à qui de droit.

La G.O.

POUR LE PLAISIR

IL Y A BIEN LONGTEMPS, L'HOMME rencontra par hasard quelques plantes dont l'ingestion le rendit euphorique, renouvela cette expérience et se mit bientôt à inventorier la flore généreuse dans l'espoir de trouver d'autres herbes fournissant bien-être et oubli. Désormais, on dénombre actuellement 92 stupéfiants et plus de 7 000 boissons alcoolisées. Parmi les premiers, les plus répandus sont le chanvre indien (haschich et marijuana), la feuille de coca (cocaïne), le pavot (opium, morphine et héroïne) qui ont des millions de fanatiques à travers le monde...

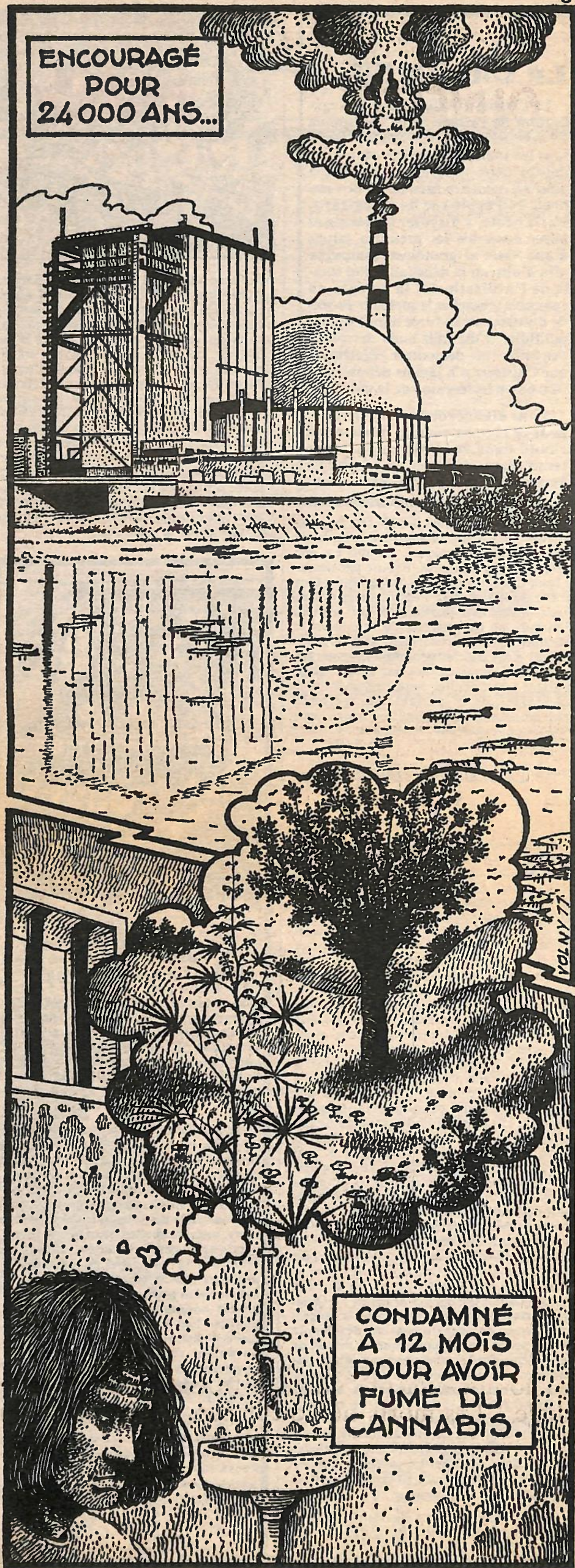
Si vous marchez sur un clou rouillé le matin au saut du lit. Si vous trempez votre index droit dans le lait bouillant pour éviter qu'il se sauve. Si vous écumez de fureur en écoutant la radio qui vous annonce que vous allez être en retard. Si vous descendez l'escalier en loupant la même marche tous les matins. Si vous rendez votre journal après avoir vérifié dans vos poches qu'il ne vous reste plus un rond. Si vous faites appel à votre imagination pour draguer une fille et qu'elle vous file une paire de baffes. Si, arrivé au boulot, vous pointez comme convenu la carte de votre collègue de bureau absent, en oubliant de pointer la vôtre. Alors, il est grand temps de vous rouler un joint.

Le shit voyageera à travers votre chambre comme un baiser sans cesse en mouvement. Fumez un joint dès le matin. Et planez, planez toute la journée. Lorsque vous serez bien défoncé, vous ne jouerez que d'une seule chose : l'instant qui passe. Le temps vous semblera d'abord se traîner avec lenteur, les minutes deviendront des heures, une heure passera comme une minute : « Merde, j'ai oublié que j'avais un rancard ». Les rendez-vous, les horaires, l'heure, les délais, plus rien n'existera. Le passé et le présent se confondront, vous ne ferez

plus que ce que vous voudrez, quand vous le voudrez.

Fumez, seul ou en groupe, mais sachez fumer ! Pour consommer de l'herbe, il faut l'utiliser de façon à ce qu'elle produise son effet. Rien à craindre, son utilisation régulière ne provoque pas même une bronchite, sauf chez les grands fumeurs. Les effets doivent toujours être appréciés lorsqu'ils surviennent, et il faut aussi apprécier les nouveaux effets qui se développent. Au fur et à mesure du développement de l'expérience, vous aurez une plus juste connaissance des effets de l'herbe, vous apprendrez à « euphoriser avec » et deviendrez alors un vrai connaisseur. Il s'ensuivra que vous l'emploierez consciemment pour la recherche d'un plaisir. Le shit est une option tant que chacun en fait le symbole et la consécration d'une nouvelle culture, la nôtre. Plus nous sommes libérés des tabous de l'ancienne société, de nos propres doutes, des valeurs hypocrites prêchées par la famille et les parents, plus nous aurons des chances de retirer du shit plaisirs et amusements.

Le shit est le théâtre de rue de l'esprit. Le shit, c'est la destruction des écoles, de toutes les écoles. L'enseignement conditionne, le



Le CALUMED

La Comité d'Action pour la Légalisation de l'Usage de la Marijuana Et ses Dérivés (CALUMED) invite tous les Indiens, organisés ou non, à quitter leurs réserves sur le champ pour se rendre le samedi 10 novembre à 14h au 46 rue de Vaugirard, Paris 6ème, y discuter stratégie et poser ensemble les premiers jalons d'une vaste et grandiose campagne afin d'obtenir la dépenalisation totale de l'utilisation et la culture du cannabis, chercher le meilleur procédé d'intervenir en force dans l'espace politique, à dix huit mois des présidentielles et démontrer également que l'histoire n'a jamais débuté avec Mai 68 ou la désunion de la gauche.

Vous êtes cordialement invités, pour ce premier contact, à laisser au chaud dans vos tipis ce qui nous ferait plaisir de fumer en commun : because les Tuniques Bleues veillent.

haschich déconditionne. Le H. fait de nous des rêveurs, l'école, l'apprentissage de la vie fait de nous des cyniques. Le shit est une drogue magique parce qu'il saute par-dessus le fossé des générations. Nous devrions tous brancher nos vieux. Le shit rajeunit les vieux, il ravive le passé qu'ils ont refoulé. Pourquoi ne pas suggérer de remplacer le champagne traditionnel des anniversaires par un elixir de chanvre auquel l'ensemble de la famille serait invité à participer ? Il est vrai que peu d'adultes osent réellement tirer une taffe. Ils en parlent comme leurs parlaient de la masturbation. Alors pour eux, rien que pour eux, cet exposé...

LA GUERRE DES DROGUES

Trouvez-vous moral que le pays qui retient le record de l'alcoolisme se targue de vouloir « protéger sa jeunesse » des paradis artificiels ? C'est d'un stupide ! Aussi stupide que cette autre fable qui consiste à crier que les drogues douces amènent toujours à la seringue. Quelle dérision, quel empapaoutage de mouche en vol ! Est-ce que tous les pères machin qui prennent un apéro à midi avec les copains vident pour autant, le soir, leurs cinq litrons de 11° ? Sans doute, j'ai bu du lait, mangé du poulet trafiqué, lu des bandes dessinées, regardé la télévision, baisé à droite et à gauche avant de fumer du shit, mais autant que je sache, aucune de ces activités ne m'a conduit à l'héroïne, d'autant que physiologiquement leur action s'oppose. C'est le zèle des diverses Brigades des Stupéfiants qui a engendré la confusion déplorable de ces deux catégories de drogues. Une guerre qui débuta voici plus de vingt ans et qui entretient depuis lors l'amalgame frauduleux et sciemment entretenu par les pouvoirs en place, qui consiste à mélanger drogues non-addictives (drogues « douces ») aux drogues esclavagistes « dures » (créant accoutumance et dépendance, comme par exemple l'héroïne, les amphétamines, les barbituriques...). Or, toutes les études effectuées aux Etats Unis et en Europe innocentent le shit dans ce domaine : « Quoique certaines indiquent que les forts usagers chroniques du chanvre peuvent développer une dépendance psychologique, le niveau de leur dépendance psychologique n'est pas différent du syndrome d'anxiété et d'agitation observé quand un américain cesse de fumer du tabac... Au cours de travaux menés dans d'autres pays sur les consommateurs de chanvre, aucune anomalie importante n'a été relevée dans les tests psychologiques, dans les entretiens psychiatriques ou dans les réactions aux situations inattendues... » (1).

En fait, parallèlement à certaines campagnes hystériques menées de temps à autre dans la presse contre « tous ceux qui se



défontent » (sous-entendu : tous les jeunes, les chevelus, les contestataires), il y a une action visant à renforcer le côté normal, admis et légal des drogues gouvernementales : tabac, café, thé et surtout alcool et ces centaines de médicaments psychotropes, dont on gave le bon peuple jusqu'à l'écoeurement. De même que la guerre à l'hérésie ne fut au fond qu'une guerre pour la « vraie » foi, la guerre contre la drogue n'est qu'une guerre pour la « bonne drogue », bien dissimulée derrière la guerre contre l'héroïne et la marijuana. Et, sur un plan plus général, derrière la guerre contre l'usage désapprouvé politiquement et médicalement se profile la guerre pour l'emploi des drogues approuvées à la fois par la politique et par la médecine.



Après les extravagances esthétisantes des «More», ou autres «Chemins de Katmandou», un petit film arrive à point dans nos mirettes pour dédramatiser par la grosse grosse rigolade l'actuelle psychose collective tournant autour du fameux H. Il s'agit de «Faut trouver le joint» fantaisie délirante de l'école Mel Brooks racontée et jouée par deux complices: Cheech et Chong

Ils se baladent dans une vieille américaine recouverte de fourrure bleue, ils fument mal de l'herbe de mauvaise qualité, se bourrent les joues de toute leur pharmacie speedante pour que les flics ne la saisissent pas, jouent une musique folle dans des costumes ahurissants, mais triment sans le savoir une camionnette rembourrée du pare-choc arrière à la calandre du shit de la meilleure qualité possible. Ils ne sont ni baba-cool ni punk, rien que deux braves grands connards zigzagant entre les gouttes. Les flics qui les poursuivent, pleins de bonne volonté et de conviction, ne voient rien, ne sentent rien, ne comprennent rien, mais se font pisser sur les pieds chaque fois qu'ils vont à l'urinoir.

C'est gros, c'est gras, c'est bête mais pas méchant, ça fait rire si on a envie de rire. Romantiques de la fumette, planeurs sur canapé de velours rouge et autres pisse-vinaigre des stratosphères eu phorissantes s'abstenir.

Isabelle Cabut

TOUTES LES PROHIBITIONS SONT IMPUISSANTES DEVANT LE PLAISIR

C'est en 1961 que la France se rattacha à la Convention sur le Contrôle des Stupéfiants qui oblige les parties signataires à « limiter exclusivement à des buts médicaux et scientifiques la production, la fabrication, l'exportation, l'importation, la distribution, le commerce et la possession des drogues couvertes par la Convention » (Art. 4C). Ces drogues, outre l'opium, les feuilles de coca et tous les dérivés connus, comprennent : « Les sommités fleuries et fructifères de la plante cannabis (à l'exclusion des graines et des feuilles non accompagnées de sommités) dont la résine n'a pas été extraite, quel que soit le nom par lequel on le désigne ». (Art. 11B). Cependant, afin de limiter l'usage des feuilles de cannabis on ajouta l'alinéa suivant : « Les parties adopteront toutes les mesures nécessaires à la prévention de l'abus et du trafic illicite des feuilles de cannabis » (Art. 28-3)

Plus tard, le 8 juin 1977, l'Etat de Giscard accouchait d'une « Madame Drogue », la benjamine des messieurs Sécurité, Bruit, Morosité, Santé, Méditation... Messieurs les drogués, que vous le vouliez ou non, vous êtes dorénavant gouvernés, que cela vous plaise ou non, on s'occupe de vous. Il n'est que d'écouter les dires de cette dame, « chargé d'appréhender le phénomène de la drogue, de recenser les nombreuses actions entreprises et de formuler des propositions d'action ».



Rapport Pelletier (alias Madame Drogue) du 19/1/78 : « L'idée qu'un million de jeunes de 16 à 21 ans soit un sur quatre, ont une fois et souvent une fois seulement « tâté » du haschich ne paraît pas, avec une marge d'erreur importante, déraisonnable »

Mesures Pelletier du 1/8/79 : « L'information sur les méfaits de la drogue va être renforcée dans les établissements scolaires. Le gouvernement a décidé de multiplier les « clubs de santé » dans les lycées et collèges, voire dans les comités de quartier.

- La coordination des actions menées par les spécialistes de la lutte anti-drogue :

douaniers, policiers, magistrats, médecins, éducateurs...

- Le renforcement de l'activité des brigades anti-drogues en grande banlieue parisienne où la toxicomanie se développe rapidement. Par ailleurs, le gouvernement envisage de régler la commercialisation de l'éther, actuellement en vente libre dans les pharmacies et dont l'usage en tant que drogue se répand parmi les jeunes.

- Pas question de dépenaliser les drogues douces. »

Quelle prose, madame, quelle chaleur, quel enthousiasme, quel élan du cœur, quelle volonté de compréhension transpire à travers ce langage ! Soyez assurée que le problème de la drogue n'attendait que vous pour être « appréhendé, recensé et formulé ». Naïvement, jusqu'à présent, je croyais que pour ce qui est « d'appréhender les phénomènes », on ne s'en était guère privé ; qu'en ce qui concerne le « recensement des actions entreprises » les commissariats avaient fait ça très bien, et que pour la « formulation des propositions diverses », toutes les conneries avaient été dites et écrites sur le sujet. Mais non ! Vous arrivez et tout va changer. Gare ! Vous n'êtes pas un gadget. Vous voulez être prise au sérieux. J'entends d'ici les genoux des « gros bonnets » s'entrechoquer. Quant aux « drogués », ils vous appellent « maman » en tendant un joint.

Pour vous donc pas question de dépenaliser les drogues douces. Toute une génération de fumeurs de H. est ainsi déclarée hors-la-loi. Tant qu'un seul d'entre eux restera en prison, nous sommes tous des prisonniers. C'est la solidarité des salives. L'herbe nous dit de nous foutre de la loi et des tribunaux. A qui se fier : A Peyreffitte ou à nos sens ? La seule raison pour laquelle la force est employée sur un membre d'une communauté civilisée, contre sa volonté, est pour l'empêcher de nuire à autrui. En ce qui le concerne strictement, son indépendance doit lui être dévolue de plein droit. Sur lui-même, sur son propre corps et sur son esprit, l'individu est souverain. Le droit de disposer de son propre corps s'oppose aux sanctions criminelles contre la culture et l'emploi du shit.

Ainsi des juges refusent de voir le côté « portes de la perception » (comme dirait

Huxley) et par-là même de reconnaître le potentiel subversif qui résulte de la faculté pour un individu d'imaginer des systèmes de références totalement différents, sous réserve de les mettre en application et de ne pas se laisser enfermer dans la drogue elle-même. Ceux-là n'ont pas bandé depuis Guy Mollet et sont trop vieux dans leur façon d'être, trop vieux dans leurs valeurs, trop vieux dans leur orgueil, trop vieux dans leur avarice. Et trop vieux dans la foi qu'ils ont dans leur pouvoir, le pouvoir de leur vieux monde.

Je demande que ceux qui maintiennent

l'interdiction du shit produisent des arguments convaincants avant de restreindre la liberté de l'individu à exercer un libre choix !

DEPENALISATION DE LA CULTURE DU CANABIS !

Avant toute chose, il me paraît essentiel d'obtenir l'abandon de toute poursuite contre « le petit fumeur » ayant pour conséquence de dédramatiser les déformations mineures de la perception. C'est une condition sine qua non pour prouver que, dans un contexte de non-névrose collective, l'équation « premier joint = pente fatale = justice = overdose » est fautive. Elle supprimerait les stigmates de crime attachés à un comportement généralisé (consommation personnelle) qui ne justifie pas pareil traitement et elle permettrait aux autorités chargées de l'application de la loi de se consacrer à la poursuite de crimes plus graves.

-Résiliation du contrat d'engagement de la France vis-à-vis de la Convention sur le Contrôle des Stupéfiants, comme le permet l'article 46, en tous les cas en ce qui concerne la plante cannabis.

- Ouverture de véritables centres d'information pour les jeunes en ce qui concerne la distinction entre les drogues non-addictives et les drogues esclavagistes. Dans un deuxième temps, un manuel d'instruction expliquant la meilleure façon de fumer du shit pour obtenir les meilleurs effets bénéfiques et les effets secondaires les moins désagréables pourrait être préparé

- **Dépénalisation de la culture du cannabis**
Attention, dépénalisation ne veut pas dire légalisation. Le mot « légalisation » est en lui-même trompeur et décevant. La véritable signification de la légalisation serait la substitution d'une loi répressive par un ensemble complexe de réglementations mises en place dans le but de contrôler et de vendre une certaine préparation de cannabis à un certain groupe de gens dans certaines limites d'âge. En réalité, ceux qui proposeraient la légalisation pure et simple du cannabis ne la rendraient que moins illégale.

Un risque supplémentaire serait, bien sûr, l'administration de ces substances plaisantes par des agences du gouvernement (comme la Sécurité Sociale) pour conditionner le comportement de chacun et entraver sa liberté. Un tel développement mettrait simplement en échec l'objectif même de notre lutte, nous qui nous nous battons au nom de la liberté individuelle.

Avec la dépénalisation de la culture du cannabis, plus aucun danger. Pas de trafic, pas de monopole d'Etat. Pas de régie de la marijuana qui autorisera et réglementera les cultivateurs, fabricants et distributeurs de marijuana... Pas de shit vendu au détail dans des points agréés. Pas de H. taxé dans la même proportion que les cigarettes.

Avec la dépénalisation de la culture du cannabis, la possession de la marijuana pour son usage personnel à domicile ou en public ne serait plus un crime. La distribution fortuite de petites quantités pour une rémunération nulle ou insignifiante n'entraînant aucun bénéfice monétaire, ne serait plus un crime. D'ailleurs, ces tristes mar-

chandages disparaîtront d'eux-mêmes lorsque chacun possèdera son pied de chanvre. La consommation totale restera l'affaire de chaque individu, en espérant que la majorité des fumeurs de shit l'emploieront avec sagesse du matin au soir. Quel foot !

Mandrjn

(1) et (2) : Documentation : «*Haschich, cannabis, marijuana*» de Gabriel Nahras, Presses Universitaires de France.

(3) En latin le mot cannabis signifie chanvre Des bouquins à lire : «*Dossier D... comme drogue*» Alain Jaubert. Ed. Moreau «*Les rituels de la drogue*» Thomas Szasz. Ed. Payot

«*Connaissance de la drogue*» André Boudreau. Ed. du jour, Montréal.

PS : Cherchez toute documentation sérieuse sur la culture (mode d'emploi) du cannabis.

Note : On va frémir place du colonel Fabien : le secrétaire général de l'Union des Jeunes Communistes s'est prononcé dernièrement pour la légalisation des drogues dérivées du cannabis. «*Si des boissons alcoolisées sont légales, le joint doit l'être aussi*» estime-t-il. Quand au second adjoint au maire de Madrid, le socialiste Alfonso Puerta a annoncé lui que son parti, le PSOE était aussi partisan de légaliser les «*drogues douces*»...



AMENDE NON HONORABLE

LES LECTEURS ATTENTIFS (IL Y EN A) qui suivent depuis le début (il en reste) l'aventure de la *Gueule Ouverte* se souviennent sans doute avec quelle fougue je refusais naguère dans nos colonnes de m'associer à l'appel du 18 juin lancé par *Libération*.

Aujourd'hui, j'applaudis des deux mains et j'ose le dire, à l'initiative de quelques membres de notre équipe (il en existe une, si, si), il ne s'agit pas pour moi d'un retournement total de veste mais d'une lente évolution au fur et à mesure de nouvelles approches du problème.

J'ai connu de près quelques jeunes ou moins jeunes fumeurs, puis quelques jeunes drogués durs. Je ne confonds plus les deux termes, mais je constate tout de même que, chez les très jeunes du moins, ils se rapportent souvent aux mêmes personnes.

Si désormais je m'associe à une campagne de dépénalisation, c'est tout d'abord par conviction qu'une réponse de répression ne peut en aucun cas être une solution pour un problème tant individuel que de société. Pour les parents, les amis, les intéressés eux-mêmes, s'en remettre (ou s'y opposer par jeu) à une loi, c'est encore une fois démissionner, faire l'économie d'une analyse, voire d'un engagement. C'est rester infantile.

Par ailleurs, j'ai constaté de visu à quel point la répression (c'est la thèse en particulier d'Ollivenstein) favorise l'esprit de chapelle dans notre monde de solitude et d'incommunicabilité confortable. En «en étant» (de ces petits dégourdis généreux qui s'«en» procurent, qui «en» refilent aux copains) on appartient enfin à quelque chose comme un groupe, une famille.

Que dans cette famille entrent de petits truands minables ou de grands filous profiteurs, ça n'est pas bien grave, on ne peut se permettre d'être regardant : on a parfois besoin d'eux. Et puis de fil en aiguille, on peut se trouver dans le cas de leur donner un coup de main pour d'autres besoins, d'en être récompensé par un petit paquet de «brown sugar» de la meilleure qualité aussi bien que par le plus dégueulasse mélange de speed de diverses provenances...

Je ne parle pas pour vous, jeunes adultes qui vous sentez très forts (mais dont je ne crois pas que vous le soyez vraiment) mais pour les gamins paumés que je connais.

Je m'associe à une campagne de dépénalisation, mais je désapprouve tout autant que par le passé l'usage fréquent et prolongé de la fumette : je ne trouve pas qu'il vous arrange le caractère ni l'intelligence ni surtout la joie de vivre. Je m'associe à une campagne de dépénalisation exactement comme, haïssant l'avortement, je me suis bagarrée pour que sa pratique soit libéralisée, facilitée parce que, dans une société de rapports inter-individuels merdiques, on ne peut punir, au nom de tous les timorés, ceux dont le système D immédiat est insatisfaisant ou dangereux pour eux. Ils sont seulement des témoins, témoins de notre incapacité à tous à évoluer vers l'harmonie.

Isabelle Cabut

FUMER DE L'HERBE OU DU hasch ce n'est pas seulement planer, être raide. C'est aussi une pratique qui s'inscrit dans une démarche plus large... plus libre. Légaliser et tomber dans les structures de production du pouvoir ? Non. Dépénaliser pour continuer à profiter du plaisir, sans crainte, avec juste ce petit goût subtil : faire quelque chose de plus dans l'ordre du plaisir. Quelque chose ouvert à tous, qui n'est la propriété d'aucun groupe... Quelque chose de bon. Easy, no ?

Le temps du premier joint. Le temps de sentir. Temps de planer. Le temps de l'interdit. Transgression. Le temps des passions adolescentes.

Fumer à son premier concert pop. Fumer à son arrivée au lycée. Fumer dans une MJC. Et puis fumer plus tard, seul, avec lui, avec elle, tout simplement parce que c'est bon. Peter Tosh chante «*Legalize it* ». Traduisons «*Depenalise it* ». Le reggae, les rastas du coin ne voudraient pas aller acheter leur «*grass* » au tabac du coin avec le tampon de la SEITA Jamaïquaine sur le petit sac à plaisir. Eux, c'est plus simple : ils cultivent. Avouons que notre production nationale n'est pas d'une qualité telle qu'on puisse désirer gagner notre indépendance énergétique-planante.

Le fait que des milliers d'avocats, de toubibs, de showbiziers et faiseurs de comédie, d'officiels jusqu'au Pentagone et d'officieux fument hasch et herbe n'inquiète pas plus nos gouvernants que de savoir que parmi les mêmes «gens responsables» on sniffe. Par contre, jeunesse malléable, jeunes corps sains porteurs des espoirs productivistes de la nation... là ça coince ! Vous vous imaginez bien raides en cours ! Mais les commentaires du prof de maths, les demandes de justification d'absence du surgé... la pointeuse à l'usine... On en rirait, on planerait si haut ! Take it easy baby.

des fissures dans le trafic

Et puis pensez ! Laisser échapper un tel marché. A l'heure actuelle, en ces temps de répression, il est facile pour quelques officiels cravatés, quelques dirigeants ou flics de se sucrer au

passage. Tenez, après que cette pauvre chérie de Christina se soit fait piquer à St Trop., on n'a jamais trouvé autant de hash bon marché sur la côte. Y'a pas que dans les centrales nucléaires qu'y a des fuites... (tiens une idée ! Colmatons-les avec du hash ces fissures. Comme ça le jour où ça syndromisera, on planera tous... combustion oblige).

Clandestinité. Transgression de l'interdit. A 15 ans, c'était chouette. Et puis il y a le rituel ! Ah le rituel ! On étale son petit matériel. On ouvre les camels sans filtre en lèchant le collant et puis on souffle à un bout en obstruant l'autre. On roule son ticket de métro ou un bout d'étui à papier pour faire le filtre. On colle avec attention les trois feuilles qui vont faire le cône. On brûle le hash entre les doigts (sans se cramer) ou on effrite l'herbe. On mélange et on roule. Ah ! Quand du bout de la langue je le lèche, il tangué, fumant il frémit... sous le coup de la divine et profonde aspiration qui va brûler les poumons et faire partir la tête. Et puis il y a aussi la fin du joint qu'on tire avec les ongles ou une pince pour faire un peu dealer, pro.

une démarche pour le plaisir

C'est mystique aussi de fumer. Enfin quoi. C'est tout simplement bon. Pas forcément besoin de se marginaliser, d'en faire la propriété d'un groupe, d'une minorité. Comme un bon vin, un bon plat. On peut fumer uniquement pour le goût, la sensation. Parce que c'est tout simplement bon. Alors moi, l'idée d'aller acheter mes joints tout faits et de payer une taxe pour payer la cirrhose des vieux... très peu pour nous merci...

LIBERATE



L'autre jour dans le métro, contrôle d'identité et fouille (pardon palpage !) illégale comme d'habitude. Petite boîte ramenée de Frisco, le flic ouvre, un reflet vert. «*Y'en a eu hein ?* » - «*Eh ! répond mon copain, moi j'en vois pas... ou plus.* » - «*OK. Circulez* » avec en prime le regard de ceux qui savent de quoi y causent.

A Thionville, Clermont, Liverdun... y emmerdent le monde bien plus fort (même si à Paris ce n'est pas aussi cool à tous les coups). Nulle part on ne réprime de la même manière. Déjà, ça c'est pas juste. M'enfin la justice... ? Néanmoins c'est le signe d'un certain passage vers la reconnaissance d'un état de fait, d'une dédramatisation. Mais il ne doit plus y avoir de paranos du tout pour quelques grammes d'herbe, pour un bout de shit. Créons une nouvelle économie de marché.

une différence tout simplement parce que c'est bon

Cette répression aide et procréée les dealers pas cool qui usent de leur pouvoir marchand pour faire monter les prix et reproduire une structure de production-distribution fort voisine du mode de production de nos sociétés industrielles. Le hash, l'herbe, ne doivent plus passer comme la propriété des ex-hippies, babas-cool ou autres. C'est une liberté qui doit être offerte à tout le monde : le droit au plaisir. En dépénalisant on pourrait rendre toute liberté aux acheteurs, vendeurs ou fumeurs occasionnels de se faire plaisir sans participer à une joie institutionnalisée. Flicalisée, légalisée. «*Just depenalise it... roots, rock a reggae !* »

Thierry Rannou

Bizarre, la majorité au pouvoir est bizarre ! Voilà d'un côté Chirac qui propose que les étrangers résidant depuis plus de cinq ans dans une commune soient autorisés à prendre part à l'élection des conseils municipaux. Quelle générosité ! (Notons au passage que dans les pays scandinaves les étrangers peuvent participer aux scrutins municipaux et régionaux au bout de trois ans de présence sur le territoire. Mais bien sûr, la France n'est pas la Scandinavie). Et voilà d'autre part que Boulin et Stoléro, ministres giscardiens, s'unissent pour pondre une loi transformant l'étranger vivant en France en un pantin entre les mains de l'Administration.



La proposition chiraquienne est louable, rendons-lui cet hommage, mais naturellement de portée limitée et sans doute un peu démagogique. La loi Boulin-Stoléro, quant à elle, est une illustration officielle de la formule «marche ou crève». La loi dit clairement que l'étranger «généreusement» accueilli en France doit être rentable et docile, il doit travailler -obligatoirement- et fermer sa gueule -obligatoirement-. Sinon ? Elémentaire : on le fout à la porte. Si on n'a rien d'autre à lui reprocher que sa simple présence sur le sol français, ce qui ne constitue pas (encore) un motif d'expulsion, on lui fera miroiter la mirifique enveloppe de l'«aide au retour» qui n'est rien d'autre qu'une incitation à déguerpier (pensez-vous, trois millions pour sa poche, plus d'autres millions sous la forme d'investissements dans son pays d'origine !).

La raison d'Etat est décidément plus forte que la raison du cœur, «crise» oblige, les lois de l'hospitalité ne pèsent pas bien lourd face à la dure réalité économique. En fait rien de bien nouveau mais cette fois-ci, la loi est sans équivoque. Reconnaissons-lui au moins le mérite de l'honnêteté : halte à l'immigration pour l'entrée, et pour la sortie, opération «portes ouvertes».

Voyons de plus près l'enfant de Boulin et de Stoléro qui sera très bientôt baptisé par le Parlement.

OR, LA LOI...

Tout d'abord la loi supprime la distinction qui existe encore entre carte de travail et carte de séjour, ce qui signifie clairement que l'étranger est uniquement là pour travailler. Ensuite les étrangers seront dorénavant répartis en deux catégories : résidents «ordinaires» et résidents «privilegiés», ces deux catégories venant remplacer l'ancienne triple distinction : résidents «temporaires», «ordinaires» et «privilegiés».

Qui seront désormais les résidents «privilegiés» ? (Le terme «privilegié» doit être considéré dans un sens relatif, bien sûr). Les réfugiés et les étrangers vivant en France depuis au moins vingt ans. La reconnaissance du statut de réfugié garantit automatique-

ment l'accès au travail et permet l'obtention du statut de résident «privilegié» au bout de trois ans seulement. La déchéance de la qualité de «privilegié» pourra être prononcée uniquement en cas de condamnation définitive à une peine ferme d'emprisonnement, ou d'atteinte à l'ordre public.

On voit que le gouvernement ne prend aucun «risque», les étrangers vivant en France depuis vingt ans sans avoir été l'objet d'une seule condamnation pouvant logiquement être considérés comme «sûrs», étant vraisemblablement bien intégrés, voire assimilés.

Le sort des «résidents ordinaires» sera bien entendu beaucoup plus précaire. Or il concerne l'énorme majorité des immigrés. Leur sort sera intimement lié à leur emploi ou à leur absence d'emploi. Puisque l'étranger ne sera toléré que s'il est productif, il pourra être expulsé légalement et sans autre forme de procès dès qu'il aura cessé de l'être. Au bout de six mois d'inactivité salariale -autrement dit, de chômage- le titre de travail sera retiré à l'étranger, sauf s'il dispose de ressources suffisantes pour «vivre bien», c'est à dire sauf s'il est riche.

La loi prévoit que le titre de travail, une fois retiré, pourra éventuellement être renouvelé après un examen car par cas, le critère de renouvellement étant naturellement la situation ponctuelle de l'emploi. S'il y a une forte probabilité pour qu'il retrouve rapidement un emploi, l'étranger sera autorisé à rester en France, sinon, il sera éjecté du territoire sans recours possible, la commission exécutive étant souveraine.

nistratif de renouvellement de sa carte de séjour. A ces deux nouveaux cas, l'Assemblée Nationale, ne voulant pas être en reste, en a encore ajouté deux par amendement : si l'étranger ne peut justifier son entrée régulière en France ou si, malgré l'absence



d'un premier titre de séjour, il est resté plus de trois mois en France.

Pour compléter cet arsenal répressif, réapparait l'odieuse «détention». En effet le dernier alinéa du nouvel article 23 de l'ordonnance remaniée de 1945 stipule que

l'Administration laisse les mains libres à l'Administration, elle lui permet de faire entrer et sortir qui elle veut, elle ôte aux étrangers le peu de droits qui leur restaient encore. La «crise» a bon dos, mais ces nouvelles mesures nous démontrent, s'il en était encore besoin, que la face cachée du «libéralisme avancé» est en fait son vrai visage. Avec toute son arrogance et tout son arbitraire.

On voit que le texte de cette nouvelle loi

laisse les mains libres à l'Administration, elle lui permet de faire entrer et sortir qui elle veut, elle ôte aux étrangers le peu de droits qui leur restaient encore. La «crise» a bon dos, mais ces nouvelles mesures nous démontrent, s'il en était encore besoin, que la face cachée du «libéralisme avancé» est en fait son vrai visage. Avec toute son arrogance et tout son arbitraire.

Olivier Calon

BOSSE OU CREVE

LE PROJET DE LOI BOULIN-STOLERU VA bientôt passer son baptême au Parlement. Et c'est au nom de la « crise » que les «étrangers» seront livrés à l'arbitraire de l'administration française. Une preuve de plus que le « libéralisme avancé » continue sa course vers le fascisme ordinaire.

Mais même un étranger qui a un emploi et qui n'a pénalement rien à se reprocher n'est pas à l'abri. Pas à l'abri de succomber à la très hypocrite «aide au retour» dont nous avons parlé plus haut.

DEHORS

Mais si la sortie du territoire peut être achetée pour trois millions de centimes, elle peut aussi être décidée arbitrairement et la décision est alors appliquée manu militari : c'est l'expulsion, mesure radicale, définitive et sans bavure.

On connaît les conditions actuelles de l'exclusion définies par l'ordonnance de 1945 et qui prévoient que l'étranger ne peut être expulsé que s'il constitue une menace pour l'ordre public. Bien sûr, juridiquement, cette notion de menace ou d'atteinte à l'ordre public est vague et la jurisprudence très large qu'elle a suscitée est là pour en témoigner mais elle était jusqu'à présent la seule sanction juridique autorisant l'expulsion des étrangers.

La loi Boulin-Stoléro y a ajouté deux nouveaux motifs : l'expulsion pourra être prononcée (c'est à dire qu'elle le sera) si l'étranger est en possession d'un titre de séjour falsifié ou s'il est demeuré sur le territoire français malgré un refus admi-

l'arrêté d'expulsion vaudra «ordre provisoire du gouvernement», c'est à dire qu'il légitimera les admissions en prison ou dans d'autres centres de détention. En fait rien ne changera si ce n'est que désormais la détention sera parfaitement légale. Plus besoin de centre clandestin d'Arenc ou d'ailleurs, prisons et commissariats, lieux de détention «normaux», conviendront à merveille...

IL FAUT QU'UNE PORTE SOIT FERMÉE OU FERMÉE

Si la sortie hors de France des étrangers est désormais grandement facilitée par l'expulsion ou par l'«aide au retour», l'entrée en France d'étrangers sera, de façon inversement proportionnelle, de plus en plus difficile, on boucle les frontières. Jusqu'alors, il suffisait à un étranger de présenter certains documents dont la liste figure dans les conventions internationales. Aujourd'hui l'étranger doit fournir des «garanties de rapatriement», garanties essentiellement matérielles. Mais aussi et surtout, la police peut refuser l'entrée à tout étranger dont la présence en France consti-



GREVE du ZELE

IL EXISTE PLUSIEURS MOYENS DE S'OPPOSER au « tout-nucléaire », notamment réduire sa consommation électrique. On peut aussi - et l'action est en bonne voie - faire la grève du zèle des factures EDF, c'est-à-dire foutre la pagaille dans l'administration de cette « uni-nationale » totalitaire.

Dans le labyrinthe des tours des Ulis (en Essonne) quelques panneaux de carton indiquent le bon chemin : « A.G. des grévistes du zèle - samedi 20 octobre 14h30 »

M. Loridant, maire PS, accueille ceux qui dans toute la France, ont suivi l'appel de sa municipalité à fractionner en plusieurs chèques le règlement des factures EDF pour protester contre la politique du tout-nucléaire imposée par le gouvernement.

Cette première assemblée générale permet de faire le point sur la difficulté de connaître le nombre de grévistes car EDF n'en tient pas une comptabilité nationale et beaucoup fractionnent leur règlement sans indiquer explicitement « Je suis gréviste du zèle ». Les estimations, selon certains militants CFDT-EDF, tournent autour de 3000 pour la région parisienne.

Le comité Malville-Lyon signale la difficulté du lien écolos-syndicats... alors que la présence d'un permanent CFDT de l'union régionale parisienne professionnelle EDF-GDF et de représentants écolos, UFC, PSU ou non-violents témoigne du travail commun en région parisienne.

Des représentants nationaux du PSU et du MAN soulignent que cette action, en restant légale et sans risque (car EDF ne peut pas prendre le risque d'un procès pour coupure de courant... à cause de son image de marque déjà fissurée), est un apprentissage du refus populaire face aux pouvoirs centralisés, refus de l'acceptation sans lutter, apprentissage donc de la désobéissance civile.

Cependant cette grève du zèle a besoin d'être généralisée au plan national. Seules des organisations « mineures » y ont appelé nationalement : Amis de la Terre, PSU, Mouvement pour une Alternative Non-violente et, depuis leur assemblée de Chinon, coordination nationales des C.A.N. Cette grève du zèle serait un excellent soutien de la

pétition nationale pour une autre politique de l'énergie... Avis aux signataires de cette pétition !

Quelques axes de développement sont définis : une clarification vis-à-vis du grand public, démonstration de l'aspect légal, lien avec les travailleurs d'EDF et ceux des CCP et banques, défense du service public. Des moyens existent : brochures-présentation de la grève du zèle, dossier juridique (1), commission énergie-développement (les C.E.D. réunissant syndicats, consommateurs, écolos, non-violents et politiques), affiches...

D'autres sont à développer : dossier juridique plus complet avec lettre-réponse-type permettant de répliquer aux lettres-type EDF, répondeur automatique permettant de donner quelques précisions par téléphone sans immobiliser de forces militantes, action dans la « grande » presse (2), action auprès des conseils municipaux (eh, les comités antinucléaires sur les sites, vous êtes bien placés pour ce boulot !), car quand ce ne sont plus des farfelus-chevelus qui appellent à cette action, mais des notables, c'est plus gênant pour le pouvoir...

Bref : à la prochaine facture, prenez trois chèques, remplissez-les de façon que leur somme coïncide avec le montant de la facture, sans oublier de reporter le numéro de référence, puis postez-les à quelques jours d'intervalle, avant la date limite... et signalez à EDF que vous êtes maintenant « gréviste du zèle ».

Dominique Gournac
MAN Paris

(1) Vente : 3 et 5F à : Comité de grève du zèle EDF, maire des Ulis, 91440 Les Ulis.

(2) Les pavés publicitaires dans *Le Matin* et *Le Monde* ont coûté 12 000F pour 650 000 ex. environ. Ça ne fait que du 1,7 centimes le tract distribué.

BUGEY : EDF GARDE LE MORAL

«Le mois de septembre 1979 a été dominé par quelques incidents sur le secondaire de la tranche 2, la réfection de la pompe primaire n°2 de la tranche 3 et la poursuite des opérations d'arrêt de Bugey 1. Notre exploitation continue d'être perturbée par la mauvaise tenue de certains matériels mais nous fournissons, néanmoins, beaucoup de puissance et, pour la première fois de l'histoire du site, Bugey a vu, ce mois, ses 5 tranches couplées au réseau.

Les difficultés qui s'annoncent tiennent à : -une fuite primaire-secondaire sur le GV 3 de Bugey 3. Si elle évolue, il faudra se résoudre à une intervention avant les mois les plus chargés de l'hiver, et à -des problèmes de désailetage sur le groupe 12 de Bugey 1. Ils pourraient bien rendre indisponible ce groupe plus longtemps que l'on ne l'avait prévu.

Les fissures mises en évidence sur les cuves en construction, ainsi qu'à Gravelines et Tricastin, existent probablement à Bugey. Si elles ne posent pas de problèmes de sûreté à moyen terme, elles exigeront des contrôles serrés, voire des réparations, au cours des visites complètes que nous effectuerons au moment des premiers rechargements. Les méthodes d'investigation et de réparation sur des cuves irradiées sont à l'étude et devraient pouvoir être disponibles l'an prochain.

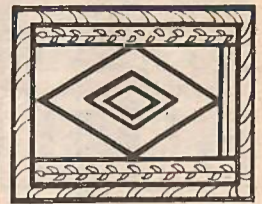
Notre objectif reste double : passer l'hiver avec la meilleure disponibilité possible et se préparer aux arrêts de l'an prochain. Cela requiert, de la part de chacun, persévérance et continuité dans l'effort.»

(extrait d'une note d'information EDF)

Le 26 octobre, Barre et Giraud viennent à Lyon pour participer au colloque «Energie pour l'an 2 000». Giraud ayant pris la décision de faire fonctionner les réacteurs fissurés est directement responsable de la politique énergétique actuelle.

Les organisations signataires appellent à une manifestation vendredi 26 octobre à 17h30 devant l'EDF place de la République pour soutenir les travailleurs d'EDF Tricastin et pour s'opposer au chargement des réacteurs fissurés.

Comité Malville de Lyon, UT CFDT Rhône, CFS, CSCV, UFC-Que Choisir Lyon, Amis de la Terre de Lyon, PS, PSU, MRG.



EDF EN JUSTICE

Le 26 octobre, à 14h, au Tribunal de Grande Instance de Paris, se déroulera l'action en référé intentée par les Amis de la Terre contre EDF à propos de l'affaire des fissures.

Il y aura sans doute beaucoup de monde ce jour-là, car apparemment le spectacle vaudra le déplacement : nombreux seront les responsables appelés à témoigner sous serment sur cette énigmatique affaire de fissures qu'il est décidément bien difficile de faire oublier

P.L.



MURUROA

Rappelez-vous : suite aux accidents survenus sur l'atoll de Mururoa en juillet, une mission d'experts avec à sa tête M. Teillac haut commissaire à l'Energie atomique s'était rendue sur place pour «enquêter» et recueillir des informations. Voici les conclusions rendues publiques à Papeete au cours d'une conférence de presse : «L'accident de Mururoa du 5 juillet est un accident de laboratoire dans lequel on a manipulé un peu de radioactivité. Des ouvriers qui travaillaient là ont voulu agrandir un trou avec une perceuse. Les vapeurs d'acétone n'étaient pas totalement éliminées, une étincelle de la perceuse les a enflammées et il s'est produit une déflagration comparable à un coup de grisou. Il est vrai qu'une faible pollution radioactive a été décelée à proximité du lieu de l'accident.» De quoi légitimer l'envoi de quarante décontamineurs par avion spécial sur l'atoll !!

En ce qui concerne l'accident du 25 juillet, c'est-à-dire le raz de marée, le

professeur Sabatier, spécialiste en fluide, a déclaré : «La grande vague constatée ce jour-là, trois heures après l'explosion d'une bombe, a été provoquée par un éboulement de sédiments sur les pentes sous-marines de l'atoll.»

Et surtout n'en concluez pas que l'idée saugrenue selon laquelle une bombe se serait coincée dans le puits de descente vers la cage d'explosion et ceci à mi parcours, ce qui au moment du déclenchement de l'explosion aurait provoqué quelques dégâts à l'atoll du fait de la mise à feu en dehors de la couche protectrice de basalte, bref se trouverait confirmée par ces enquêteurs digne de foi. Le CEA, à l'époque, avait démenti formellement. Comme quoi, tout le monde peut se tromper.

Quant à la demande de l'assemblée polynésienne d'un arrêt des essais, elle est enterrée.

Paul Sigogneau

SUPER-PHENIX II

AU COURS DE LA CONFERENCE SUR LES surgénérateurs et l'Europe qui s'est tenue la semaine dernière à Lucerne en Suisse, NOVATOME a annoncé qu'avant trois mois seront lancées les procédures d'autorisation de Super Phénix II.

Apparemment la France a donc renoncé à construire directement Hyper Phénix, c'est-à-dire une Rapides-Sodium de 1800MW. Super Phénix II côtera 1500MW (au lieu de 1200MW pour son prédécesseur) et sa construction devrait démarrer en 1982, soit un an avant le démarrage prévu pour Super Phénix I. Le lieu de son implantation n'a pas été annoncé. Quant à Super Phénix III, il est prévu pour 1985.

Espérons que d'ici là, les opposants au nucléaire auront obtenu plus de résultats que ces derniers temps. Car du côté des nucléocrates, on continue de s'agiter. En effet, NOVATOME essaye actuellement de persuader les responsa-

bles du Ministère de l'Industrie d'abandonner l'accident de dimension de référence retenu jusqu'alors (en gros la fusion du cœur), de façon à ne pas construire de dôme sur Super Phénix II. Ce qui coûterait évidemment nettement moins cher. Pour cela on supposera que la fusion d'une seule barre de combustible ne se propagera pas aux autres barres. Et le tour est joué.

Pour l'instant Super Phénix I coûtera trois fois une PWR. Et on espère ramener le surcoût de 200% à 25% pour la suite de la filière. L'histoire ne dit pas comment.

Paul Sigogneau

A NICE UNE CATASTROPHE PAS VRAIMENT NATURELLE

LA NATURE, CETTE MERE FOLLE, N'EN est pas à son premier coup: depuis Noë, les hommes avaient appris à se prémunir contre les sécheresses, incendies, avalanches et autres déluges... Notre siècle, croyant domestiquer les éléments en les emprisonnant dans des tonnes de béton, a perdu

toute relation amicale, d'égal à égal avec les forces vives de l'eau, de l'air, de la terre et du feu.

Le mini-raz-de-marée de Nice à Antibes vient à point nous rappeler que le gigantisme aveugle du travail humain transforme souvent une grande intempérie en catastrophe apocalyptique.



Il ne faut voir là aucune insolence envers les malheureuses victimes de mardi dernier si tout le monde, dans la région de Nice, s'accorde à le dire: ce mini raz de marée, inévitable un jour ou l'autre, et les conditions dans lesquelles il a eu lieu, sont une bénédiction. D'une part à cause du temps pluvieux il a fait moins de dix victimes (un jour d'été, celles-ci se seraient comptées par milliers), d'autre part, se produisant maintenant il va certainement freiner le déroulement des invraisemblables travaux prévus dans la baie.

S'il est aujourd'hui impossible d'affirmer que ces travaux sont la cause directe de la catastrophe, tout tend à prouver qu'ils l'ont si non facilitée, du moins considérablement aggravée.

SOLEIL VERT

Un des écologistes que nous avons rencontrés sur place se met en colère quand on lui parle de son pays béni: le soleil, la mer... Propos de gens du nord! Pour lui, il n'existe plus qu'un pays assassiné dont le tourisme forcené et la folie spéculatrice ont détruit

presque toutes les ressources naturelles et en particulier les terres vivrières: «C'est sur la Côte d'Azur que se lèvera tout d'abord le Soleil Vert» prophétise-t-il.

La ville de Nice, nichée dans une cuvette, est particulièrement asphyxiée par la construction galopante. Son maire, Jacques Médecin, maintenant qu'il a abandonné (par force...) son

destin national, s'acharne d'autant plus à multiplier les traces de son passage dans la vie publique qu'il sait sa position désormais fragile. Ne pouvant plus agrandir la cité côté montagnes, il a donc décidé de marcher sur les eaux. C'est ainsi, on s'en souvient, qu'il a rasé deux collines pour combler la baie devant l'actuel aéroport.

Il n'est pas inintéressant, quelques jours après l'effondrement du 16 octobre, de lire la description des travaux dans le tout récent numéro (13 octobre 1979) de la revue Air et Cosmos. «(le chantier) n'est évidemment plus la «ruche (heureusement pour les ouvriers) qu'il a été pendant trente et un mois durant les quels tous les jours, de 4H du matin à 22h le soir (quelle joie pour les populations riveraines) trente attelages de 150 tonnes chacun se sont succédés à raison de un toutes les 90 secondes pour déverser sur l'emprise trente millions de tonnes de matériaux provenant d'une colline située à 6km de l'aéroport (...) tandis que quatre bulls sur pneus d'une masse de 31 tonnes intervenaient aussitôt à leur tour pour étaler ces matériaux et niveler la plateforme (...). Un autre spectacle: celui d'une masse de 125 tonnes tombant du sommet d'une machine tripode, à 25 mètres de hauteur, à raison de 150 à 200 chutes par jour pour assurer la consolidation dynamique des sols. Au total, 17850 coups furent donnés, libérant une énergie de 60445 tonnes²mètres par mètre carré...» Ne vous méprenez pas,

Air et Cosmos ne s'indigne ni ne s'inquiète. Au contraire, elle félicite «l'Etat, la Chambre de Commerce et d'Industrie de Nice et des Alpes Maritimes et la ville de Nice» de ce «véritable défi aboutissant à une quintuple réussite».

HOMICIDE PAR IMPRUDENCE

Défi en effet! Défi qui pourrait bien passer pour un délit si l'on se souvient que bien avant le docteur Roubault, depuis plusieurs années et principalement depuis qu'ils pouvaient s'appuyer sur la thèse d'un jeune chercheur, les écologistes avaient mis la municipalité et les entreprises en garde avec une précision étonnante contre les réels dangers encourus.

Outre l'observation de schémas très parlants, on peut lire par exemple dans cette désormais célèbre thèse de Laurent Lesage (soutenue le 25 juin 1976) des passages comme celui-ci: «Actuellement, les houles qui abordent la digue de l'aéroport sont considérablement amorties par le plateau deltaïque. Il n'en sera pas de même une fois le nouvel aéroport construit: celles-ci atteindront alors la digue avec toute leur énergie. Les attaques de la côte risquent d'être extrêmement violentes.»

Une petite histoire advenue à Cannes, qui serait rigolote si elle n'avait des petites soeurs aux conséquences plus dramatiques, illustre bien la façon dont les édiles «utilisent» les experts qu'ils font travailler à grands frais pour la collectivité.

Grand projet: un Casino. Problème: pas moyen de le construire en bord de mer, il existe des réglementations gênantes. Solution: construire les pieds dans l'eau un parking qui éloignerait d'autant le rivage! L'œuf de Colomb, quoi.

Pour construire dans l'eau, faut voir si c'est techniquement possible et puis aussi, écologie oblige, vérifier si ça ne dérange gravement ni faune ni flore. Un expert du CERBOM descend (premiers frais engagés) sur demande de la municipalité. Oubli de lunettes? Distraction

d'artiste? Brouillard marin? Celui-ci ne voit rien. «Go!» lance-t-il aux bétonneurs en remontant essoufflé...

Làs, la section Cannoise de l'URVN, association écologique qui n'a attendu ni la mode ni l'opportunité électorale pour se démener en faveur d'une sauvegarde du pays et de la mer, est bien documentée et comporte des membres qui en tâtent un rayon scientifiquement. Aussi demande-t-elle à deux plongeurs dont un professeur de biologie marine d'aller jeter un oeil: Réveries de deux nageurs solitaires? Mirage? Les jardins de l'Atlantide? Ceux-ci voient un superbe herbier composé d'algues et plantes supérieures d'une importance évidente pour l'équilibre biologique. «Stop!» s'égosillent-ils en remontant essoufflés.

Leurs cris ne semblant pas être entendus, ils expédient un rapport à la DDE:

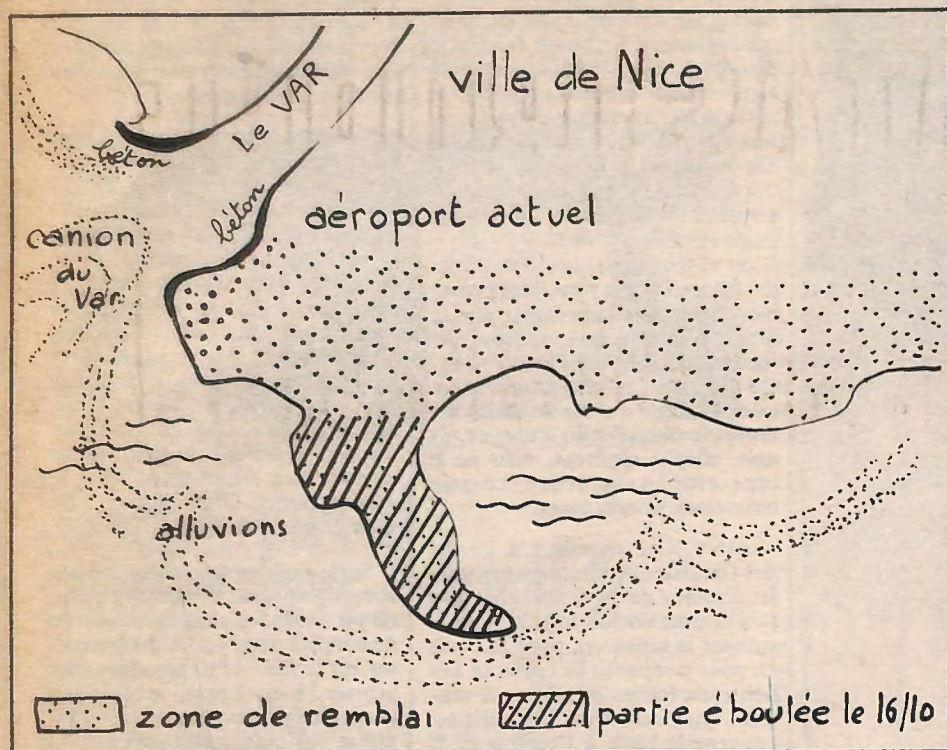
Celle-ci, en retour, envoie un expert «neutre» (aux frais de qui à votre avis?) qui «voit» lui aussi... Ils seront en tout quatre à se succéder ainsi (dont un expert judiciaire) et à confirmer les dires de l'URVN qui par ailleurs fait circuler une enquête pétition rassemblant 90% de «non» au parking. La municipalité qui n'en est pas à un ridicule près, intente un procès (qu'elle vient de perdre) accusant cette enquête publique d'avoir été truquée.

Adieu veau, vache, cochon, Casino, parking? Que non! On n'a plus un tour dans son sac de ciment quand on est un fana du béton. Alors, bon, on veut bien l'admettre, il y a un herbier; c'est joli un herbier, c'est vert, c'est sacré, d'accord, d'accord, on ne va pas vous l'abimer, on va proprement vous le transplanter ailleurs! Vous êtes contents,

hein? «Ben... pas tellement, répond l'expert scientifique de l'URVN: s'il ne pousse jusqu'alors rien à l'endroit où vous voulez replanter l'herbier, c'est qu'il ne peut rien y pousser, le volontarisme n'y changera rien...» Mais cette fois, personne n'entend le mauvais coucheur.

L'herbier est déplacé, détail piquant, par le spécialiste qui ne l'avait pas aperçu à la première plongée. Début décembre la municipalité donne une conférence de presse pour se féliciter de cette brillante réalisation écologique.. A quelques jours de là, petite tempête: plus d'herbier. Le parking se porte bien, merci.

Coût général de cette petite anecdote pour le contribuable: quelque chose qui tourne autour des dix huit millions d'anciens francs.



Le professeur Ménez, quant à lui, explique en partie la fragilité des remblais par la transformation du cours du Var. Tout d'abord, pour modifier le niveau de la nappe phréatique, on a construit de nombreux barrages en amont: ceux-ci laissent passer certains limons, mais plus les graviers qui consolidaient les alluvions. Par ailleurs, on a légèrement détourné le cours du fleuve à son embouchure, modifiant ainsi considérablement le fond de son delta: «Auparavant, ces alluvions allaient former le plateau continental sur trois cents hectares à l'est du Var, c'est à dire à l'endroit du futur port. Mais désormais, il ne dépose plus ses alluvions dans la même zone. La mer peut donc accomplir un énorme travail d'érosion sans que les matériaux ne soient renouvelés par le fleuve. C'est pourquoi il y a maintenant de tels risques d'effondrement du talus continental».

Il y aura enquête. Le gouvernement a déjà pris une position prudente d'arrêt des travaux «tels qu'ils étaient prévus». Des experts de la DDE seront nommés, se déplaceront. Sans mettre en doute leur intégrité, les écologistes de l'URVN se demandent tout de même si ces spécialistes ne seront pas un peu juges et parties, puisqu'ils toucheraient semble-t-il des commissions sur les travaux qu'ils expertisent...

Comment le maire et les promoteurs se tireront-ils de ce mauvais pas, par quelle entourloupe! Les populations écoeurées et les associations bagarreuses leur feront-elles rendre gorge? La suite dans les mois à venir.

Isabelle Cabut



Les quotidiens nous l'ont appris: pour déterminer les réelles responsabilités humaines, il est important de savoir (et ce sera rapidement possible) si l'effondrement du remblai a précédé la grosse vague ou l'inverse. Le Professeur Polvêche conclut (avec une nuance de regret dans la voix?): «Les responsabilités sont juridiquement loin d'être prouvées et peut-être ne le seront-elles jamais». Cela n'empêche pas la conviction intime de milliers d'habitants en colère, qui accusent tout à la fois le Préfet, le Maire et les grosses entreprises comme Nicoletti ou Spada. En effet, on peut en tout état de cause se indigner que des ouvriers, dont certains avaient déjà souvent avoué leurs craintes, aient été contraints de travailler sous une pluie torrentielle sur un terrain instable, alors que personne des édiles ne pouvait ignorer les cris de casse-cou des scientifiques.

«Précisons d'abord que, comme l'a dit et écrit le Président Robert, il est prématuré d'envisager quelles sont les responsabilités; nous ne connaissons pas l'importance du glissement et encore moins ses causes. Avant d'émettre un avis, un scientifique se doit d'étudier le phénomène, ou alors on ne peut émettre que des hypothèses. Quelles sont-elles?

Il nous faut, d'abord, bien différencier causes et conséquences. Le phénomène est double. Il y a eu glissement de remblai et mini raz-de-marée. Voilà ce que nous savons, ni plus ni moins. Ensuite, on brode.

Le glissement du remblai est-il antérieur au raz de marée? Si oui, le raz-de-marée peut alors résulter de ce glissement. Ou bien le raz-de-marée a-t-il été précédé le glissement? Celui-ci peut alors être le responsable et donc la cause du glissement. Dans ce dernier cas il faut rechercher une autre cause ayant provoqué le raz-de-marée.

Je n'ai lu ou entendu nulle part une réponse à ces questions et il est certainement facile d'y répondre.

Le glissement du remblai, tenant compte de son volume, peut-il créer un mini-raz-de-marée? Il nous faut l'avis d'un hydraulicien; mais l'ampleur du phénomène nous permet de supposer que le glissement doit être très important. On a donc tout lieu de croire qu'à la masse de remblai glissé ont dû s'ajouter des matériaux du talus continental. Dans ce cas le glissement peut précéder et induire le raz-de-marée.

Par contre, si le mini-raz-de-marée a précédé l'éboulement, il peut en être la cause et il nous faut alors rechercher les causes de ce raz-de-marée. C'est, nous le savons, ou pensons le savoir) ni le résultat d'un tremblement de terre, ni la conséquence de phénomènes météorologiques exceptionnels. Dans ces conditions, on peut évoquer une autre glissement sous-marin. Qu'en savons-nous? Rien! Pouvons-nous le savoir? Peut-être... En effet, nous pouvons apprendre beaucoup de choses en comparant -et cela peut se faire rapidement- les cartes bathymétriques du secteur, l'une antérieure à la catastrophe et connue de tous, l'autre que l'on doit réaliser rapidement.

Si l'observation de ces cartes montre un glissement dans une zone différente de celle du remblai de l'aéroport, on peut alors supposer que ce glissement a pu provoquer, par naissance de courant de charge, l'éboulement de l'aéroport.

Dans ce cas, on peut admettre l'absence de responsabilité directe des concepteurs du port dans la catastrophe. Il s'agit alors d'une cause naturelle, connue et bien connue.

En effet, tous les traités de géologie citent le cas de glissement de sédiments sur les talus. Pourquoi ne sont-ils catastrophiques que chez nous? Eh bien parce que la topographie, sur la Côte d'Azur, est particulière: le talus se trouve ici exceptionnellement près de la côte et donc des zones habitées.

Devant le coup de semonce que représente le mini-raz-de-marée et ses quelques malheureuses victimes, les membres des Associations Ecologiques et de Sauvegarde des Alpes Maritimes s'interrogent... Et si les plages avaient connu ce jour-là l'affluence du mois d'août ou tout simplement du lendemain ensoleillé?... Cette catastrophe aurait alors à coup sur acquis l'envergure d'un deuil national.

Or cet événement ne résulte pas d'une fatalité aveugle. Non. Il a été prémédité. Il est la conséquence d'une politique d'urbanisation effrénée autant qu'anarchique et de son corollaire: les grands travaux qui écrasent et bouleversent une région à l'équilibre pourtant fragile.

On peut conclure facilement que ce risque, connu et dénoncé depuis longtemps par les écologistes locaux, avait néanmoins été jugé négligeable face à la masse des intérêts immédiatement palpables: nécessité d'une relance fictive des activités régionales et nationales, et surtout exigences des entrepreneurs de travaux publics omnipotents dans la région. Il ne faut pas oublier non plus l'appât de fructueuses opérations immobilières réalisables sur les terrains actuellement inutilisables à cause de la proximité de l'aéroport actuel, libérés par le futur éloignement du trafic aérien.

On pourrait aussi ne voir là qu'une modeste anticipation des cataclysmes dont on sait avec certitude qu'ils se produiront un jour. Depuis plusieurs années en effet, de nombreuses personnalités scientifiques prodiguent en vain leurs avertissements. Hier c'était le professeur Raybaud, aujourd'hui le commandant Cousteau. Haroun Tazief nous prévient que la côte d'azur se trouvant sur une ligne de fracture, il y aura un jour un séisme destructeur: dans le sud-est, la fréquence des secousses telluriques est d'environ trois par siècle, dont une malheureusement meurtrière. Rappelons qu'il y a environ cent ans, un tremblement de terre fit cent morts sur la Riviera et trois cents dans un seul village de l'autre côté de la frontière, comme ne cesse de le répéter Haroun Tazief qui ajoute: «Pareille catastrophe se reproduira tôt ou tard.»

Alors, nous posons une question aux responsables régionaux et nationaux: dans les conditions actuelles de surpopulation imposées à la Côte d'Azur, combien de milliers de victimes ferait aujourd'hui une secousse simplement équivalente?... Dans ces conditions, continuer à appeler les gens pour qu'ils viennent s'entasser sur ce littoral exigü, c'est déjà les exposer volontairement à subir des catastrophes inévitables.

De plus, persister à imposer aux habitants ces grands travaux inutiles qui bouleversent l'écologie régionale et précipitent le processus naturel, ne serait-ce pas là un acte véritablement criminel?

La nature vient de répondre tragiquement.

Maurice Bardet
pour le Mouvement écologique des Alpes Maritimes.
Bernard Fromont
pour les Amis de la terre
Camille Bartoli
pour la Fédération des Associations de Sauvegarde du SUD-Est (FASE).

Dans le deuxième cas, bien entendu, si les glissements sont seulement visibles dans la zone où le remblai s'est éboulé, l'analyse se complique.

Mais rien ne permet d'affirmer que ce n'est pas un éboulement naturel classique qui a, par effet amont, entraîné le matériel du remblai se trouvant en bordure du talus. Il y aurait là une convergence troublante, mais le scientifique ne peut pas ne pas en tenir compte. Rien ne permet de dire que cela ne s'est pas passé ainsi. Mais on conçoit que l'on peut aussi invoquer que le remblai, par son poids, a pu augmenter l'instabilité du talus.

Quel est le grain de sable qui a provoqué l'éboulement? Je dis bien grain de sable, car les sédiments, sur le talus, sont en position d'instabilité et il faut peu de choses pour provoquer le déséquilibre.

C'est alors que l'on pense aux conditions météorologiques.

Ce n'est pas par hasard que ce glissement s'est produit au cours (ou à la fin) d'une période exceptionnellement pluvieuse. On peut invoquer, je pense, les conditions climatiques, elles ont leur part de responsabilité. Notons, d'abord, que c'est la première fois que le remblai va subir ces conditions météorologiques exceptionnelles: pluies et crues du Var.

On a évoqué, à juste raison, un éventuel bouchon du Var. Hypothèse plausible mais rigoureusement invérifiable, or ce qui est invérifiable n'est évidemment pas scientifique.

On peut évoquer surtout, un apport d'eau exceptionnel par le Var, qui va provoquer de violents affouillements et une variation très nette du niveau de l'eau dans les nappes aquifères, sous et dans le remblai. Le rôle de ces eaux sera triple: -diminuer, sur terre ferme, la cohésion du matériel; -augmenter le poids des sédiments par imprégnation; -créer des contre-pression pouvant modifier l'équilibre des forces en présence, en particulier parce qu'il existe certainement des nappes captives.

Alors que conclure?

La responsabilité du concepteur de l'aéroport est-elle engagée? Rien ne permet de l'affirmer mais il y a présomption... on ne prête qu'aux riches. En effet, l'acte de construire n'est pas sans risque, surtout dans notre région, car notre bonne terre n'est pas une planète morte, mais bien vivante, et l'équilibre y est précaire.

Attendons que les experts, hommes de science, puissent étudier et trancher.

A Nice le 18 octobre 1979
Le professeur Polvêche



ORGANISER LA CHASSE AUX députés et trouver le moyen de continuer l'action après la marche du 6 octobre. Soutenir et agir avec les femmes de Bilbao, inculpées pour avoir avorté ou fait des avortements. Causer de la presse féminine, féministe dans sa conception et sa fonction. Assister au meeting du Planning Familial et lire au coin du mur la réalité quotidienne de l'application de la loi Veil. Militante, journaliste, passionnée, fatiguée, une militante, une femme nous chronique ces quelques souffles.

J'avais décidé qu'après la marche (du 6, naturellement), je décrochais, pas définitivement, oh non, je suis une femme quoi qu'il arrive, mais pour quelques semaines, prendre un congé militant ne serait-ce que pour me reposer, pas me poser. Au contraire, bouger, voyager, aller voir un peu ailleurs comment ça se passe.

Donc lundi, comme tous les lundis, je me lève, avide de nouvelles, d'informations, des fois que... C'est comme ça tous les matins : avant d'avoir lu la presse, je suis idiote, et tout de suite après l'avoir lue, je suis furieuse.

Ce lundi-là, pour être précise c'était après Lortat-Jacob et plus généralement l'Ordre des Médecins, que j'en avais : cette nouvelle mouture-nouvelle façade qu'ils se donnent ne me plaît guère plus que la précédente, ils ont une façon perverse de s'afficher « libéralement » du côté de la vie, en niant la femme dans son désir de vie, qui me semble par trop contradictoire pour n'être pas suspecte. Tant qu'à faire « Laissez-les Vivre » au moins annonce la couleur...

CONTINUER L'ACTION...

Mais ce n'était pas le plus urgent, encore que connaître ses ennemis n'est jamais chose à négliger, et qu'on les ignore trop souvent. Mais ce lundi-là, il y avait une réunion du collectif du 6 octobre (de la marche, quoi) chez l'une de nous.

Las, à la question : qu'allons-nous faire d'ici et jusqu'au 29 novembre (date fatidique du vote de la loi), la dynamique et l'en-

thousiasme revinrent presque inactifs. Les réponses fusèrent.

- Garder le contact en tous cas avec toutes ces femmes...

- Les cinquante mille ?

- Elles continuent dans leurs villes, leurs villages, leurs quartiers, à se rencontrer, bref, elles restent certainement mobilisées.

- Rêvons en cœur, mes sœurs...

- Mais non, on ne rêve pas, elles continueront sûrement à lutter partout où elles sont...

- Et puis on ne va quand même pas leur dire ce qu'elles ont à faire, elles savent mieux que nous en fonction de leurs régions, de leurs députés, de leurs hôpitaux...

- Oui, mais on peut toujours les tenir au courant de ce que nous, nous comptons entreprendre.

- Alors, on leur fait, cette lettre, racontant nos projets ?

- On essaie de coordonner nos actions.

- On n'en a pas les moyens, mais si chacune agit dans son coin, ça finira par se savoir...

- OK, on leur envoie une bafouille amicale et on passe aux députés.

- Quoi les députés ?

- Ben, c'est quand même eux en dernière instance qui nous font la loi, et on a tout intérêt à ce qu'ils sachent précisément quelle loi on veut et quels moyens on est prêts à mettre en œuvre pour l'obtenir.

...A LA CHASSE AUX DEPUTÉS

- On va les dépister, les chasser partout où ils sont, chez eux à leur permanence, sur les parvis des églises le dimanche, de vive voix, par lettre, télégrammes ou téléphone.

- Qu'ils sachent qu'on est là, déterminées à lutter jusqu'au bout pour obtenir ce qui est notre droit...

- Qu'ils comprennent bien qu'il y va de nos voix.

- C'est ça, entre autres propositions, qu'il faut mettre dans la lettre aux copines.

- Et ça s'appellera : « La chasse aux députés est ouverte, dépistons-les. »

Et maintenant que fait-on pour Bilbao et les onze femmes inculpées pour avoir avorté ou fait des avortements ? Il faut y aller, le 26 pour assister au procès.

L'association des Mujeres Emigradas Españolas in Francia (AMEEF) née au mois d'août dernier (dont nous avons publié la pétition la semaine dernière en omettant leur adresse : AMEEF, 5 rue las casas, 75007 Paris) nous propose une réunion de travail mercredi 17 afin d'organiser selon leur volonté les différentes actions à mener.

Donc mercredi soir, au local d'Histoire d'Elles, réunion bilingue (et une autre soirée, une autre réunion, toujours pas décroché ? Eh non, mais c'est important, c'est grave, ce procès, oui, mais il y aura toujours des choses importantes, graves et urgentes. Bon, c'est vrai et alors ? La paix, la conscience, on ne sortira pas de ce débat-là).

UNION DES FEMMES PROCES EN ESPAGNE

Donc ce mercredi, les Espagnols de l'AMEEF avec toute leur fougue et leur chaleur racontent leur Espagne, leur terre, ses lois, ses injustices et son sexisme. On connaît, enfin on reconnaît, ça nous replonge en plein dans l'avant loi Veil, et ça nous horrifie toujours aussi violemment des « anecdotes » de ce type : « En 1979, en Catalogne, province à la pointe du progrès espagnol, comme on sait, une femme qui allait

avorter, accompagnée de son copain a été arrêtée, ainsi que celle qui l'avortait, le copain et la mère du copain. Elles et lui ont tous été amenés au commissariat où là, comme son avortement avait vraisemblablement été interrompu, elle a eu une hémorragie. On l'a donc transporté à la clinique... avant de la condamner (elle risque entre 30 et 60 ans de prison...) ». C'est vrai que tout ça a des relents de franquisme assez insupportables. Mais c'est aussi vrai que le dire ne suffit pas, et que les femmes de l'AMEEF ont raison. On doit agir, se coordonner pour que chacune dans son domaine donne le plus d'écho à tout ça. Et agir, elles le répètent, mais ne le répèteront sans doute, comme nous tous, jamais assez.

Alors elles appellent à l'unité des féministes françaises (puisque les femmes de psyketpo sont une fois de plus venues faire du foin et saboter la réunion), pour pouvoir en paix préparer la collecte des pétitions (celles et ceux qui veulent leur renvoyer la pétition peuvent le faire à l'adresse indiquée ci-dessus).

Un rassemblement à l'ambassade d'Espagne, avenue Georges V à Paris, le jeudi 25, jour précédant le procès à 18h30, et une conférence de presse dans la semaine. Pour le moment, c'est tout, faute de moyens, mais elles espèrent bien qu'un meeting pourra s'organiser et qu'elles ou l'une d'entre elles pourra partir à Bilbao le 26, assister au procès. Des avocates françaises se portent volontaires pour aller témoigner, mais cela sera-t-il suffisant ? N'a-t-on déjà pas trop usé et abusé de tous ces moyens d'action ? Ne nous semblent-ils pas dérisoires à côté des arsenaux judiciaires administratifs et policiers mis en place et déjà bien rodés par les gouvernements européens pour ne citer qu'eux ? Ne serait-il pas temps d'inventer, d'imaginer de nouvelles formes d'interventions, de nouveaux moyens de lutte ?

Eh, petit frère, petite sœur, c'est quand la relève ?

DE LA PRESSE FEMININE.

Jeudi soir, j'enchaîne sur Beau-bourg, bah, toujours aussi laid. Là, dans le cadre de l'exposition d'Histoire d'Elles : « Des femmes fabriquent un journal », elles avaient organisé un débat sur « les femmes et l'information ».

D'information, il fut très peu question, et de toutes façons, quand les débattantes (Liliane Kandel, Hélène Bellour, Anne-Marie Dardigna, Marie-Odile Fargier et Laure Adler) prirent la parole, les micros explosèrent. C'est vrai, ce n'est pas une blague.

On nous a dit entre autres que les « lectrices du Monde étaient une cible privilégiée pour l'industrie textile, une aubaine pour les vendeurs d'électro-ménager, qu'elles n'étaient pas plus belles que les autres mais consumaient plus de produits de beauté... Ce n'est pas moi qui le dis, mais Le Monde, pour mieux se vendre aux publicistes. Et ce n'est pas sexiste... Non.

À côté de ça, une petite apologie de la presse militante, et pas seulement féministe. On a aussi

évoqué les contradictions qu'il y a à faire du féminisme au sein de journaux comme Marie-Claire, ce qui effectivement pose le problème de toute récupération.

J'ai noté une réflexion qui m'est apparue complètement juste et oh combien d'actualité : l'information aujourd'hui est comme avant 68, à savoir que la presse en général, et même l'autre parfois, n'est plus capable de parler de ce qui est « vraiment » important et qu'elle est obligée, pour vendre, mais aussi pour intéresser ses lecteurs, d'en passer par les fourches caudines du spectaculaire, de ce qui fait « scoop », qu'elle ne peut causer en fait que de ce dont tout le monde cause. C'est vrai et c'est pour ça que c'est grave.

Surlemeeting du planing qui m'a occupé ma seule soirée de liberté, on y a évoqué et détaillé toutes les démarches pénibles et douloureuses qu'il faut entreprendre pour avorter, à quel prix, exorbitant et tout-à-fait fluctuant, où il n'est même pas question d'avorter, où l'on peut quand même quelquefois, en insistant, et comment ça se passe, quand on est étrangère ou mineure... Et quoi faire quand les délais sont dépassés. Pour les délais dépassés, je vous livre ceci qui traînait sur un mur de la Mutualité et qui m'a, malgré tout ce que je sais de l'avortement quand même beaucoup frappée.

EXEMPLES POUR REFLECHIR

- Demandes d'IVG après dix semaines de grossesse. Pourquoi ?

- Ignorance de la loi, de la sexualité et de la contraception : 17,2%.

« 15 ans, 17 semaines de grossesse, elle ignorait qu'elle était enceinte, n'utilisait pas de moyens contraceptifs faisant attention, pensait que si elle prenait la pilule, elle serait stérile plus tard »

- Pressions socio-culturelles : 20,8%.

« 18 ans, six mois de grossesse, elle n'a pas eu l'argent, elle n'a pas osé le dire à ses parents, elle continue sa grossesse et abandonnera son enfant »

- Mauvaise application de la loi : 15,5%.

« 24 ans, arrive au Planning Familial à treize semaines, a demandé à se faire avorter à l'hôpital de Sèvres, quatre rendez-vous successifs en trois semaines aux termes desquelles l'hôpital refuse d'intervenir, c'est trop tard ».

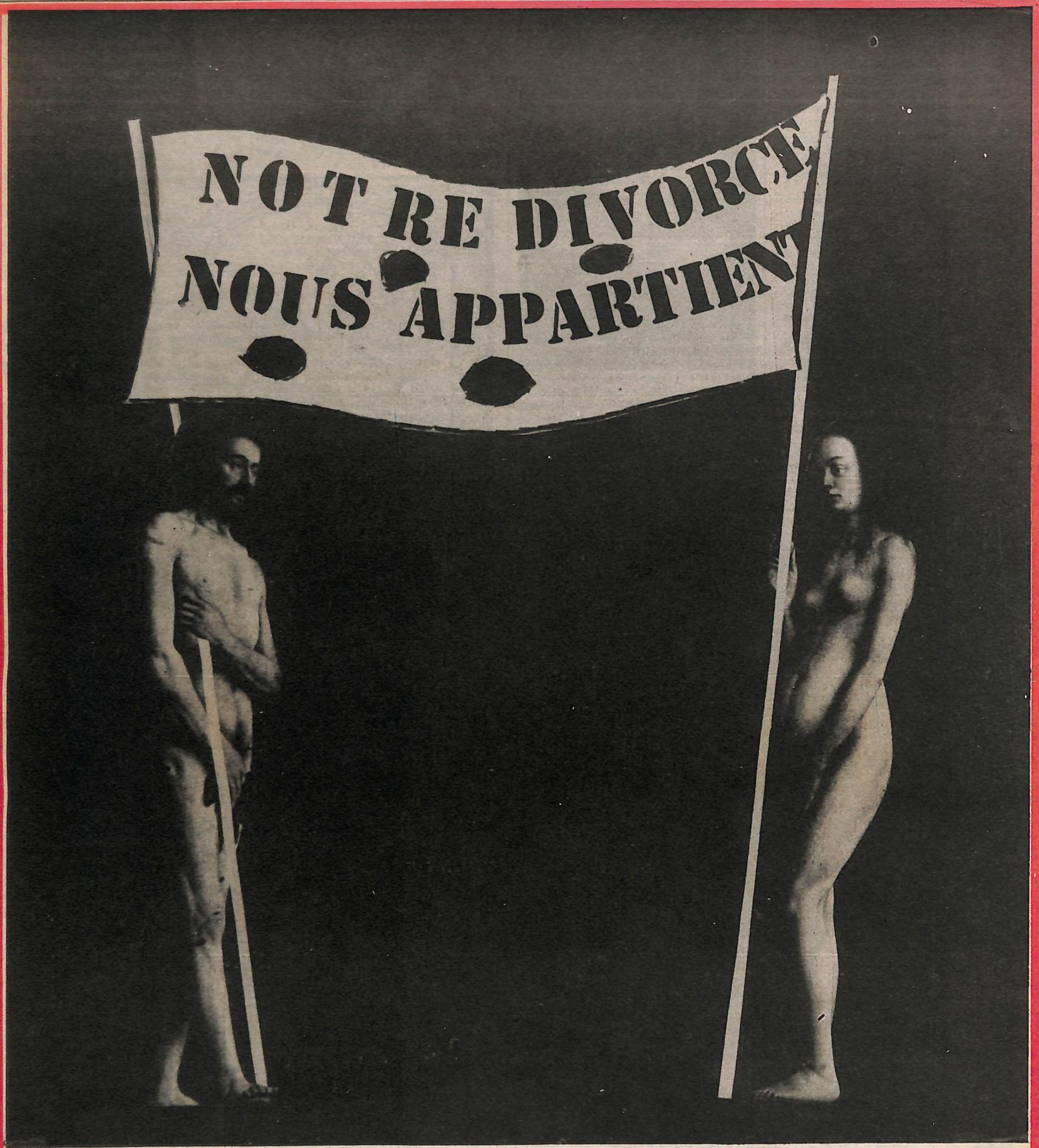
- Fautes ou mauvaise volonté des médecins : 47,7%.

« 20 ans, 18 semaines de grossesse, a vu deux médecins qui n'ont pas diagnostiqué la grossesse ni prescrit de test de grossesse »

« 38 ans, nord-africaine, enceinte de 13 semaines, a déjà 9 enfants, le médecin lui prescrit 12 piqûres en lui disant : c'est la fatigue, vous n'êtes pas enceinte »

Quels commentaires ajouter ? Jusqu'à minuit, à la Mutualité, on a parlé de tout ça, des blocages et des problèmes de la sexualité, de la vie en fait. Il y eut des films, des débats, de la vie. Ça fait sûrement avancer la sororité, la fraternité, mais la loi, mais notre droit, mais la liberté...

Sophie Chauveau



Jusqu'en 1975, le divorce reposait uniquement sur la notion de faute. Même si le couple était d'accord pour s'arranger à l'amiable, il fallait s'inventer des insultes et des adultères scandaleux. La loi admettant enfin la séparation par consentement mutuel avait pourtant laissé dans le vague un point de haute importance : l'avocat était-il obligatoire ou non pour divorcer de cette façon ? La réaction du corps a été vigoureuse : une manifestation de rue ; pas moins. La frousse financière était là. Parenthèses : il n'a bien sûr pas été question d'en faire autant pour le collègue Klaus Croissant emprisonné. Parenthèses fermées. Les avocats ont donc gagné en

1976 : ils sont redevenus indispensables pour la procédure. Pendant cette époque « incertaine », un couple avait contacté la Boutique de Droit du 19ème arrondissement et, avec cette aide, avait présenté seul au juge une requête qui n'avait pas abouti. « On » ne savait pas, « on » préférerait qu'un avocat soit là (v. Actes n° 16). Après cette affaire, plusieurs personnes étaient venues à la Boutique, mais le rapport de force était fini. En 1975 le Droit était en avance sur les faits, personne n'en avait profité. En mars de cette année, Joëlle et Yves Gavard arrivent, bien décidés à divorcer

seuls. Mais... mais, la loi étant ce qu'elle est, il faut se contenter de préparer seuls la requête et les arrangements personnels. Pour la forme un avocat signe la requête et est présent à la demi-heure de la conciliation obligatoire. Coût de l'opération : 300F environ contre 5000F d'habitude. Tout aurait pu s'arrêter là si Joëlle, la Boutique et l'avocat Revon n'avaient décidé de poser une fois pour toutes le problème de la présence obligatoire de l'avocat dans le divorce par consentement mutuel. Qu'est-ce qui impose aux gens de payer une énorme taxe pour l'intervention d'un tiers, que la Justice rend elle-même

obligatoire ? Dans ce cas, qu'elle paye elle-même le service qu'elle réclame ! Revon acceptant de signer une requête dont il ne vérifiait pas le contenu prenait une position publique de dédain vis-à-vis du Droit, et engageait ainsi ses confrères à se déterminer sur le principe de la liberté des justiciables. Si encore il n'y avait eu que cette provocation judiciaire ! Le corps des avocats trouve une grande partie de son financement dans le gain fructueux des divorces. La levée de boucliers n'a pas tardé, amplifiée par le fait que la presse s'est emparé de cette affaire.

RENSEIGNEMENTS PRATIQUES POUR PERSONNES MOTIVEES.

- Le Centre de Recherches et de Formation Juridique, ainsi qu'un représentant de la Boutique de Droit du 19ème se trouvent 18 rue du Roule, Paris 1^{er}. Tél. 233 99 33. C'est le C.R.F.J. qui « anime » le mouvement. Il va éditer une plaquette sur le divorce, que les boutiques de Droit distribueront

- Avocats concernés (pour l'instant) par l'initiative : Thierry Maleville (Montreuil); Christian Revon, Christophe Deltombe, Pierre Henry, (Paris).

- Groupe Femmes Divorcées : 28 rue Dunois, Paris 13ème. Tél. 584 72 00. Permanences de 15 à 17h le samedi. Elles aimeraient bien que des femmes intéressées par le problème et l'animation du groupe se manifestent.

CEUX QUE CELA CONCERNE

Pour Joëlle, c'était une question de principe : « Passer devant un juge, je n'en voyais déjà pas bien l'utilité. Je me suis mariée à la mairie, je pourrais divorcer de la même façon. Mais en plus prendre un avocat pour effectuer un travail que je peux faire moi-même, pas question. Nous n'avons pas vu les choses uniquement sur le plan pécuniaire. Ceux qui décideront de faire comme nous doivent s'attendre à rencontrer énormément de problèmes, d'entente personnelle et de découragement. C'est sécurisant, un avocat qui fait tout ».

Elle était en contact avec le Groupe Femmes Divorce du 13ème. A une réunion, le groupe a décidé de demander aux avocats qui y collaboraient de participer à « l'action de la signature ». Celles-ci ont refusé, et Marie-Claire Picard, l'une d'elles, explique ainsi sa position : « Je ne



conçois une action revendicative que si elle est collective. Que cinquante avocats signent tous ensemble une requête conjointe, d'accord. Sinon, c'est de la démerde individuelle. Moi, je refuse d'être un prétenom. Ce n'est jamais neutre de signer. Il est certain que je suis d'accord avec une action visant à rendre l'accès de la justice plus simple à ceux qui le désirent. Mais il ne faut pas abuser les gens. Ils ont souvent besoin d'un technicien du droit. Quant aux honoraires, c'est effectivement une plus-value certaine par rapport à d'autres affaires. Je peux ainsi me permettre de défendre aux prud'hommes et au pénal sans demander beaucoup d'argent ».

Question de choix politique en effet. Pierre Lenoël se définit non comme un avocat militant, mais comme militant avocat. La nuance est de taille. « Le divorce, par tradition, est la procédure alimentaire de base pour les avocats. Par ailleurs, à cause de la culpabilité sociale ressentie par les avocats « de gauche », il

semble plus normal de faire payer un divorce qu'un gars en taule.

Ce qui est admis et entériné par la profession, c'est que la procédure de divorce est sur-payée, sur-taxée par rapport au travail qu'elle représente. Mais tant que l'Etat ne rémunérera pas le temps passé à travailler bénévolement (commissions d'office, flagrants délits, permanences juridiques, etc.), je ne vois pas comment trouver d'autre financement que le divorce. Un

front des libertés, il faut s'en donner les moyens. Actuellement, on ne peut pas arrêter cette sur-taxation sans dommage. Oui, quitte à ce que des gens soient « pénalisés » pour d'autres. S'il y avait une loi permettant de divorcer sans avocat, il faudrait être contre ; ce ne serait pas vivable ».

Lenoël a le mérite d'être clair dans son analyse ; le moins qu'on puisse dire est qu'il y a contradiction flagrante entre le fait de lutter sur le front des libertés et de ne pas admettre une loi qui élargirait le



avocat peut être un contestataire institutionnel en même temps qu'un technicien indispensable. Pour pouvoir être sur le

DANS LA RUBRIQUE « EN ATTENDANT QU'ON AIT LA LIBERTE DE CHOISIR... »

- La Justice a édité des imprimés de « demande conjointe » qu'elle remet aux avocats comme document de travail. Il suffit d'en posséder un exemplaire et de le reproduire pour faire seul sa requête. Et ça, ce n'est vraiment pas sorcier !

- L'Aide Judiciaire : elle est accordée sur demande personnelle d'un des conjoints, s'il peut justifier d'un revenu mensuel inférieur à 2700F par mois. Un avocat d'office est désigné. L'Aide Judiciaire accordée est soit totale, soit partielle, suivant le montant des revenus. Il faut savoir que le divorce engagé ainsi risque de ne pas être rapide. Les dossiers traînent sur divers bureaux pendant pas mal de temps. Pour peu qu'en plus l'avocat n'apprécie pas le fait de ne toucher que 1000F de rémunération (versée par l'Etat), les choses iront encore moins vite.

La solution de l'Aide Judiciaire ne répond de toute façon pas au problème posé, parce que les ressources des époux peuvent être supérieures au plafond qui permet de l'obtenir, et que l'intervention d'un avocat demeure. Le problème était là au départ, non ?

champ de celles-ci. Mais tant que ses confrères n'admettent même pas l'existence de ce sur-paiement du divorce, en tous cas pour le consentement mutuel, cela entraîne certainement de la fatigue de répondre au téléphone trois fois par jours à des clients nerveux ou anxieux, mais dans le cas d'un divorce à l'amiable, censé se régler rapidement et sans trop de démarches, les 5000F d'honoraires sont-ils justifiés ?

AVOCATES DU MOUVEMENT DES FEMMES

A cela Josiane Moutet répond qu'elle n'a pas à être un régulateur social, en ajoutant qu'elle choisit toujours de s'effacer lorsqu'il y a un accord entre les gens. Très bien. Mais « cette action contre les avocats est totalement irresponsable. Ce n'est pas sur eux qu'on doit faire retomber les avatars de la justice. Le problème n'est pas bien posé. Evidemment, l'idéal serait que tout le monde soit adulte et responsable. L'avocat voit que tout va bien, puis en creusant, s'aperçoit fréquemment que la femme est en train de se faire avoir. Un des éléments de la fragilité est de ne pas savoir qu'on est fragile. Je rectifie souvent le tir, au moins je sers à ça ».

Pour Monique Antoine, il y a moyen d'aller plus loin. Déjudiciariser complètement le divorce quand c'est un vrai consentement mutuel. Un officier d'état civil devrait suffire. Là où il y aura danger, gros danger, c'est que cela retombera dans



les pattes de l'administration. Plus d'appel, plus de contrôle, cela peut être l'arbitraire le plus complet. C'est à voir, en effet. Mais Monique Antoine ajoute quelque chose d'extrêmement intéressant et révélateur de la conscience qu'ont les avocats de leur fonction auprès des justiciables. « Je vais vous paraître horriblement réactionnaire, mais je crois que si les gens reculent devant les frais d'un divorce, c'est qu'ils ne sont pas réellement motivés. On retrouve là le même phénomène que dans une psychanalyse : l'élément fric motive l'effort ».

Comme quoi on peut découvrir des trucs en s'attaquant au problème du divorce ! Pour rester dans les processus psychologiques, citons Colette Auger : « Notamment pour les femmes, le divorce est ressenti comme un échec ; elles portent inconsciemment la responsabilité de la rupture. Je ne pense pas que les femmes seraient prêtes aujourd'hui à se passer réellement du tiers extérieur et objectif qu'est l'avocat, vu l'état de sous-information où elles se trouvent ».

CE QUI COMPTE C'EST L'AVENIR

Il est probablement nécessaire que la femme soit mieux protégée par la loi. Il y a

toute une tradition d'exploitation et de domination de la part de l'homme d'un côté, de soumission et de non-combativité de la part de la femme de l'autre. Un divorce par consentement mutuel est rarement égal. C'est souvent le mari qui dicte ses conditions. Par exemple : « Tu gardes les enfants et la maison, mais ne forçons pas trop sur la pension alimentaire ». Ce n'est pas faire de maternage et de l'assistantat que d'être conscient de cette situation.

Est-ce une raison suffisante pour bloquer la mise en route du processus libérateur d'une contrainte déjà inutile dans 10% des cas de divorce et qui, dans l'hypothèse d'une évolution des rapports hommes-femmes, peut se trouver un jour entraver la liberté de la plus grande partie des gens désireux de divorcer ? Le jour où les avocats et les juges ne pourront plus dire : « Nous sommes ici pour protéger les femmes des abus de leurs maris », ils n'auront plus de raison d'intervenir dans une procédure où l'une ne sera plus dominée par l'autre.

Mais faut-il attendre cet hypothétique avenir ? Condamner les couples désirant, à deux, la non-intervention d'un tiers dans leur séparation ? La meilleure façon de se battre pour un résultat, c'est d'articuler le mouvement sur la situation idéale vers laquelle on tend.

Il y a quelques années, personne n'était vraiment intéressé par le problème, à part quelques marginaux. Il semble que la conscientisation ait évolué. Qu'est-ce qui a motivé cet intérêt soudain des journalistes (car tout a bien démarré par là) pour une contestation de loi ? Une de plus, après tout ! Peut-être la remise en cause, dans une certaine mesure, du monopole de l'avocat. On aurait pourtant tort de se polariser sur cet aspect de la situation. C'est le principe de la liberté qui est en cause, rien d'autre. Il est à souhaiter, d'ailleurs, que la contestation du divorce sous sa forme actuelle soit réellement poussée jusqu'à réclamer la déjudiciarisation totale de la procédure.

Remise en cause d'une procédure, donc. Mais évidemment, intérêt grandissant pour le tuyau certain que représente l'aubaine de connaître des avocats ne réclamant que 300F. Dans ces conditions, si l'affaire en restait là, l'action entamée ne pourrait avoir sa place que dans une rubrique « combines diverses ». Ce serait dommage. L'opération n'a de crédibilité que dans une lutte globale contre le système juridique. Ce qui serait pas mal, aussi, ce serait de remettre en cause le mariage. Tant qu'à faire !

Hélène Crie

DERNIERE, DERNIERE MINUTE...

Christian Revon, l'avocat précurseur de la signature « pro-forma », autrement dit bidon, au bas d'une requête de divorce dont il n'avait même pas pris connaissance, vient de voir s'engager des poursuites disciplinaires contre lui. Alors quoi, on ne brade pas de cette façon la signature d'un homme de loi. Son conseil de l'ordre l'a invité à se choisir un défenseur. Plein d'humour, Revon a désigné Thierry Maleville, un de ses confrères en accord avec lui sur l'action du divorce, qui signera dans deux semaines à son tour un « pro-forma » une requête pour un couple de ses clients. Lequel Maleville risque fort lui aussi de se voir poursuivi dans les jours prochains.

Ça va durer longtemps ce petit jeu là ?

H.C.

LES NOUVEAUX PERES DIVORCENT AUSSI...

LE MOUVEMENT DE LA CONDITION Paternelle (1) organisait mardi dernier à Paris, au cinéma Le Bonaparte, un débat autour du film *Le Divorcement*, en présence de l'auteur, Pierre Barouh. Les pères divorcés ont déploré le manque d'intérêt généralement accordé à leur cause. Ils ont insisté sur la « souffrance de l'enfant » et le « non respect de son désir de neutralité ». Ils ont violemment critiqué l'attitude des avocats et des magistrats. Ils se sont séparés après avoir affirmé leur détermination de mener la lutte jusqu'au bout, pour la « promotion de la paternité », le droit de garde conjointe, ou éventuellement alternée, et surtout, la recherche de solutions nouvelles.

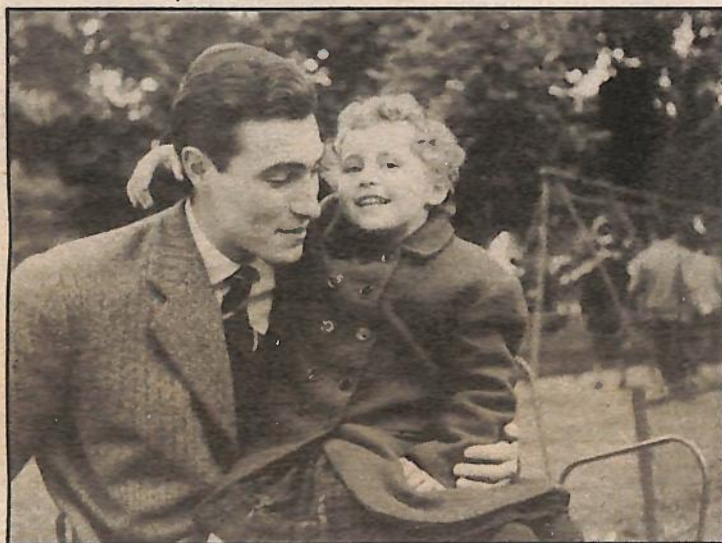
LES MARCHANDS DE SOUPE ET L'ENFANT

Le débat avait commencé sous le signe de l'émotion avec un exposé de Pierre Barouh qui sut s'effacer progressivement et avec délicatesse après avoir précisé que, dans *Le Divorcement*, le problème du divorce remettait en question la liberté des enfants, du père et de la mère à se voir selon leur désir.

La centaine de pères divorcés présents ce soir-là vibraient de chagrin, d'émotion, de passion et de désespoir. C'est pourquoi le débat resta longtemps contenu dans les limites du film médiatique. Par exemple, quelle était sa fidélité à l'ouvrage autobiographique de Marc Cadiot ? Pourquoi un contexte social privilégié ? N'était-ce pas là un divorce « 4 étoiles » ?

« La souffrance de l'enfant » fut d'emblée évoquée et devait ressurgir comme un leit-motiv tout au long du débat. Des témoignages poignants émaillaient le débat : « Ça fait 7 mois que je n'ai pas vu mes trois enfants, j'y pense à chaque seconde » ; « Je voudrais seulement voir ma petite fille, l'embrasser, lui passer la main dans les cheveux » ; « Je vois mes enfants tous les deux ans avec des CRS autour » ; « J'ai fait 3 mois de prison parce que mon fils avait fugué pour me rejoindre et ne voulait plus rentrer chez ma mère » ; « Dans cette salle, il y a quantité de pères qui ont été agressés physiquement par la famille de la femme ou ses amis, moi j'ai échappé à un assassinat » ; « On m'enlève mes petites filles, Gisèle Halimi m'empêche de les approcher ».

Le nom de Gisèle Halimi déclencha un tollé général, on lui



reprocha d'être sexiste mais le secrétaire de l'association avança qu'il l'avait contactée et qu'elle serait prête à discuter. On enchaîna sur « les marchands de soupe », ces avocats qui veulent vous convaincre de ne pas demander la garde des enfants « pour ne pas encombrer inutilement les tribunaux » ; ces magistrats « dont certains dorment pendant la plaidoirie des avocats » et « dont 25 au moins ont du sang sur les mains » pour avoir poussé des pères au suicide ou au meurtre. On proposa de dresser un fichier des avocats et des magistrats auxquels il ne fallait pas se fier et les pères divorcés furent unanimes à demander que chaque magistrat soit responsable pénalement de ses décisions. Une magistrate présente dans la salle expliqua que sa profession n'avait pas de moyens et qu'il fallait d'abord changer les mentalités, ce à quoi il fut répondu : « Si les magistrats ne peuvent pas faire leur boulot, alors moi, je garde mon fusil ! »

PHALLO, DEMAGUO, TOU JOURS COUILLONNE

Oui, ils étaient prêts à tout si on ne leur rendait pas justice : « descendre dans la rue, casser des

vitres ». Non, ils ne pouvaient plus attendre. Ils voulaient voir leurs enfants, leur parler, les embrasser. Oui, il fallait faire comme les féministes qui avaient obtenu gain de cause. Mais eux, seraient-ils des milliers ? Ils se sentaient incompris, on ne s'intéressait pas à leur cause et ils déplorait le peu de succès de films comme « *Le Divorcement* », « *Le Pelican* », « *Champion* », « *Monsieur Papa* ». Même les groupes femmes de quartier leur avaient répondu : « Pourquoi s'embêter avec ça, d'abord, les pères ne payent jamais les pensions alimentaires... ». Car le M.C.P. se défend d'être misogyne, bien au contraire, ces adhérents sont partie prenante des luttes antisexistes : « La pratique judiciaire confie les enfants quasiment systématiquement aux femmes au nom de préjugés surannés : la femme à la maison, l'instinct maternel, l'enfant = affaire de femme ; l'homme au travail, l'autorité paternelle, ce qui concerne l'enfant n'est pas un problème d'homme ». Ah, le poids de l'environnement socio-économique qui fait qu'un homme sur 20 seulement persiste à réclamer la garde de ses enfants. D'ailleurs, croyez-vous qu'il soit facile aujourd'hui d'être père ? A eux tous les efforts et les concessions pour préserver les enfants. S'ils renoncent à la garde ? voilà un mauvais point qui incitera le juge à l'indul-

gence lorsque la mère ne respectera pas le droit de visite. En résumé « Si on fait preuve d'autorité on est phallo, si on est gentil, on est démago, quoiqu'on fasse, on est couillonné ».

DIVORCE SANCTION = TRAHISON

A la fin du débat, on rappela que davantage de justice en matière de garde ne pourrait que bénéficier aux enfants, en particulier si on épargnait aux parents le divorce-sanction. Donc, il fallait faire pression sur les magistrats pour qu'ils accordent autant que possible la garde conjointe, dans les cas plus difficiles la garde alternée. Mais il y avait de l'espoir, l'association recevait des lettres de magistrats et d'avocats sensibles au problème. On ajouta que puisque le mariage était gratuit, il devait en être de même du divorce car, le coût de la légalité ne risquait-il pas de pousser certains au terrorisme ? Et pour finir, Stéphane Ditché, le secrétaire de l'association réaffirma la nécessité de trouver des solutions en regroupant enfants, parents, avocats, magistrats, psychologues, enseignants, etc. dans la réflexion.

Tout au long du débat, une certaine chaleur avait circulé entre ces pères divorcés, parfois paternels, en tous cas amicaux les uns vis-à-vis des autres. L'un d'eux expliqua que son divorce s'était « bien passé » et « avoua » qu'il avait adhéré au M.C.P. pour pouvoir « parler ». Parler ? Tiens, il y a dix ans, n'est-ce pas aussi pour cela que des femmes divorcées rejoignaient le mouvement des femmes ?

Alice Braitberg

1) *Le Mouvement de la Condition Paternelle* pour une responsabilité égale en cas de divorce, est une association 1901, comprenant environ 10% de femmes parmi ses 2 000 adhérents (400) en région parisienne. On peut se procurer leur revue M.C.P. et les contacter 144, av. Daumesnil 75 012 Paris. Tél. 345 40 27

LES FEMMES FONT UNE FULGURANTE PERCEE partout. Dans le rock, comme dans la nouvelle. Muriel Favarel est d'ailleurs une fanatique de Nina Hagen, et ce n'est pas une coïncidence. Elle a publié plusieurs histoires fort intéressantes, depuis deux ans, et prépare son premier recueil de nouvelles. Si elles sont toutes de la même veine que Touche-moi plus fort (dans Alerte ! Ed. Kesselring) elle risque d'en vendre au moins trois exemplaires.

Ce texte est dédié à toutes les femmes qui pensent que le nucléaire c'est aussi leur affaire.

Bernard Blanc

EXCURSION

Ca va bientôt être mon tour. Suis dans la série 3 avec Favier. Les premiers ont tenu dix minutes, les seconds sept. Derrière la vitre épaisse du bloc de déshabillage, je les vois enlever leurs combinaisons et passer sous les douches. Z'ont tous le même sourire naïf aux lèvres. Normal. Ces quelques minutes de «réglage» dans le réacteur leur assure six mois de vacances durant lesquelles ils seront payés régulièrement.

On nous a soigneusement expliqué cet avantage. C'est pourquoi comme tous les autres, j'ai accepté le truc. Tous les autres... sauf Gérard. Il parlait de Rems, de dose limite, de cancer, bref... faut être sacrément con pour ne pas profiter de cette aubaine !

A côté de moi, Favier ricane bêtement et narre ses conneries d'aventures extra-conjugales. Ça ne m'intéresse pas, du reste. Il essaie de m'appâter, l'imbécile. - T'as déjà baisé à l'hawaïenne ?

Je ne lui réponds pas. A peine un haussement d'épaule. Dans ce boulot, le seul hic c'est Favier. Et les combinaisons, bien sûr. Mais je préférerais passer une journée entière engoncée là-dedans, le masque à oxygène sur la gueule, plutôt que de subir à chaque pause les récits douteux de Favier.

Croyez pas que je sois inhibé, surtout. Non, mais j'ai horreur des nymphos. C'est bien connu. Favier baise de temps en temps avec sa bourgeoise. Et pas à l'hawaïenne ! Il se fout sur elle... Rien de bien compliqué en somme. Y'a pas 36 façons de trombiner.

Enfin... Ce n'est pas le moment de s'égarer. Y'a plus important. J'enfile le masque à oxygène, vérifie ma respiration et je suis l'ingénieur dans un dédale de couloirs plutôt blafards. Suis jamais entré dans cette partie de la chose. On croirait sentir le réacteur palpiter. Ça change un peu du train-train. On s'arrête près d'une porte genre blockaus. L'ingénieur nous palpe le cou et le ventre pour s'assurer de l'étanchéité de nos combinaisons, et nous fait signe d'avancer sans lui. Je franchis le seuil. Alors là...

Le Flash !

Le désert. Immense et plat, avec une lumière blanche dardée sur ma carapace cuisante.

Comme chaque fois que j'entre dans le désert, un recul. Un étourdissement à la vue de cette platitude claire et si parfaite qu'elle me paraît presque inconnue.

J'enlève mon masque. Marianne va m'engueuler, mais ça ne fait rien. Je veux absorber les nuances irisées par tous les pores assoiffés

de ma peau. Je veux les particules incandescentes de l'air. Et personne m'en empêchera. Surtout pas une petite conne de saharienne. - Qu'est-ce qu'on doit faire ?

Un sursaut... Je me retourne. J'avais oublié Favier, tout rouge qui sue à grosses gouttes. Lui aussi a ôté son casque.

Doucement, je lui prends la main, une main un peu bouffie mais gentille quand même. - T'as de beaux yeux tu sais...

Favier se marre l'espace d'une seconde et son visage retrouve ce rictus angoissé. - Mais qu'est-ce qu'on fout là ?

Favier est chiant ! Favier m'ennuie ! On aurait tout aussi bien pu se toucher lentement, laisser courir nos doigts sur nos peaux brunes, s'embrasser dans le cou... Mais c'est toujours pareil. Avec ses questions idiotes et sans cesse répétées, il fout tout par terre.

Je respire un bon coup, histoire de maîtriser le nerf qui me chatouille.

- Ben quoi ! On continue... On s'aime. On est là pour ça, non ? Favier avale sa salive, tord sa gueule ahurie. Quelque chose qui ne passe pas.

- T'as plus envie, c'est ça ?

- Hein !

- Oh ! Saharien de mon cul, tu m'as suivi dans le désert, c'est pas pour des prunes... T'avais bien envie de moi tout à l'heure. Alors maintenant ?

Favier écarquille des mires grandes comme des assiettes. Cette fois je crois qu'il perd la boule. La boule et la mémoire, pauvre type. Il est fou, quoi !

Il prend son élan, se jette sur moi, me secoue de toutes ses forces et je sens contre ma gorge son haleine tiède et fébrile.

- Tu es fou... tu es fou, où te crois-tu ? Moi, je comprends... Je comprends tout... on nous a mis en isolation sensorielle... mais pourquoi bon dieu ?

- Déconne pas, Favier... Et calme-toi. Si tu veux pas m'aimer, tant pis. On retourne au village.

- En isolation sensorielle... regarde ce blanc... tout blanc... Plus de haut, plus de bas, plus de bruit... tout se confond... on nous torture.

Pour un peu, je le planterais là, tout seul, à délirer sur le sable. Mais ceux du village me le pardonneraient pas. Alors je l'attrape par l'épaule et le force à marcher.

- Tu es fou, souffle-t-il, mais il se laisse entraîner.

- Viens, on rentre au village.

- Où ça, le village ?

- Par là ! Je pointe un index vers le Nord. Mon sens de l'orientation ne me lâche jamais. Et j'y tiens certes plus qu'à Marianne.

Et tandis que nos bottes s'enfoncent dans le sable brûlant des

bulles roses à souhait s'échappent de l'horizon... se déplacent en une lente ascension dans l'espace pour exploser sans bruit juste au-dessus de nos têtes. C'est comme ça, le désert. On y voit plein de choses incongrues qui surprennent sans étonner vraiment.

- J'ai chaud, murmure Favier, faut que je boive. Mais je sais que la prochaine source est à plusieurs milliers de pas. Vaut mieux pas y songer trop tôt. - Faut que je boive... faut que je boive...

Au village, on nous a toujours enseigné l'amour et la maîtrise de soi. C'est pourquoi je le laisse gémir sans flanquer un coup dans son nez bleui.

- Tu boiras quand il sera temps. En attendant, marche ! Bon sang.. Je vais raconter ça à Marianne. Elle qui trouvait Favier plutôt beau gosse. Va plus daigner lui jeter un coup d'œil à présent. Tant mieux !

Ça doit faire deux bonnes heures que nous marchons, maintenant. Favier a cessé de gémir. Il se laisse tirer, la tête mollement appuyée sur mon épaule. Impressionnant comme un type d'apparence solide peut plonger tout d'un coup. On n'a pas encore trouvé la source, mais je ne m'inquiète pas. D'ailleurs il me semble déjà sentir sa fraîcheur toute proche. Les bulles ont disparu maintenant. Seulement un halo qui irradie le nord d'une telle clarté qu'on ne peut le fixer.

Bon sang, Marianne va bien rire. Suis parti aimer un type qu'est devenu fou avant le premier sourire. Et j'ai perdu mon masque. Pourquoi qu'elle le prenne bien au moins ! Favier tressaille soudain contre mon dos. Il a senti la source. Et dans un regain d'énergie, il s'élançait vers elle, avec de grands mouvements désarticulés. La source a changé, il semble. Y'a plus d'eau qu'avant...

Favier saute et m'éclabousse. Favier rit, nage, ouvre démesurément la bouche pour avaler les flots. Son corps, imperceptiblement, prend la teinte bleutée et phosphorescente de la source comme pour se confondre avec elle.

C'est à ce moment que rien ne va plus... La réalité de l'oasis s'effiloche... Devant mes yeux, les fragments d'un collage minutieux sur fond noir s'effritent. Fond noir qui efface lentement la lumière crue du désert. Me semble entendre une voix. Tout près. C'est peut-être la mienne.

Des paroles confuses dont je ne saisis pas le sens...

Ou peut-être un mot.

Excursion.

Muriel Favarel



Les murs ont des oreilles



"Joue pas avec mes nerfs" de FRANÇOIS BERANGER

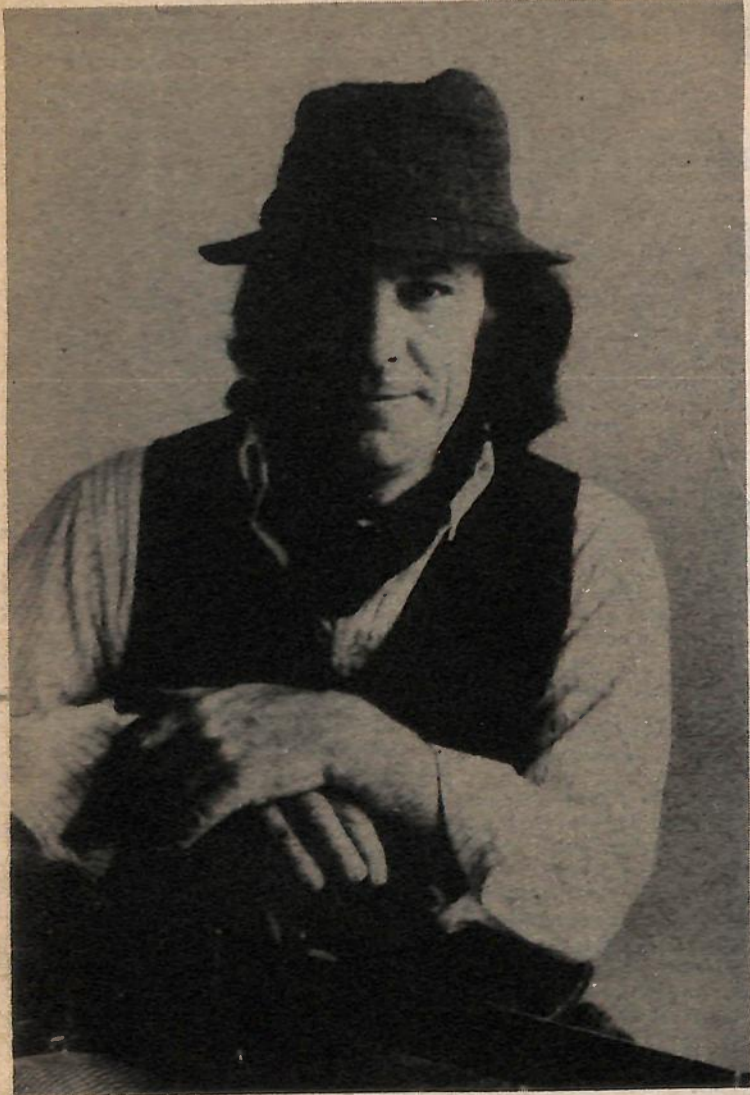
Si j'étais vraiment mauvaise langue, je dirais que la presse musicale (et les chroniqueurs attitrés en ce domaine dans la «grande» presse) boycottent Béranger parce qu'il crache dans la soupe avec tant de rage qu'il risque d'éclabousser même ceux qui parleraient de lui... La bonne bouille du chanteur, avec son galurin rigolo, on ne la voit pas souvent, non plus, à la télé. Et la radio reste silencieuse. Béranger est encore trop sulfureux pour les média. Et pourtant, ses disques sont presque tou-

jours des événements.

Nous l'avons rencontré, une façon comme une autre de célébrer (mieux vaut tard que jamais) la parution, au début de l'été, de son dernier album **Joue pas avec mes nerfs** (L'Escargot Sibécar, ESC 390, Dist, CBS) qui charrie une certaine quantité de dynamite déguisée en rock'n roll.

- Tu as beaucoup de raisons d'être en colère ?

- Oui. Par exemple, pendant des années, on m'a attaqué sur



la question du fric, en me disant «Pourquoi c'est pas gratuit, tes concerts, avec ce que tu chantes ?». Alors, pendant des années, je me suis justifié en expliquant pourquoi c'était comme ça. En fait, quand les gens t'agressent, c'est souvent par manque d'information. Maintenant, je crois qu'il vaudrait mieux que je fasse un livre sur mon expérience dans ce métier. En le distribuant, je n'aurais plus besoin de me fatiguer pour répondre !

- Ce serait une dénonciation du show biz ?

- Tu sais, finalement, je ne connais pas tellement le show biz. J'en fais partie parce que je produis des disques, mais je n'y connais personne et suis très solitaire en ce domaine. Les gens que je fréquente sont ceux avec qui je travaille, je ne cultive pas cependant, la chapelle professionnelle. Et les gens que je vois en dehors de mon boulot, je les vois justement parce qu'ils me considèrent comme quelqu'un de normal, pas comme un chanteur. Ça, je ne supporte pas.

- D'autres colères ?

- Je me méfie aussi beaucoup des attitudes intellectuelles doctrinales. Ça fait énormément de mal à nos forces vives. Toute la famille de gauche, en France, est divisée, redivisée, et pendant ces temps-là, en face, ils se frot-

ORDONNANCE

Biz : A part la floppée des grands concerts d'été pour distraire le touriste (on ne peut pas tous les ans se payer le show-technicolor des incendies de forêts qui coûte tout de même un peu trop cher), le sud de la France est plutôt pauvre en musique. C'est pourquoi il convient de saluer l'Association Albatros (c/o Dominique Khim, La Calade, n° 13, Quartier Les Playes, 83140 Six Fours) qui se remue pour offrir aux occitans de l'hiver des artistes de qualité : suivre leurs spectacles, c'est participer à une politique culturelle «différente». L'Albatros nous offre deux groupes français de rock le 27 octobre, à la Salle des Fêtes de la Valette, Toulon : Rush et Trust (dont le premier 33 T enregistré à Londres n'est pas mal du tout, **Trust**, CBS 83732). Le 21 novembre, du planant baba-cool avec Pierre Moerlen Gong, et le 11 décembre les cris de Mama Béa. Retenez bien ces dates car, Albatros, en plus de bagarre pour la musique made in France et c'est une bonne chose.

Baise : Les télécommunications et l'informatique ont copulé de façon effrénée pour donner naissance à un enfant turbulent, excitant et peut-être dange-

reux, la télématique. L'ordinateur, maître des moyens de communication : mais c'est de la SF ! Oui, pour tout de suite. Sûr que notre vie quotidienne va en être bouleversée, la pauvre. Pour en savoir plus, un numéro spécial de **Science et vie, la révolution télématique** (Hors série n° 128, 12F à Science et vie, 5 rue de la Baume, 75382 Paris Cedex 08) fait le point sur la question. Histoire de savoir où les écolos vont devoir frapper bientôt avec des bombes bio.

Bébé : Naissance d'un nouveau bimestriel de contre-information sur les Alpes-Maritimes, **Tout va bien**, qui s'intéresse surtout à Vence et sa région. Ces salauds ont piqué son titre à l'hebdo Suisse **Tout va bien**, le seul journal à se battre là-bas contre les trous dans le gruyère. Espérons que ce double français sera à la hauteur de son ancêtre. Abonnement : 25F pour un an, à **Tout va bien**, MJC, Descente des Moulins, 06140 Vence.

Porno : Ami des surréalistes, obsédé par l'image de la femme et le coït, dans la lignée de Bataille (dont vous pouvez toujours lire **L'érotisme**, en 10-18, n° 221, ça ne vous fera pas de

mal), le peintre photographe Pierre Molinier qui s'est suicidé en 76 dans son atelier de Bordeaux, revient hanter Paris, avec une suite de photo-montages époustouflants. Quand on sait que Molinier s'est tué d'une balle dans la tête parce qu'il était trop vieux pour avoir encore des érections, on a tendance à regarder la pornographie. A la galerie Agathe Gailard, 3 rue du Pont Louis-Philippe, 75004 Paris, jusqu'au 27 octobre.

Piñule : Ne ratez surtout pas la réédition au format de poche de l'excellent essai du médecin généraliste Norbert Bensaïd, **La consultation** (Ed. Denoël, Bibliothèque Gonthier Méditations n° 187). Ce fou se bat depuis des années pour une médecine à l'échelle humaine, où l'on voit dans le malade quelqu'un avec qui causer plutôt qu'un amoncellement d'équations et d'analyses d'urine. Au moment où la médecine se spécialise et flirte avec la technologie, Bensaïd plaide pour la relation affective. Je ne pouvais pas, bien sûr, ignorer plus longtemps le livre d'un confrère.

Docteur Bernard Blanc

peu de place pour de nouvelles chansons. Si je fais un truc, je l'écrirai en pensant à Harrisburg. Mais, tu vois, je n'écris pas nécessairement des chansons sur tout. Il y a des choses qui me touchent plus que d'autres, et ce n'est pas toujours des sujets d'actualité.

- La chanson a toujours un pouvoir, en tout cas ?

- Il faudrait rendre la chanson aux gens. Elle leur a été confisquée quand les média sont apparus dans le système après la guerre de 14. Oui, je crois beaucoup à la chanson, à cette forme d'expression là. Une forme ramassée qui ne demande pas beaucoup de moyens pour sa mise en œuvre. Tout le monde peut écrire une chanson. C'est la forme d'expression populaire par excellence. Enfin, ça l'a été. Ça ne l'est plus aujourd'hui parce qu'on a pris aux gens quelque chose qui venait d'eux et on leur a rendu sous une forme consommable, en échange de leurs sous...

Bernard Blanc

PS/ François Béranger sera le 10 novembre au Plessis Robinson. Profitez-en. En attendant, les amateurs suivront la tournée de Mama Béa : le 27 octobre à La Rochelle et le 28 à la Mothe Saint Heray. Mama Béa promotionne son dernier disque, **Le Chaos**, chez RCA, PL 37322.

tent les mains en disant «amusez-vous, exacerbez vos différences, continuez, ça ne nous emmerde pas, au contraire...»

- Ta boîte de disques marche bien ?

- On ne partage pas les bénéfices parce qu'il n'y en a pas. Ils sont réinvestis dans la société. Ceci dit, on est toujours sur le fil du rasoir. Personne ne nous finance. La chanson, en France, est le seul domaine culturel qui n'est pas subventionné. Remarque, je trouve ça très bien : parce qu'on vit alors des sous des gens et de leur bonne volonté..

Mais ce n'est pas vraiment notre but de gagner du fric. On préfère grandir en prenant de plus en plus de personnel spécialisé dans des branches diverses, plutôt que de se foutre quelques briques dans la poche à la fin de l'année. Depuis que je fais ce boulot, j'aurais pu gagner infiniment plus d'argent que je n'en ai jamais eu, mais j'ai toujours voulu travailler avec des moyens corrects, des musiciens de qualité bien payés, et du bon matériel. T'as pu voir ce qu'on a. C'est tout de même assez lourd.

- C'est marrant, tu n'as jamais parlé du nucléaire, dans tes chansons.

- Je vais peut-être faire quelque chose là-dessus. Je termine un disque dès que je rentre de tournée, et j'ai encore un

Aux entretiens de Bichat qui se déroulaient la première semaine d'octobre, plusieurs conférences étaient consacrées au cancer. Malgré les habituelles déclarations ronflantes, rien de bien nouveau de la part de chercheurs, persuadés qu'ils sont les seuls à pouvoir découvrir la clé du cancer et de son traitement. Ils espèrent toujours développer les armes de plus en plus sophistiquées de la médecine moderne dans ce domaine, et cela en dépit de résultats quasi-nuls depuis 40 ans. Or le week-end qui précédait, une réunion originale avait lieu aux antipodes de ces préoccupations. A Grenoble, des cancéreux qui en ont marre d'être totalement soumis, à cause de leur maladie, au pouvoir médical ont décidé de se regrouper en association. Pour parler entre eux de leur maladie, non d'une manière morbide, mais afin de s'informer à son sujet, de mieux connaître leur corps, leurs droits et capacités de malades. C'est ainsi que les 29-30 septembre, ils organisaient deux « **Journées d'information sur les méthodes complémentaires de dépistage et de soins du cancer** » dont vous trouverez un écho ci-après. En dehors de la médecine officielle, il existe des recherches hétérodoxes qui ont sans doute leurs limites, mais qu'on n'a pas le droit de censurer, de réprimer, alors que le cancer est un fléau qui ne cesse de s'étendre (130 000 morts par an en France). C'est pour cela que l'**Impatient** vient de publier une série de trois numéros qui font le point sur les causes du cancer, les méthodes de prévention, de dépistage et de traitement, en mettant en parallèle ce qui est connu officiellement et les espoirs des recherches non-officielles (l'**Impatient** : sept. 79 : cancer et

MALADES AUTONOMES

L E CANCER TUE 130 000 PERSONNES par an en France. Les malades soumis à la fatalité de cette «longue et douloureuse maladie» ont décidé de réagir...

psychisme; oct. : cancer et environnement, dépistage du cancer; nov. : le traitement du cancer. 14 bd de Sébastopol 75 004 Paris, le n°10F). L'initiative des cancéreux de Grenoble qui fait désormais tâche d'huile dans trois ou quatre grandes villes où se montent des associations similaires, montre que ce n'est que sous la pression des malades et des usagers prenant en charge leur santé que pourra être démystifié et ébranlé le pouvoir médical.

Régis Pluchet



TOUJOURS LE POUVOIR MEDICAL

Pour la première fois à Grenoble, des malades, des cancéreux, bravant le système médical, organisaient des journées d'information sur le cancer, démythifiant ainsi le mystère et la peur, reprenant en main les soins infligés à leur propre corps, désireux de parler d'autre chose que chirurgie, radio et chimiothérapie.

Pour la première fois aussi dans l'histoire des médecines dites parallèles, nous assistons à une tribune exceptionnelle de méde-

cins, biologistes, hygiénistes exposant les moyens, les techniques de dépistage, de soin et de prévention. Ainsi furent abordés la cancérométrie de Vernes, la bioélectronique de Vincent, la médecine anthroposophique, la géobiologie, la biopathie du cancer selon Reich, l'iridologie, l'acupuncture, l'homéopathie, le jeûne et l'hygiène alimentaire, la viscumthérapie, les physiatrons synthétiques de Solomidès, l'ariculomédecine, l'ionocinèse, la rocytothérapie ainsi que quelques autres méthodes.

Quel menu ! quel travail pour le groupe d'organisateur qui s'attendaient sans doute peu à un tel public : 150 médecins, nombre de para-médicaux, de naturopathes et de malades. Quelques 200 personnes furent refusées car les places étaient limitées à 500 pour des raisons de sécurité. Les médecins présents eurent du mal à remettre en cause le pouvoir médical, le pouvoir du savoir. Pas question hélas de remettre en cause notre système économique qui permet au cancer de faire vivre plus de gens qu'il n'en fait mourir. Médecines parallèles ? Oui. Remise en cause de l'absurdité du système médical ? non. Laissons de côté la rentabilisation des hôpitaux, des bombes au cobalt... on prône autre chose et le tour est joué ! Un peu difficile à avaler tout de même pour les victimes ce manque de prise de position. « Chacun choisit son médecin » a-t-il été dit à la tribune... en fonction de quoi ? voulait répondre la salle mais le débat fut là aussi rapidement écarté. La prise en charge de son propre corps, la connaissance de soi, l'écoute de son corps n'avaient pas l'enthousiasme des médecins :

l'auto-palpation des seins fut vigoureusement condamnée. Des réponses claires et précises furent quelquefois difficiles à obtenir. Certains participants même carrément interrompus ou ne retinrent aucune attention de la tribune... l'écoute des malades par le corps médical n'était semble-t-il pas à l'ordre du jour !

Les conférenciers s'envoyèrent quelques flèches mais dans l'ensemble, il y avait (et cela est tout de même trop rare pour ne pas le signaler), un respect mutuel des théories et des techniques exposées. Il est démoralisant de constater que le pouvoir médical existe encore et fortement chez des médecins pratiquant d'autres thérapeutiques et qui sont plus à même de comprendre, de par l'opposition aux théories officielles qu'ils vivent tous les jours, les problèmes que les malades rencontrent quand ils veulent passer outre la médecine officielle.

Beaucoup de critiques certes, mais si nous mettions le positif et le négatif de ce congrès dans les plateaux d'une balance... il est sûr que le plus l'emporterait largement sur le moins. Ce fut une initiative remarquable, une organisation exemplaire, une réussite exceptionnelle. Chapeau bas à tous.

Cécile Baudet

PS. Le groupe Cancer et autres maladies graves a édité une plaquette qui est une mine de renseignements en ce qui concerne le Cancer. Cette brochure est intitulée : **Approches des problèmes du Cancer**. On peut se la procurer au Groupe Cancer Maison de Quartier, 95, Galerie de l'Arlequin, 38 100 Grenobles. (5f)

Presse Purée

L A PRESSE NATIONALE LIBRE va mal, très mal. **Rouge quotidien, Antirouille, Le Sauvage** se sont arrêtés. **La Gueule Ouverte et Libération** ont, ou ont eu de graves difficultés financières. La presse régionale libre semblait mieux se porter. On dénombrait (cf. dernier numéro d'**Antirouille**) pas moins d'une centaine de titres qui sortait régulièrement. Et puis l'été est passé et la crise touche maintenant de plein fouet certains journaux de la presse régionale.

« Nos réserves sont épuisées. Jusqu'à la fin de l'année, nous ne sortirons qu'un numéro par mois. Et nous mettrons ces trois mois à profit pour trouver les moyens de répartir dans de bonnes conditions en janvier 1980. C'est une question de vie ou de mort ».

Cette déclaration, on pouvait la lire en une du numéro de septembre de l'**hebdomadaire languedocien Sud**. **Sud**, c'est le fleuron d'une bonne partie de la presse libre régionale. Avec ses 5000 acheteurs réguliers, son image de marque nationale, ses pages de pub qui ne changeaient en rien le contenu des articles, on pensait que **Sud** allait s'en sortir sans trop de mal. Et bien non. La presse coûte cher, de plus en plus cher ;

les tarifs d'impression et le papier augmentent régulièrement ; quant aux salaires, ils stagnent lamentablement, tout au plus à 2000F.

Alors **Sud** souffle et passe mensuel pendant trois mois ; le temps de trouver 500 000F et de lancer un nouveau **Sud** encore plus copieux, plus informatif et plus à gauche.

A l'**Hebdo Pays de Drôme-Ardèche**, les deux permanents ne se payaient que 1500F par mois. L'**Hebdo Pays** a tenu un an, les trois premiers au rythme hebdomadaire, les autres mensuels. Des **Hebdo Pays**, il s'en vendait 1500 par mois, c'était bien mais pas suffisant alors ils s'arrêtent sur un constat simple : « L'**Hebdo Pays** coûtait 12 000 à chaque parution



et encore sans compter les frais de déplacement, de téléphone, etc. qui étaient payés par l'équipe de rédaction en grande partie bénévole. 1500 ventes, cela nous rapportait 4500F ».

Et oui, l'**Hebdo Pays** n'était pas équilibré, loin de là. Une souscription, ils en avaient déjà faite une pour démarrer le journal, faire de la pub dans le journal, ils étaient d'accord, mais il fallait trouver quelqu'un qui accepte d'y passer un plein temps.

Ils n'ont trouvé personne, la fatigue a fait le reste.

Alors, il est impossible de faire un journal régional libre qui soit plus « professionnel » que les journaux dits de contre-information ? C'est-à-dire un journal avec une équipe permanente rémunérée, avec un tirage dépassant les 3000 exemplaires etc. Espérons que dans un avenir proche, **Sud**, le **Canard de Nantes** à Brest et **Truc de Perpignan** pourront nous prouver le contraire.

Quant aux autres journaux, ceux qui sont le plus souvent faits par des bénévoles, ils s'en sortent mieux au niveau financier. Trouver 2000 à 3000F pour tirer un mensuel est heureusement encore faisable. Les problèmes pour eux viennent surtout des difficultés à constituer une équipe solide, qui tienne le rythme. Ils sont quand même pas loin d'une centaine sur la France à sortir de 5 à 10 numéros par an. Une centaine, c'est beaucoup, et contrairement à ce que certains pourraient penser, vu l'époque de désaffection militante que nous vivons, leur nombre est en progression.

Ces journaux sont très importants, même si leurs maquettes, leurs textes, leur diffusion laissent parfois à désirer. Ils tissent dans pas mal de villes et de campagnes la toile d'araignée des mouvements sociaux. Ils centralisent localement des informations qui ne passent quasiment jamais dans la presse nationale et très peu souvent dans la grande presse régionale.

Une dernière chose, il n'y a pas d'incompatibilité entre la presse régionale libre en partie faite par des journalistes et celle faite par des militants. Elles sont complémentaires.

Jean-Luc Bennhamias

Sud : 4 rue des Tessiers, 34000 Montpellier.

L'Hebdo Pays : 37 rue du Jeu de Paume, 26000 Valence.

Le **Canard de Nantes** à Brest : 32 rue du Grand Totrieux, 22000 Guingamp.

Truc : 21 rue Rempart Villeneuve, 66000 Perpignan.

LETTRE DE MARGRIT SCHILLER

Aile morte

« AILE MORTE », CE N'EST PAS le titre d'un film d'épouvante, mais l'épouvantable réalité dans les prisons allemandes d'aujourd'hui. « Aile morte », c'est le nom poétique de ces bâtiments que la justice appelle QHS pour recouvrir pudiquement les différentes façons d'isoler et de torturer.

Depuis 1972 existe en RFA une espèce particulière de QHS : l'Aile Morte. Jusqu'en 1978 c'étaient surtout des femmes prisonnières, militantes de la guérilla, qui étaient « logées » dans ces ailes mortes.

Je veux vous décrire un exemple caractéristique d'une telle « aile morte ». Celle de Lübeck, dans laquelle j'ai moi-même passé un an et demi toute seule. Une aile de bâtiment moderne, sans cave ni étage au-dessus de rez-de-chaussée, contenant dix cellules et qui servait, avant l'inauguration « d'aile morte », d'hôpital à la prison. Cette partie du bâtiment est totalement séparée du reste et entourée par sa propre cour.

Pendant mon temps entier d'emprisonnement à l'aile morte, je n'ai vu ni entendu aucune autre prisonnière. Je vivais dans un vide absolu, les seuls êtres vivants étant les oiseaux devant ma fenêtre et une araignée qui avait élu domicile dans ma cellule. Ma promenade quotidienne, je la faisais dans la cour, une cage entourée de trois rangées de barbelés.

En été, la sortie dans la chaleur me causait des troubles de circulation, car dans ma cellule, il faisait toujours froid. En ce temps, mes visiteurs étaient restreints à quelques parents qui s'identifiaient plutôt avec l'idéologie gouvernementale qu'avec ma situation à moi. Chaque matin de chaque jour durant cet an et demi, je croyais ne pas pouvoir survivre. Je me sentais devenir folle, il n'y avait rien de concret dans ce vide contre quoi diriger ma haine et ma colère, rien sauf mes idées et mes pensées, seul moyen de me sentir encore vivante.

Depuis fin 1978, il y a trois hommes, prisonniers politiques, dans l'aile morte de Celle. L'un d'eux, Karl Heinz Dellwe, décrit les conditions de détention : l'aile entière est surveillée par des caméras et équipée de perfectionnements électroniques. L'aile est hermétiquement close. Les fenêtres non ouvrables sont immenses : la surface fait 1,10m sur 1,50m dont la moitié est en verre blindé et l'autre moitié compose le cadre. J'estime que chaque

fenêtre pèse 400 kg, si ça peut vous aider à vous faire une idée de la construction. Pour nous c'est important, car rien n'est aussi symbolique de cette isolation totale que nous subissons. La ventilation est construite de telle façon qu'aucun son ne puisse sortir ni entrer. Les portes ne laissent pas passer le moindre courant d'air. Hier il pleuvait, je le voyais mais ne l'entendais pas. C'est le silence total. Ici, ce n'est pas un QHS comme d'habitude, c'est-à-dire l'isolation dans un secteur spécial de tout un groupe de prisonniers, mais l'accumulation de dix unités d'isolation, complètement fermées les unes par rapport aux autres. Si je n'avais pas connu leur existence, je n'aurais par aucun moyen pu percevoir la présence des deux autres prisonniers.

La raison de l'installation de telles « ailes mortes » n'est nullement la sécurité mais la liquidation.

Il existe maintenant dans toute l'Allemagne des QHS qui sont plus ou moins isolés dans lesquels est emprisonnée la plus grande partie des détenus politiques. Ils sont isolés dans des cellules individuelles équipées de mesures spéciales de sécurité, ou bien dans des étages séparés au sein d'une prison et transformés en QHS, ou bien dans des ailes mortes comme à Lübeck et Celle. Il y a très peu de prisonniers politiques enfermés ensemble avec les prisonniers de droit commun ; quand c'est le cas, ils subissent des restrictions particulières. Il y a quelques prisonniers de droit commun enfermés dans les QHS, parce qu'ils ont été déclarés querelleurs ou pathologiques, probablement pour les utiliser dans des expériences d'isolation.

En janvier 1979, la justice devait libérer Werner Hoppe parce qu'après sept ans d'enfermement en isolation, il arrivait au bout de ses forces psychiques et physiques et risquait de mourir à chaque instant.



Depuis le printemps 1978, son corps n'était plus capable de retenir la nourriture et à la suite d'une campagne de soutien, il fut libéré. Car ce n'était vraiment pas possible de le laisser mourir dans sa cellule alors que son cas suscitait un tel intérêt dans le public. En plus, tous les médecins responsables devaient certifier que son état de santé était dû aux conditions d'emprisonnement.

Les grèves de la faim récemment menées par les prisonniers n'ont pas toutes abouti à des transformations importantes dans la pratique de l'isolation, sauf peut-être dans quelques cas bien précis et très ponctuels où l'appui du public à l'extérieur fut assez fort. C'est pourquoi nous voulons créer une collaboration entre des groupes militants en RFA et des groupes militants à l'échelle européenne ; cette collaboration ayant pour base l'intérêt et l'engagement commun de ces groupes pour lutter contre les conditions de vie des détenus dans les prisons d'Europe. Il ne faudrait pas s'enfermer dans la contestation mais analyser le développement des pratiques de détention par rapport aux tendances politiques générales des gouvernements dont la prison n'est qu'un miroir. Nous ne voulons pas abandonner les prisonniers dans leur lutte.

Nous, en RFA, nous nous sommes donné quatre objectifs dans un premier temps :

- 1) Libération de Günther Sonnenberg. Pendant son arrestation en mai 1977, la police lui a tiré une balle dans la tête. Bien que son état de santé ne permettait pas l'emprisonnement il fut condamné à perpétuité et depuis il se trouve en isolation, sans aucun soin médical.
- 2) Libération d'Irgmard Möller. Depuis 1972, elle est détenue en isolation ; sa première peine de détention de quatre ans et demi, elle l'avait déjà faite, quand elle fut de nouveau condamnée à perpétuité cette année, uniquement à la suite de déclarations payées très cher au témoin principal. Elle souffre depuis le 10 octobre 1977 de blessures dues aux coups de couteau dans le cœur qu'elle a reçus à Stammheim. Il y a quelques mois que tous les soins médicaux sont suspendus.
- 3) La lutte contre les QHS.
- 4) Promotion de la commission internationale pour la protection des prisonniers politiques contre la détention en isolation. (membres français : J.P. Faye, G. Soulier, G. Casalis, C. Bourdet).

la drogue augmente

POUR LES MOTARDS LES MANIFESTATIONS ne sont pas finies. Si sur la vignette le gouvernement a lâché du lest, ils n'ont pas encore réussi à faire baisser le prix des assurances qui coûtent le plus souvent en deux ans le prix d'une nouvelle moto. De plus, il y a cette histoire de nouveaux permis.

Ces nouvelles réglementations seront applicables en mars 1980. Elles n'arrangeront guère les bourses bien peu remplies de nombreux adeptes des deux-roues. Qu'on en juge.

A partir de 14 ans, on pourra toujours conduire un cyclomoteur ou un vélomoteur (0 à 50 cm³). Leur vitesse sera limitée comme

maintenant à 45 km/h, mais les boîtes de vitesses seront toutes automatiques.

A partir de 16 ans, on pourra conduire des motocycles allant de 51 à 80 cm³ et dont la vitesse sera limitée à 75 km/h. Il faudra passer un permis en deux temps avec une épreuve théorique et une épreuve de maniabilité.

A partir de 18 ans on pourra



rouler avec des motos de 81 à 400 cm³ en passant l'équivalent du permis A actuel (code plus conduite sur circuit et sur route).

Au-dessus de 400 cm³, il faudra passer un permis très difficile dont les modalités ne sont pas encore définies.

C'est à cause de tout cela qu'une vingtaine de motos-clubs de France manifesteront le dimanche 28 octobre. Ils occuperont les postes de péages situés sur les autoroutes et les ponts. Une action qui va faire bien des heureux chez les automobilistes. En plus les motards comptent y organiser des fêtes avec musique, bouffe, etc.

C'est-y pas beau tout ça, c'est Monsieur Moto, alias Mourousi qui va être content !

Ce qui est beaucoup moins drôle, c'est l'augmentation des amendes votée il y a deux semaines par nos chers députés (la gauche a voté contre). Les excès de vitesse, le refus de priorité, les dépassements interdits seront passibles d'amendes allant de 400 à 1200F à compter du 1^{er} octobre 1980 au plus tard. Conduire en état d'ivresse coûtera selon la dose absorbée de 1200 à 3000F. Pour les amendes plus courantes comme celles concernant les stationnements interdits, on ne connaît pas encore les chiffres, mais ils seront en forte hausse.

J'en vois déjà qui disent : « Je ne suis pas concerné, je n'ai pas

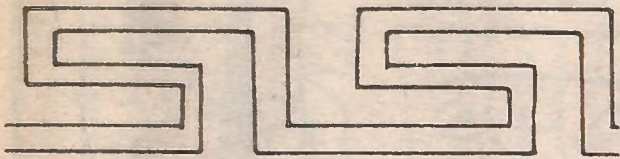
de voiture ni de moto, c'est à peine si j'ai un mini-vélo ». Mais si, mais si, parce que si vous criez des injures dans la rue, si vous faites trop de bruit dans votre appartement après 22H, si vous traversez en dehors des clous, le ministère a pensé qu'une bonne augmentation du tarif ne vous ferait pas de mal. Et paf ! Les Français doivent savoir se tenir droits. D'ailleurs depuis une semaine, le port de la ceinture est obligatoire partout, sinon il vous en coûtera de 40 à 80F.

Et pour égayer nos nuits, le gouvernement a pensé à tous. Les lanternes, c'était sans doute un terme par trop moyenâgeux. En ville, il faut désormais rouler en code. Ça vous éblouit pas tout ça !!!

Jean-Luc Bennahmias

Souscription

Je joins la somme defrancs en soutien à la G.O. Bulletin à retourner à la G.O. Saint Laurent en Brionnais, 71800 La Clayette. (chèque à l'ordre des Editions Patatras).



Tarifs

1 an (52 n°) : 200 à 300F selon vos revenus.
 6 mois (26 n°) : 100 à 150F selon vos revenus.
 3 mois (13 n°) : 50F
 Tarifs «étrangers», sur demande.

Chèque bancaire ou postal à l'ordre des Editions Patatras, Bourg de Saint Laurent en Brionnais, 71800 La Clayette.

Abonnement

Je souscris un abonnement de..... mois.
 NOM
 PRÉNOM
 ADRESSE
 CODE POSTAL.....
 VILLE

J'abonne également pour une durée de.....mois
 NOM
 PRÉNOM
 ADRESSE
 CODE POSTAL.....
 VILLE

Abonnement

Je souscris un abonnement de..... mois.
 NOM
 PRÉNOM
 ADRESSE
 CODE POSTAL.....
 VILLE

J'abonne également pour une durée de.....mois
 NOM
 PRÉNOM
 ADRESSE
 CODE POSTAL.....
 VILLE

Abonnement

Je souscris un abonnement de..... mois.
 NOM
 PRÉNOM
 ADRESSE
 CODE POSTAL.....
 VILLE

J'abonne également pour une durée de.....mois
 NOM
 PRÉNOM
 ADRESSE
 CODE POSTAL.....
 VILLE

	Abonnements Reabonnements	Dons	Total
Lundi 15	2 705	1 400	4 105
Mardi 16	3 680	132	3 812
Mercredi 17	1 200	145	1 345
Jeudi 18	2 630	1 150	3 780
Vendredi 19	2 920	200	3 120
Samedi 20	3 515	40	3 555
	16 650	3 067	19 717

Suite à une panne de notre développeuse, nous avons été obligés de terminer ce numéro comme on pouvait. 1000 excuses. Si. Si!

Néanmoins, on voulait dire à tous ceux qui ont des problèmes avec la régularité de l'arrivée de leur abonnement, eh bien il suffit de demander une surveillance postale... à la poste.

À part ça on vous rappelle qu'à partir du 7 Novembre, chaque numéro vous coûtera 6F au lieu de 5. Encore une bonne raison pour vous abonner.

Abonnement

Je souscris un abonnement de..... mois.
 NOM
 PRÉNOM
 ADRESSE
 CODE POSTAL.....
 VILLE

J'abonne également pour une durée de.....mois
 NOM
 PRÉNOM
 ADRESSE
 CODE POSTAL.....
 VILLE

Abonnement

Je souscris un abonnement de..... mois.
 NOM
 PRÉNOM
 ADRESSE
 CODE POSTAL.....
 VILLE

J'abonne également pour une durée de.....mois
 NOM
 PRÉNOM
 ADRESSE
 CODE POSTAL.....
 VILLE

Abonnement

Je souscris un abonnement de..... mois.
 NOM
 PRÉNOM
 ADRESSE
 CODE POSTAL.....
 VILLE

J'abonne également pour une durée de.....mois
 NOM
 PRÉNOM
 ADRESSE
 CODE POSTAL.....
 VILLE

Abonnement

Je souscris un abonnement de..... mois.
 NOM
 PRÉNOM
 ADRESSE
 CODE POSTAL.....
 VILLE

J'abonne également pour une durée de.....mois
 NOM
 PRÉNOM
 ADRESSE
 CODE POSTAL.....
 VILLE

Abonnement

Je souscris un abonnement de..... mois.
 NOM
 PRÉNOM
 ADRESSE
 CODE POSTAL.....
 VILLE

J'abonne également pour une durée de.....mois
 NOM
 PRÉNOM
 ADRESSE
 CODE POSTAL.....
 VILLE

Abonnement

Je souscris un abonnement de..... mois.
 NOM
 PRÉNOM
 ADRESSE
 CODE POSTAL.....
 VILLE

J'abonne également pour une durée de.....mois
 NOM
 PRÉNOM
 ADRESSE
 CODE POSTAL.....
 VILLE

TOTEMISATION

LE LIVRE D'EVELYN REED (1) EST PASSIONNANT à plus d'un titre. Peut-être davantage que *Le Patriarcat* (2) qui en a l'ambition, sera-t-il au Mouvement de Libération des Femmes ce que fut le *Capital* au Mouvement Ouvrier ?

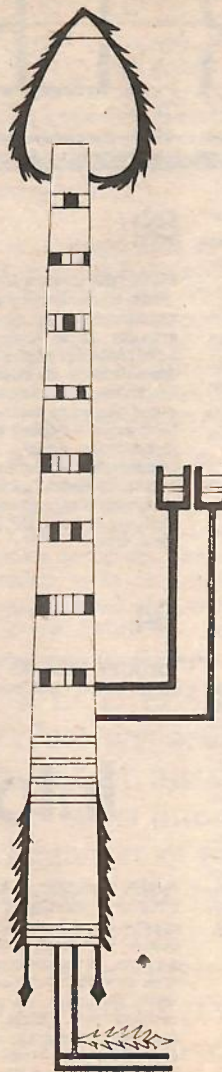
Nous y découvrons avec intérêt une explication et une liaison originale entre des faits préhistoriques comme le cannibalisme, le totémisme et l'exogamie ou mariage hors du clan ; d'après Reed, ces deux derniers seraient dus à un tabou institué par le clan maternel, pour se protéger et protéger leur progéniture du premier : le cannibalisme, ce fameux besoin de chair humaine. Ce qui expliquerait aussi la longue résistance des femmes au régime carné et leur préférence pour le végétarisme dans la préhistoire (3). De façon surprenante mais pas extravagante, Reed relie le cannibalisme conjugal (en défaveur de l'épouse) à la nécessité du mariage hors du clan. (Va donc déjeuner ailleurs, madame Bokassa !). On peut rêver à certaines références littéraires, les grands héros du mal, chez Sade, par exemple...

Mais là où Reed est passionnante, c'est dans l'énumération des techniques de survie dues aux femmes et uniquement aux femmes, au cours du million d'années dites « époque de sauvagerie » et des modestes huit mille ans de « l'époque de barbarie », après l'invention féminine de l'agriculture.

L'homme, ce fier chasseur, loin d'être le pourvoyeur et le protecteur, fait plutôt figure de mineur entretenu.

Infatigables cueilleuses et fousseuses, puis horticultrices guérisseuses, potières, tisseuses, corroyeuses, architectes, les femmes sont la cheville ouvrière du clan qui dépend entièrement d'elles. Ce n'est pas « au sommet » mais « au centre » que se situe la Mère : autogestion pacifique, sans rapport avec le pouvoir qui ne commence qu'avec le patriarcat. Jusqu'alors, elle règne, mais ne gouverne pas, puisque personne ne gouverne.

L'écologie dans ce contexte, est entièrement leur affaire. Il s'agit de protéger l'enfant contre le cannibalisme du « père », dont le lien biologique, ne l'oublions pas, est jusque là totalement ignoré, et l'environnement contre la prédation des chasseurs. C'est pourquoi, ces techniciennes de la survie que sont les Mères, instaurent le système du Totem. Animal ou végétal, il a pour but de sacrifier les espèces que les hommes détruisent ou exterminent, mettant ainsi en péril les ressources en général et donc l'espèce humaine



ne en particulier. « Un pillage immo-déré des ressources alimentaires aurait en effet désorganisé la société presque autant que le cannibalisme. » (p. 49). Et Javons écrit : « Le sauvage est porté à consommer tout ce qui vit et pousse autour de lui. Il a du mal à s'imposer des limites. Ce qu'il ne pouvait apprendre seul, l'abstinence, le totémisme le lui enseigna. » (p. 50).

Ah, que nos gouvernements mâles d'aujourd'hui sont donc fils de sauvages ! Une seule différence : ils n'ont plus de totem... Jamais les thèses éco-féministes n'ont été plus brillamment défendues que par Evelyn Reed. Il va bien falloir un jour que la voix des anthropologues évolutionnistes fassent taire les coassements des Alzon et assimilés ! Et qu'on accepte l'idée aujourd'hui encore si inadmissible et révoltante pour plus d'un, que l'humanité est la « race de la femme » comme disent la Bible et l'hymne du MLF, et qu'on la met (l'humanité) en grand péril en l'oubliant.

Françoise d'Eaubonne

(1) *Féminisme et Antropologie*, Denoel/Gonthier. Evelyn Reed est morte en mars 79 après avoir revu l'édition française de cet ouvrage.

(2) PUF/1979.

(3) Dans les *Femmes avant le Patriarcat*, j'avais été la première, je crois, à souligner le lien entre la ségrégation sexuelle et la différence des régimes alimentaires. Mais j'ignorais leur rapport à l'ethnographie. Le très bon livre de Borneman, évolutionniste, lui aussi effleure le problème sans l'approfondir.



Petites nouvelles des sociétés

LA PIEUVRE PROMODES

COMMENT ET POURQUOI BOURSIERS ET financiers ne se sont-ils pas encore suicidés alors que tout s'écroule (sauf l'or, mais c'est d'la triche). Le *Nouvel Economiste* nous explique qu'ils ont encore des satisfactions, des petites joies ; ça r'donne espoir. Merci pour eux PROMODES. Ça c'est une firme efficace, de grande envergure. Ce n'est pas de l'écologie directe, mais c'est du politique quotidien, tout fonctionne comme ça... faut le savoir.

Avec une conjoncture mondiale incertaine, un Barre qui s'épuise en vain avant de boucler ses valises, des Arabes qui prétendent nous vendre le baril de pétrole presque aussi cher qu'on leur vend le baril de perrier, la Bourse de Paris traverse des jours bien difficiles. Mais elle a aussi ses petites satisfactions : depuis mercredi dernier, la grande famille des sociétés cotées compte un nouveau rejeton, PROMODES, grossiste en produits alimentaires, qui, tel un nouvel Hercule, a déjà accompli bien des exploits. Notamment celui d'enserrer les consommateurs que nous sommes dans les mailles serrées de son filet.

UNE MODESTE ENTREPRISE D'ALIMENTATION

PROMODES a de l'appétit. Epicerie, liquides divers et variés, fruits et légumes, viande et charcuterie, tout l'intéresse. Et pour cause : il en tire de confortables bénéfices en cumulant un réseau de vente en gros et de vente au détail. A partir de onze plateformes régionales, il livra ses produits sans distinction à des épiceries de quartier, des superettes, des supermarchés, des magasins dits populaires, des hypermarchés, qu'ils lui appartiennent, qu'ils fassent

partie d'une chaîne ou qu'ils soient indépendants. PROMODES n'est pas sectaire.

Il est serviable aussi. Il peut simplement vous concéder une enseigne (8 à huit, shopi) comme gérer totalement votre établissement. Il livre plus de dix mille épiciers indépendants dont plus de 1500 ont conclu avec lui des contrats de services : aide financière de lancement, gestion, administration, etc.

Des magasins de détail à lui, il en a juste un peu plus de 1000, implantés dans 31 départements et regroupés au sein de la société AMIDIS qu'il contrôle à 73,2%. Il a ses succursales libre-service (AMI) et ses supermarchés (BANCO).

PROMODES s'est aperçu qu'un petit gadget marchait très fort, c'est le « discount », cette forme de vente à prix « réduits » dans des entrepôts où les services sont encore plus réduits. PROMODES s'est donc offert 14 supermarchés « discount » dont 11 sous l'enseigne Champion.

...COTEE EN BOURSE...

Mais il ne faut pas oublier les supermarchés. PROMODES en a 17 en France, 3 en Allemagne, 2 en Espagne. Eux, ils s'appellent Continent, et, rassurez-vous, aux dires de PROMODES lui-même, « les magasins Continent obtiennent des résultats financiers favorables et assurent une très bonne rentabilité des capitaux investis ».

Pour rentrer dans les menus détails on peut dire aussi que PROMODES a créé ses propres unités de fabrication et de conditionnement : PRODIS, principalement pour le vin et le café, et PROMOVIANDE pour l'abattage et la préparation de la viande et de la charcuterie. Et puis, comme les cafétarias marchent bien, PROMODES s'est monté sa propre chaîne : PRESTO.

A 6838 MILLIARDS

Pour avoir une petite idée de l'ensemble précisons que le cumul des chiffres d'affaires des différentes activités du groupe donne un chiffre d'affaires commercial de



11,680 milliards de francs. D'autres petits chiffres peuvent donner une idée du dynamisme de PROMODES. Ainsi le chiffre d'affaires consolidé hors taxes était de 3,558 milliards en 1976, de 4,757 milliards en 1977 (+34%) et de 6,838 milliards en 1978 (+44%). De 1977 à 1978, le bénéfice net consolidé a enregistré une croissance de 40%. C'est correct, non ?

Et comme PROMODES n'a pas envie de s'arrêter là, il a fait une percée en Champagne-Ardenne en prenant une participation dans le capital de Sec Goulet-Turpin et quelques actions dans les Docks ardennais. Et il vient de signer un accord de principe avec une société américaine, Red Food Stores Inc. pour l'acquisition d'une chaîne de 34 supermarchés réalisant un chiffre d'affaires de 206 millions de dollars dans le Tennessee.

Le plus merveilleux de l'histoire, c'est que toute cette activité doit nous profiter puisque le but de PROMODES est d'améliorer la distribution de l'industriel au consommateur... Et qu'elle doit profiter aussi à ses salariés, puisque ceux-ci détiennent déjà 3,2% de capital... Il n'empêche que ce petit monstre en pleine croissance a des tentacules bien inquiétantes.

Le Nouvel Economiste

Alternatives

POBLE D'Oc appelle tous les libéraux occitans à se mobiliser pour empêcher l'expulsion de Paolo Coegan et l'extradition de Piperno. Poble d'Oc 2 rue du cercle 13124 Peypin 63

24

FORUM POUR UNE EVOLUTION consiente au palais des fêtes de Périgueux du 1er au 4 novembre. Exposition permanente, conférence, agriculture biologique, etc... Renseignements : Tél. 53/576552.

25

UN COMITE DE SOUTIEN s'est créé à James Schenkel 5 rue des Maréchaux 25400 Audincourt pour son licenciement par Peugeot.

33

SEMAINE DU SOLEIL du 23 au 31 octobre à l'amphithéâtre de mathématiques A bâtiment du 1er cycle 351 cours de la libération 33405 Talence cedex. Pour tous renseignements : Mme Marchalant 80 69 50 poste 516.

36

COLLECTIF ECOLOGIE. A la suite de la réunion du 24 septembre, nous vous informons que différents groupes avec chacun un responsable, fonctionneront sur les problèmes suivants : Le curage de la Bouzanne, Philippe Guenin, Buxière d'Aillac, tel 36 25 05. Les permis de recherche d'uranium dans le sud du département, le plan de circulation et les transports en commun à Châteaurox, Pacal Manceau tél. 22 19 39. La pollution des eaux par les nitrates dans la champagne berrichonne, le brûlage des pailles et la détérioration des sols par l'agriculture industrielle, les problèmes de la chasse, création d'une antenne du ROC : tél 36 25 05. Le développement de l'énergie solaire. Tél. 22 19 39. La réunion du collectif est fixée au mardi 23 octobre à 20h30 au centre socio culturel Saint Jean à Châteaurox.

LA MJC ST JEAN à Châteaurox vous propose des rencontres sur la drogue, le viol, les prisons, l'homosexualité, les sectes, vivres en Zup, etc...

38

GRANDE REUNION d'information-débat organisée par la coordination énergie développement de l'Isère le 24 octobre au Stade de Glace de Grenoble Bd Clemenceau. Contact : JF Noblet 42 64 08.

STAGES d'initiation à la nature. Demandez le programme 80 à la maison de la nature 4 rue Hector Berlioz 38000 Grenoble.75

COMITES MALVILLE: Les dates suivantes sont à noter par ceux et celles qui souhaiteraient venir nous donner un coup de main pour la construction de la maison autonome de Poleyricu près de Malville.

-Le Samedi 3 et le dimanche 4 novembre: en principe on continue le ferrailage de la coque de la maison autonome pendant qu'une autre équipe s'attaquera et avec le matériel nécessaire aux derniers mètres du puits.

-Le Samedi 17 et le dimanche 18 novembre: C'est le week end qui a

été choisi par la dernière coordination antinucléaire Rhônes Alpes pour tenter de débloquent l'action directe par rapport à Super Phénix. Le samedi il est prévu de travailler la mise en forme physique sur le terrain de la maison autonome. Le dimanche on passera à la gymnastique de l'esprit avec un débat sur l'action contre Super Phénix, le point et les perspectives.

Inscriptions: Joseph et Josiane Vincensini, Poleyricu 38510 Morestel. Tel (74) 88 53 69. Prévoir un duvet et si possible une pince coupante.

47

CREATION dans chaque commune du département d'une société énergie vie écologique association 1901. Problème immédiat : lutte contre la centrale nucléaire de Golfech. Mais aussi dénoncer et combattre le gaspillage national de l'énergie. Promouvoir les possibilités de remplacement par les énergies douces. Encourager la décentralisation énergétique. Bajamont Pont du Casse compte déjà plus de 50 membres en un mois d'existence. Renseignements SEVE Brescou 47480 Bajamont 58/67 63 65 et binet01 95 63 65.

70

L'ASSEMBLEE générale du Groupe de Recherche et d'Information Nucléaire de Haute Saône (GRIN 70) aura lieu le vendredi 26 octobre à 20h30 au Centre Social de Vesoul (Quartier du Grand Montmarin). Il serait nécessaire de redonner vigueur à ce groupe. Que ceux qui ont des idées sur ce qu'on pourrait faire en Haute Saône pour faire avancer les idées antinucléaires, et ceux qui sont prêts à militer dans ce domaine, n'oublient pas cette AG. Pour tous contacts : GRIN 70 10 rue de l'Ancien Octroi ; 70000 Vesoul.

74

ANTINUCLÉAIRE. Une réunion pour le lancement de la campagne antinucléaire « un million de signatures » aura lieu à la salle de la Porte à Douvaine le vendredi 26 octobre à 20h15. Les militants locaux d'UFC-CFDT-PS-PSU.

75

LES ORGANISATIONS suivantes Ecologie 9 MAN 9 PSU 9 CSF 9 UFC 9 décident de créer un comité local pour une autre politique de l'énergie et un débat démocratique sur l'énergie. Elles appellent les habitants les travailleurs des sections syndicales d'énergie, les associations à rejoindre le comité et soutenir son action pour faire signer la pétition nationale et susciter partout le débat démocratique pour une autre politique de l'énergie. Le CAIRN 18 rue Victor Masset Paris 9^e.

LOI SUR L'AFFICHAGE. A vous les groupes et individuels, si vous vous sentez concernés par la loi sur l'affichage, le Mouvement Ecologique propose une réunion le jeudi 25 octobre à 18h à sa permanence en vue d'une action commune : M. E. Cité fleurie, 65 boulevard Arago, Atelier n° 20, Paris 13ème. Tél : 331 22 74

UNE SOIREE porte ouverte sur la non-violence sera organisée par le Mouvement pour une Alternative non-violente Paris le 26 octobre à 20h au CAIRN 18 rue Victor Massé (métro Pigalle). Elle sera l'occasion de débats et d'informations sur la non-violence politique.

89

PETUNIA (association 1901) est une fédération à ligne écologique et autogestionnaire se proposant de grouper et de répartir entre ses adhérents des commandes de produits naturels alimentaires et artisanaux. La fédération se propose en outre de promouvoir : l'agriculture biologique, l'hygiène alimentaire, les technologies douces. La prochaine commande de produits naturels alimentaires vient d'avoir lieu. Renseignements contre enveloppe timbrée. Philippe Heraud BP 251 89004 Auxerre cedex.

94

GRUPE FEMMES NOUVELLES BP 34 94300 Vincennes.

Infos

NOUS SOMMES A LA RECHERCHE d'interlocuteurs français s'occupant de « récupérations domestiques ». Par exemple des personnes, groupes ou organismes qui récupèrent de vieux journaux ou bien du verre, du métal, du plastique pour des fins de recyclage. D'autres des meubles, des appareils électroménagers. Qui peut nous fournir des adresses ? Pierre Bélair pour les Guenillous 4660 rue Acorn, Montréal H4 C, IL5 Québec.

01

MONTAGNE. Qui habite pas trop loin de l'Ain et qui aime la montagne ou la varape ? J'aimerais me joindre à des gens qui grimpent par plaisir. D. Barastier, le Château, 01250 Tossiat.

GOUFFRE BUDGETAIRE source de cancers, merci au nucléaire. Théd'un nouveau autocollant. 16 cm. 5 ex : 20F. 25 : 38F. 50 : 160F. 100 : 300F. A régler à la commande en chèques sans mention de bénéficiaire ou en timbres et à adresser à DIRE au Tilleul 01270 Coligny.

15

COMMUNAUTES. Nous aimerions connaître des exemples de communautés plus importantes et à l'organisation plus complexe que les simples fermes. Envoyer adresses et renseignements à J.P. Ravanel, Ecole Normale, 15000 Aurillac.

GOUTTE. Recherche toutes personnes pouvant me donner soins nouveaux et médicaments nouveaux (homéopathiques) pour soigner et guérir crise de goutte. Renvoi timbre à toutes personnes m'ayant écrit et 200F de récompense au meilleur remède. M. Moins Marcel, CES, 15300 Murai.

34

NOUS AIMERIONS connaître des parents désireux de participer à des rencontres d'enfants de 2-3 ans en dehors de l'institution scolaire. Téléphoner au 95 66 17 région Lamalou Olargues.

ON ORGANISE un petit stage de poterie (maxi 7-8 personnes) du 31 octobre au 4 novembre dans une ancienne ferme languedocienne 450F tout compris. A part ça, on accueille toute l'année des gens qui ont envie de passer quelques jours ici (55F tout compris par jour), on fait des fromages de chèvre et on démarre un petit élevage d'ânes. Ferme du Mas de Riols 34260 Le Bousquet d'Orb. 67/95 10 53.

42

AUTOCOLLANT REALISE par le groupe objections en Monde Rural. 15 /16 cm adhésif plastifié en trois couleurs. Le service militaire n'est pas obligatoire, accompagné d'un dessin pacifiste, montrant deux mains cassant un fusil. Prix : 3F l'ex. 30F les 10. 130F les 50. 230F les 100. Port compris. A commander à Jean-Luc Denis Les Verchères 42140 Grammond.

49

UN PROJET ESSAIE de voir le jour dans une région de bocage et de vallons : les Mauges (région de Beaufréau 49) 5 familles intéressées veulent regrouper leur force afin d'être plus efficaces pour les autres et pour eux-mêmes. Au sein d'un village de partage ou la première des règles serait une vie autonome de chaque être ou famille entre elles dans une vie simple et saine. Une seule proposition notariale fut trouvée en 8 mois ! Tout s'arrache dans notre région donc 12Ha plus nombreux bâtiments plus maison luxueuse. Le tout 80 millions d'AF. La maison étant cotée 50 à 55 millions d'AF et aucun de nous ne possède une telle somme ! Ainsi nous lançons un appel à ceux qui pourraient être intéressés par un tel projet et qui auraient les moyens financiers d'acquiescer la maison. Depuis 4 mois nous n'avons rien trouvé. Sinon une aide des compagnons bâtisseurs pour l'autoconstruction nous tenons pourtant à ce projet à vivre et à rester au pays pour y être efficace et pour ne pas voir encore une ferme disparaître des terres gelées par une résidence secondaire. Pour tous renseignements complémentaires écrire en urgence à E et F Barré L'éveil Gesté 49600 Beaufréau.

54

POUR ADHERER AU MAN Nancy demandez tous les renseignements 54 rue de la Hache 54000 Nancy.

SI TU TE SENS des goûts et des aptitudes pour l'élevage bovin, si tu as déjà une expérience solide du milieu et du travail agricole, si le travail en groupe ne te rebute pas, si l'agriculture biologique t'intéresse, tu peux nous écrire car nous recherchons un nouvel associé. GAEC de la Maix Reillon 54450 Blamont.

63

CHEERCHE STAGE BARRE ou emploi chez un artisan du bois dans le Puy de Dôme. Je suis disponible immédiatement. Françoise Neveu. La Fougère 63240 Le Mont Doré.

75

« POUR CHANGER LA VIE » (en Charente). Il y a une grande maison à terminer avec possibilité de six chambres (dix personnes maxi). Projets écologiques à concrétiser : fabrique de méthane, chauffage solaire et cheminée, produire sa nourriture (biologique), artisanat (bois ou autre), atelier, petit élevage. Autres projets selon motivations. Il y a déjà des moyens et la maison est bien démarrée. Il manque des fonds et de la bonne volonté. Ecrire « Pour un monde à l'échelle humaine », BP 96, 75923 Paris cedex 19 en indiquant situation actuelle, projets, idées pour concrétiser. Joindre enveloppe libellée et timbrée et quelques timbres.

FRIGORIFIQUE COMMUNAUTAIRE. Pour pouvoir publier un petit bouquin sur la construction d'un frigorifique communautaire fonctionnant à l'ammoniaque, on cherche quelqu'un qui puisse dactylographier une centaine de pages traduites d'une brochure éditée par « Volunteers in Technical Assistance » (organisme bénévole américain pour l'as-

sistance technique au Tiers-Monde). Pour l'instant ce travail serait bénévole, ensuite, la vente (sans but lucratif) permettrait peut-être une rétribution. Préférence serait donnée à habitant de Paris ou de la R.P. Ecrire à « Pour un monde à l'échelle humaine », BP 96, 75923 Paris cedex 19, chargée, par la V.I.T.A de cette tâche !

LA COMMISSION océanographique intergouvernementale doit se réunir pour sa 11^e session du 15 octobre au 3 novembre au siège de l'Unesco à Paris pour examiner un projet de recherches relatifs à la connaissance et à la prévision des changements climatiques.

95

JEVIS DANS LE BETON et malgré tout, j'ai envie de vivre autre chose, même si c'est des courts instants. Tous ceux ou celles qui ont le même désir, passez ma porte est ouverte. POUR se rencontrer, se parler se connaître, sortir, bref, vivre autre chose. J'ai 22 ans et pour les personnes qui sont conditionnées et des préjugés de cette société pourrie. Je suis ce qu'on appelle handicapé physique. A quand le jour où on pourra vivre ou se rencontrer sans rebloquer à ces barrières qu'on nous inculque et qu'on onus serre ? Jean-Luc Heridel 46 bd Montaigne Sarcelles 95200. 986 44 56.

Papiers

OFFRE RECIT DE VOYAGE sous forme de 30 poèmes et dessins en un recueil : Le leggi della giungla. En 4 langues. Anglais, français, allemand et italien. Envoyez 10F dans l'enveloppe. Merci ! Bresson Fermo Posta Piazza San Silvestro Roma Italia.

01

NUCLEAIRE ET EMPLOI: C'est le thème abordé dans le «Super-Pholix» n° 26. Entièrement consacré à la question importante de l'emploi dans le nucléaire, ce numero enregistre un accueil, pour l'instant, très encourageant. Plus de 3000 exemplaires ont été diffusés en trois semaines.

C'est bien mais ce n'est pas suffisant et l'intérêt porté par certains à ce numero spécial doit s'élargir. Ceci aussi bien pour des raisons financières que parce que le débat amorcé est fondamental et qu'il doit être développé.

Prix 3F à l'unité; 20F les 10 exemplaires.

Abonnements: 25 francs pour 10 numeros (ou plus pour le soutien). Ecrire à Georges David, Le Poulet 01680 Lhuiss.

06

UN OUVRAGE DE 200 PAGES «Objectif Santé par l'Ecologie de la Médecine», vient de paraître. Par ailleurs un tract du minimum qu'il faut savoir pour se méfier du nucléaire, tract et autocollant par le même auteur, que l'on peut se procurer chez notre trésorière locale au prix de 1F les deux pour une commande d'un ensemble minimum de 100 auto-collants plus tracts. Maurice Gillard de Saint Gilles 06330 Roquefort les Pins.

VENDS premiers numéros de la G.O. 10F pièce, liste contre enveloppe timbrée. Didier Gayraud Didier 14 rue Louis Garneray 06300 Nice.

25

LE CENTRE CULTUREL populaire de Palente les Orchamps projeté au cours de son ciné-club mensuel le film de Laurent Heynann. La question. Ce film traite de la pratique de la torture pratiquée par l'armée française en Algérie, d'après le livre témoignage d'H. Alleg. le 26 octobre à 21H 2 rue Gounod 25 Besançon. Après le film débat avec H. Alleg. Entrée 6F.

44

LE CRAP Cercle de Recherche et d'Action Pédagogiques édite et publie les Cahiers Pédagogiques, revue destinée à un public enseignant particulièrement nombreux dans le second degré. Pour tous renseignements Cécile Delannoy 14 passage Robin 44100 Nantes.

75

A L'OCCASION de la mort d'un grand con, Erulin l'homme électro, Damned, bimestriel d'expression et de libre création, brade ses abonnements 25F au lieu de 30F jusqu'au 11 novembre. Nous vous rappellons que le numéro 8 vient de sortir, avec un dossier sur l'armée au quotidien et des documents sur l'armée vecteur pédophilique et plein d'autres choses. (poèmes, BD, réflexions, etc). 5F le numéro et pis, et pis, toutes œuvres de la joyeuse cohorte dissidente (enfants, femmes en lutte, insoumis de tous poils, bipèdes) sont les bienvenus. «Damned» 4 rue de Capri 75012 Paris.

M.D.P.L. Emission Tribune Libre FR3, le mercredi 31 octobre de 18h55 à 19h10. Objet : Emission sur le désarmement, avec présentation du M.D.P.L. Intervenant : Claude Bourdet, président du M.D.P.L., Nicole Fraisse Bernard, un paysan du Larzac, Jo Djivelekan travailleur de l'armement. Thèmes : Le MDPL dénonce le surarmement mondial auquel la France participe activement par l'existence et le maintien de sa force de frappe, par les ventes d'armes à tous pays, l'extension des camps militaires, le rôle de l'armée française dans le système politico-économique. Le M.D.P.L. recherche et met sur pied les possibilités de reconversion des industries d'armement en productions civiles socialement utiles. Le M.D.P.L. agit en soutenant toutes les actions allant dans le sens du désarmement, des libertés et de la paix.

AMNESTY INTERNATIONAL publie un rapport sur les enfants à l'occasion de la «semaine du prisonnier d'Opinion». Ce rapport contient des informations sur les cas de 35 enfants arrêtés, emprisonnés, torturés, séparés de leurs parents ou assassinés dans 21 pays différents pour des raisons d'ordre politique, racial ou religieux. Amnesty International 18 rue de Varennes 75007 Paris. Tél. 222 91 32.

SCIENCE ET VIE novembre 79 : Le monde va-t-il enfin dormir en paix ? Exploiter les fabuleux gisements de connaissance. La recherche : une multinationale.

89

COMMENT BRICOLER soi-même une révolution qui marche. C'est le titre du livre d'Henri Matignon, ancien révolutionnaire des années 36 relatant sa propre histoire idéologique. Dépêchez-vous, tirage limité. 15F port compris à Philippe Heraud BP 251 89004 Auxerre cedex.

91

CA Y EST, LA VOILA toute belle, toute verte, avec des beaux dessins et plein de textes. C'est la brochure

SUR LE TERRAIN

Trois années au conseil municipal de Massy, vues par deux élus(e) auto-gestionnaires saucé PSU. Déjà un livre de chevet presque un best seller... 15F l'exemplaire par le courrier adressé à Annette Guerin 19 rue Joliot Curie 91300 Massy.

94

LA FEUILLE A L'ENVERS de Vincennes, Fontenay Saint Mandé. Le numéro 7 est paru, au sommaire la violence au quotidien, l'école de Décroly à St Mandé. BP 6 94300 Vincennes.

Kultur

21

BAL FOLK AVEC CIDEX 12 60 à la MJC Maladière à Dijon le jeudi 25 octobre à 21H.

31

FETE BOHEME organisée par l'Atelier Culturel 8 rue du pic du Mégal 31240 L'Union. Au programme. Le Théâtre des 1000 sabords présente «L'oiseau d'or» pièce pour enfants, «action painting», bouger son corps en peignant, ouverture du café Mégomania, ouverture de la «Chambre fantastique où l'on remonte dans les âges, transe performance. Et en permanence, vente de brocante, exposition de dessins d'enfants, spectacles, projection de films sur Picaso, Van Gogh, Magritte et d'autres... Tél. 61/ 74 33 71.

33

LEMEUR, LEFEUVRE et Bossoutrot joue les 30 et 31 octobre à Bordeaux au Germinal café théâtre, le 7 novembre à Pessac à la salle Bellegrave, les 8, 9 et 10 novembre à Périgueux (24) et le 16 novembre à la MJC de la Benange Cenau. (C'est vraiment très mal écrit...ndlc). Vielles, guitare...

68

LA BANDE A CABANEL détourneurs de folk joue le 31 octobre au centre social de Thann, le 2 novembre à 20H30 à la Criée à Mulhouse-Bourtzwiller, le 3 novembre à 20H30 à la MJC de Buhl.

69-71

STAGE DANSES FOLK AU CREE Centre de Rencontre et d'Echange des Echarmeaux avec des membres du groupe CIDEX 12 60 : Comment se débrouiller dans un bal folk. Le premier suivi : les 17 et 18 novembre et 1 et 2 décembre. Pour tous renseignements : CREE s/o Michel Hut 43 rue des granges 69005 Lyon. Tél. 78/ 36 00 85.

75

DJAMEL ALLAM du 13 novembre au 8 décembre à 20H30 au théâtre de la Gaité à Montparnasse.

CHANTAL ET DANIEL «chansons pour ne pas mourir... sans avoir vécu. Chez Georges 11 rue des Canettes, Paris 6° à partir du Mardi 16 octobre. Spectacle à 22H30.

RICHARD BOHRINGER au théâtre Campagne première 19 rue Campagne première 75014 Paris. Du mercredi 31 octobre au mardi 13 novembre.

91

VORTEX le samedi 27 octobre à 21H au centre d'animation culturelle MJC 18 rue de Savigny Chilly Mazarin Tél. 909 01 87.

Insurgés

25

NEUF RENVOYEURS de papiers militaires L. Schaal, P. David, JM. Labrousse, P. Jeannot, J. Charbonnier. P. Espinasse, P. Tupin, B. Sœur et J. Collombet (le dernier en récidive) qui avaient été condamné à des amendes de 300 à 800F passent en appel le jeudi 25 octobre dès 9H au Palais de Justice de Besançon.

35

JEAN PIERRE BOCHEREAU sera jugé le mardi 13 novembre à 14H par la cour d'appel de Rennes pour avoir refusé son fascicule de mobilisation militaire. Il avait déjà été condamné à une amende de 500F. Venez nombreux !

69

MURS. Quelques lignes extraites d'une lettre de Bernard Bolze. « La nuit, le bruit grinçant des trains de la gare toute proche, la pluie sans fin sur le bitume, la lumière crue sur quatre murs jaunés, une cuvette de WC, dix mètres carrés, trois hommes. Au mur, sur du papier, une fille nue, dans la mer bleue... ». Il n'est plus à Montluc, Bernard Bolze. Son adresse est : Bernard Bolze, H 46, 37, 97, Prison St Paul, Lyon.

75

FORMATION d'un groupe objection-fonction publique, pour dans un premier temps constituer un dossier sur les interdictions ou difficultés professionnelles frappant les objecteurs de conscience. Nous recueillons toutes les histoires personnelles, confidentielles ou non, informations, idées, participations. Ecrire au SDC 6 impasse Popincourt 75011 Paris.

DES MILITANTS de la Fédération Anarchiste tiennent une permanence antimilitaristes de renseignements pratiques 51 rue de Lappe Paris 11 Métro Bastille chaque samedi de 13H à 15H.

LE COMITE DE LUTTE des objecteurs de Paris appelle les objecteurs antimilitaristes et toute personne intéressée par l'objection/insoumission à se retrouver le mardi 30 octobre à 20H à l'AGECA 177 rue de Charonne Paris 11° Métro Alexandre Dumas.

MONSIEUR LE PRESIDENT, à la demande du parquet de Paris, vous allez avoir à juger en appel les 19 et

26 octobre MM Bouffandeau, Egonneau, Favreau, Clautour, Avru, Aguffe, Bonneault, Colom, Delhomme. En vertu de l'article 382 du code de procédure pénale, nous vous demandons de vous déclarer incompétent.

Le 8 juin dernier également, avec les mêmes personnes, MM Albertini et Giret ont été jugés pour renvoi de papiers militaires. Le tribunal s'est déclaré compétent, et vous, Monsieur le Président, vous allez les juger en appel le 26 octobre nous vous demandons l'incompétence du tribunal de Paris, en vertu de l'article cité ci-dessus. Pétition à envoyer à Monsieur le Président 11° chambre de la cour d'appel de Paris Palais de justice Bvd du Palais 75004 Paris.

76

J.PIERRE JACQUINOT et Jean-Luc Malandain vont passer en procès le 5 novembre au Havre pour renvoi de livret militaire. Envoyez lettres et télégrammes à M. le Président du Tribunal d'Instance, le Havre, exigeant la relaxe pure et simple des deux inculpés et le respect de la

convention européenne des droits de l'homme, qui reconnaît la liberté de choix et de conscience à tout moment et venez nombreux le 5 novembre à 14H au tribunal, boulevard de Strasbourg.

88

PASCAL FEVOTTE passe en procès le 24 octobre à 8H45 au tribunal de grande instance à Epinal. C'est un renvoyeur de livret militaire. Ecrivez au président du Tribunal Correctionnel Palais de Justice 88000 Epinal. Participez financièrement aux frais de procès CCP 2560 91 M Nancy à l'ordre du MAN Epinal avec mention procès Févotte.

91

GOG. Les renvoyeurs de livrets militaires Larzac de la vallée de Chevreuse peuvent contacter le GOG BP 5, 91190 GIF, pour se coordonner au niveau des articles dans la presse locale.

Les Circauds

Centre de Rencontre, Oyé, 71610 Saint Julien de Civry. Permanence téléphonique : de 11H à 13H30 au (85) 25 82 89.

17-18 NOVEMBRE. SD (REPRESENTATION DE SON...) avec le centre de SD de Vincennes. La SD est une recherche d'identité, le façonnement de l'énergie émotionnelle. Elle est toujours communicative et amusante. Le participant se regarde lui-même de haut, il se distancie de ses problèmes, il est capable de s'en amuser en les représentant comme des choses qui lui sont étrangères... Participation : 300 F, Arrhes 100F
ECRITURE : 1-2 décembre. 19-20 janvier. 15-16 mars. 26-27 avril.
DANSE CONTEMPORAINE : 24-25-26 novembre. 15-16-17 décembre. 26-27-28 janvier. 23-24-25 février.

Nous vous appelons à participer au meeting que nous organisons en commun à la Mutualité mardi 30 octobre 1979 à 20h30 sous la présidence de Paul Duraffour député et président de l'intergroupe parlementaire d'études des problèmes du désarmement (intervenants : D. Boudouresques, Myriam Bouregba et Pierre Fabre).

Nous faisons notre les recommandations faites par la section spéciale des Nations Unies de Juin 1978 parmi lesquelles l'organisation, chaque année du 24 au 31 octobre, d'une semaine de «promotion des objectifs du désarmement».

Nous demandons aux gouvernements de prendre toutes les initiatives pour donner à ses recommandations un grand retentissement dans notre pays.

Nous appelons tous ceux et toutes celles qui partagent notre inquiétude à exprimer leur désaccord avec les campagnes actuelles visant à accélérer encore les programmes d'armement et à montrer que l'accumulation des armements nucléaires et conventionnels, loin d'assurer la sécurité provoque au contraire déséquilibres, tensions, misère et sous-développement.

CGT, UNESCO, MDPL, PCF, PSU, UNF, UNCAL, UNEF et organisations d'anciens combattants

les dossiers de **l'étudiant** jeunes lycéens étudiants parents enseignants

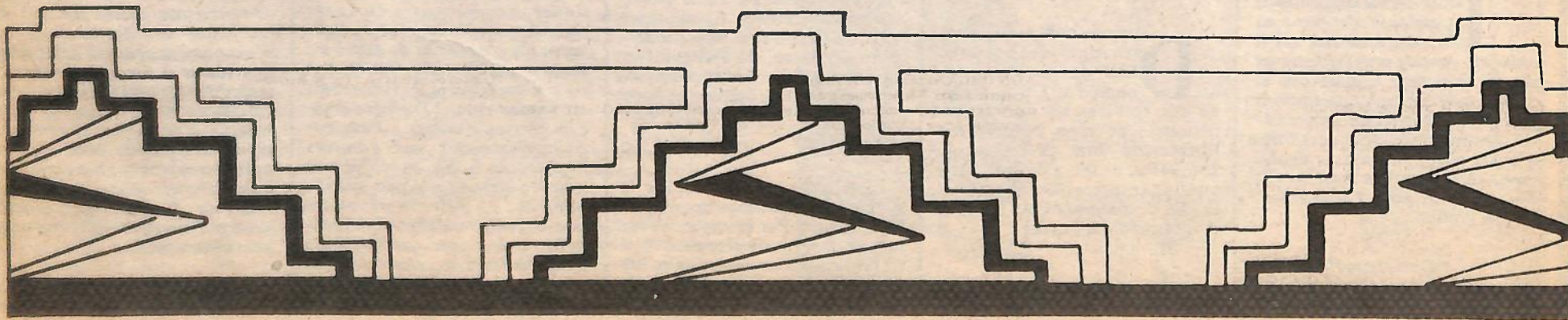
numéro spécial annuel - 10 F

GUIDE PRATIQUE 79/80

IL EST PARU

LOGEMENT ETUDES / EMPLOI

512 pages 18 F





COURRIER

D'anonyme à illisible

J'

Une mère de famille urbaine.

Feministes, soyez plus claires!

Il me semble à la lecture des derniers numéros (sauf si je n'ai pas tout lu, ou mal lu) qu'il apparait comme une évidence et un enchaînement logique que si on se retrouve dans les aspirations écolo-non-violentes-antimilitaristes-féministes... (ou certaines d'entre elles) qu'on doit également retrousser les manches et élever la voix pour l'avortement libre et gratuit...

Ce qui me heurte surtout c'est l'intransigeance, l'évidence du propos comme si on ne pouvait

partager de grandes aspirations et diverger sur un problème particulier.

Ce qui me fait ensuite tiquer c'est cette association écolos-non-violents et avortement qui pour moi semble contradictoire. D'un côté le respect de la vie, des équilibres naturels de l'autre violence et affront à la nature.

Je n'ai pas matière à pousser le débat. Je ne vous dirais pas que je suis contre l'avortement, ce serait sans doute faux. Mais je ne peux me retrouver dans des propos aussi incisifs et qui n'abordent pas tous les côtés de la question. Mais j'attends justement d'un journal qu'il m'éclaire sur tous les aspects du problème. J'ai plutôt l'impression de lire des slogans de manifs.

Vincent

Petit calcul électrique à l'intention du Ministre

Un de nos lecteurs auto-réducteur écrit au ministre pour lui dire qu'il n'est pas dupe : les usagers payent domestiquement l'énergie des patrons.

Depuis huit mois, j'auréduis mes factures EDF des taxes et abonnements. Un courrier de vos services nationaux me demande de bien vouloir me libérer de ma dette, «soit 256,34F», et me prie «de bien vouloir respecter à l'avenir les délais de paiements», menace d'interruption à l'appui.

Les travailleurs mécontents des injustices sur leur lieu de travail

peuvent, pour donner poids à leurs revendications, porter préjudice à l'employeur en refusant de travailler. Cet acte est légal et porte le nom de «grève». Je ne vois pas pourquoi les consommateurs d'électricité ou de gaz fournis par vos services publics et monopolisés, n'auraient pas le droit de porter préjudice à ces services en pratiquant la grève partielle du paiement des factures ou auto-réduction; jusqu'à l'acceptation de leurs revendications. Si cela n'est pas légal, c'est au moins légitime; j'estime également qu'il est légitime, dans le cadre de cette lutte, de rebrancher soi-même le compteur, en cas de coupure volontaire, arbitraire, autoritaire et répressive de la part de vos services...

Examinons maintenant les raisons qui me motivent à lutter «légitimement» et «moralement» contre les incohérences de vos services. Les chiffres qui figurent sur le tableau en annexe proviennent, ou ont été calculés à partir des bilans publiés par l'EDF en 77 ou 78. Quelles conclusions peut-on en tirer?

- L'usager domestique représente 84% de la clientèle, ne consomme que 25% de l'électricité, mais intervient dans 35% des recettes, et paie donc 30% trop cher par rapport au prix moyen.

- L'hydraulique couvre très largement les besoins de l'usager domestique, qui n'a donc aucun besoin de centrales thermiques, encore moins de nucléaire.

- Ce nucléaire, c'est celui des patrons conçu comme source de profits par des patrons (10 milliards d'investissements par l'EDF en 78, le quart des recettes; c'est celui dont ont besoin les patrons pour produire du tertiaire, de l'aliénation publicitaire, des armes à vendre aux dictateurs sanguinaires, et bien d'autres débilites inutiles, voir nuisibles...)

L'on peut aussi observer le système de facturation des usagers domestiques. Par exemple, sur ma facture du mois de décembre 78, il est porté une consommation de 248 Kwh en 4 mois pour un prix de 53,24F. Si l'on inclus les 88,16F

d'abonnement dans le prix du Kwh, on obtient 57cts. Nous sommes bien loin du prix moyen EDF à la vente, et très loin des 10cts consentis à certains industriels. Si j'ajoute à cela la TVA et taxes locales, le Kwh m'est alors facturé à 65cts. Par ce système d'abonnement, moins l'on consomme, et plus le Kwh revient cher. Donc, si l'usager domestique réalise des économies d'électricité, le prix du Kwh se trouve augmenté d'autant, et en incitant le petit consommateur à économiser l'électricité, l'EDF peut donc augmenter ses profits, ou diminuer le tarif des gros consommateurs... les patrons.

En conclusion, par cette lettre, et pour cette lutte, je revendique:

- un référendum sur le nucléaire

- Que l'EDF-GDF devienne un service public autonome par rapport à l'Etat, géré et contrôlé par les usagers, en fonction de leur nombre, et non en fonction de ce qu'ils consomment...

Claude Boyer

Armée caricature Reflexions Féminines

Nous étions six ce début septembre pour essayer d'y voir plus clair dans le rapport des femmes avec la chose militaire. Il y avait plus d'une année que je ne m'étais pas retrouvée dans un groupe femme pour bavarder et j'ai aimé cette tendre et chaleureuse complicité. Nous avons fait le tour du vécu de chacune étant persuadées que nous vivions toutes l'armée de façon directe même si cette façon est totalement inverse de celle des hommes.

Pour les plus âgées, la deuxième guerre mondiale à travers le silence du Père et surtout la guerre d'Algérie, les longues séparations, la correspondance de soutien, le retour dans l'incompréhension, les copains, amis-amants complètement déboussés... Pour l'une de nous, fille demilitaire, elle a gardé en mémoire l'étroitesse de vie de sa mère, les rendez-vous autour du thé, les femmes secrétaires qui semblaient n'être là que pour promener leur «cul» d'après les réflexions des militaires qui les côtoyaient; pour d'autres plus jeunes l'appréhension de rencontrer des groupes de militaires qui ne manquaient jamais les réflexions douteuses...

Puis nous avons évoqué pour certaines leur participation à des groupes de soutien aux objecteurs insoumis; et souvent les malaises qui s'en dégageaient, l'impression ici comme précédemment de continuer, de poursuivre ou de reprendre un rôle qu'elles ne voulaient plus, marraine de guerre ou soutien d'objecteurs, est-ce que pour nous femmes le changement est fondamental? Première question suivies d'autres: Pouvons-nous demander aux hommes d'objecter? En quoi l'armée nous concerne-t-elle plus spécifiquement? Défense populaire non-violente ou défense traditionnelle, est-ce que quelque part nous femmes ne trouvons-nous pas que c'est la même chose, la nécessité de l'affrontement?

Pour qui? Pourquoi? Qu'est-ce qui pour nous mérite vraiment d'être défendu? notre champ de rutabagas, l'idéologie d'Etat en générale mise en route par des hommes, notre liberté ou mais quelle liberté? La vie, celle de nos enfants, des hommes que nous aimons?... Nous n'avons pas répondu à toutes ces questions, nous avons surtout déblayé le terrain au sujet de notre droit fondamental à demander aux hommes d'objecter.

L'armée est une caricature de la société dans laquelle les rapports hommes-femmes ne nous satisfont absolument pas, l'armée caricature l'image de la femme, mère ou putain, l'armée est un lieu d'infantilisation des hommes et l'image de la virilité une caricature d'une qualité de force détournée, déformée, l'armée apprend à tuer et tue les vies que nous mettons au monde... Et à ce sujet nous avons fait un aparté sur l'avortement. Nous avons rappelé le slogan d'une amie qui pour répondre aux leçons de morale de certains hommes et entre autre le beau Michou Debré, vous faites la guerre, nous avortons. Le raccourci est dangereux parce qu'il peut assimiler l'avortement à la notion de tuer, encore que, pour certaines d'entre nous bien que partisans de l'avortement, nous pensions que c'était se dégager d'une certaine responsabilité personnelle que de ne pas vouloir reconnaître cet aspect de l'avortement, question d'éthique personnelle... non, par ce slogan nous voulons surtout dire que la guerre et l'avortement sont les résultats d'une société essentiellement régie par les hommes ou les qualités attribuées aux femmes ne sont pas considérées. Guerre et avortement sont les conséquences logiques, inévitables des rapports institués. Et nous pensons que dans une société ou les différentes formes de guerres (le pillage du tiers-monde en est une pour nous) seraient évitables, les problèmes biologiques, relationnels, qui impliquent l'avortement, s'éliminent d'eux-mêmes.

Fermelement désireuses d'une société nouvelle nous reconnaissons que l'armée en est à l'opposé qu'elle entretient des rapports faux entre les hommes et les femmes, nous sommes les premières à en souffrir, et ne pouvons l'accepter, mais nous ne sommes pas dupes non plus, il ne suffit pas d'abattre l'armée pour que tout soit résolu.

Au vu de tout ce qui précède, nous nous reconnaissons un droit fondamental à demander aux hommes d'objecter, de s'insoumettre et dans ce cas nous sommes prêtes à soutenir les hommes non plus comme «marraine d'objecteur» mais bien parce que nous voulons construire avec eux des relations autres, plus chaleureuse plus égalitaires...

Nous avons abordé le problème de la défense puisqu'elle sert de justificatif aux armées, mais ce n'est pas encore très clair dans nos têtes, il faut davantage y travailler. Voilà en gros, nous encourageons beaucoup les femmes qui le désirent confusément à se retrouver entre elles d'abord pour essayer d'y voir clair, car nous avons dans ce domaine beaucoup d'impressions, d'intuitions qui mériteraient d'être amenées à la surface...

Claire Daniel. Saint-Priest. 07 000 Privas

« La publication dans la revue *Metropoli* de dessins reproduisant la topographie qui s'est révélée exacte du repaire où était sequestré monsieur Aldo Moro à une époque où sa prison était inconnue, impliquant des tractations ensuite confirmées par l'enquête et dont F. Piperno a pris l'initiative au sujet du sort de monsieur Aldo Moro alors sequestré ». « La transformation par F. Piperno des conditions auxquelles étaient subordonnées la vie ou la mort de monsieur Aldo Moro sur le point d'être exécuté ». Ces savants échafaudages et tours de passe-passe politiques ont permis à la chambre d'accusation de fonder sa décision sur des présomptions de culpabilité telles qu'un avis favorable à la demande des magistrats italiens était inéluctable.

Aujourd'hui, livré immédiatement par avion militaire, Franco Piperno est en Italie. Demain, Lanfranco Pace le rejoindra. Et nul n'a le droit de dire que ces propos sont propos de défaitiste. L'extradition de Klaus Croissant avait apparaître la réalité politique d'une Europe en voie de parlement et en voie d'un espace européen judiciaire géré non par des textes mais par une volonté politique commune aux membres de la communauté des dix bientôt élargie.

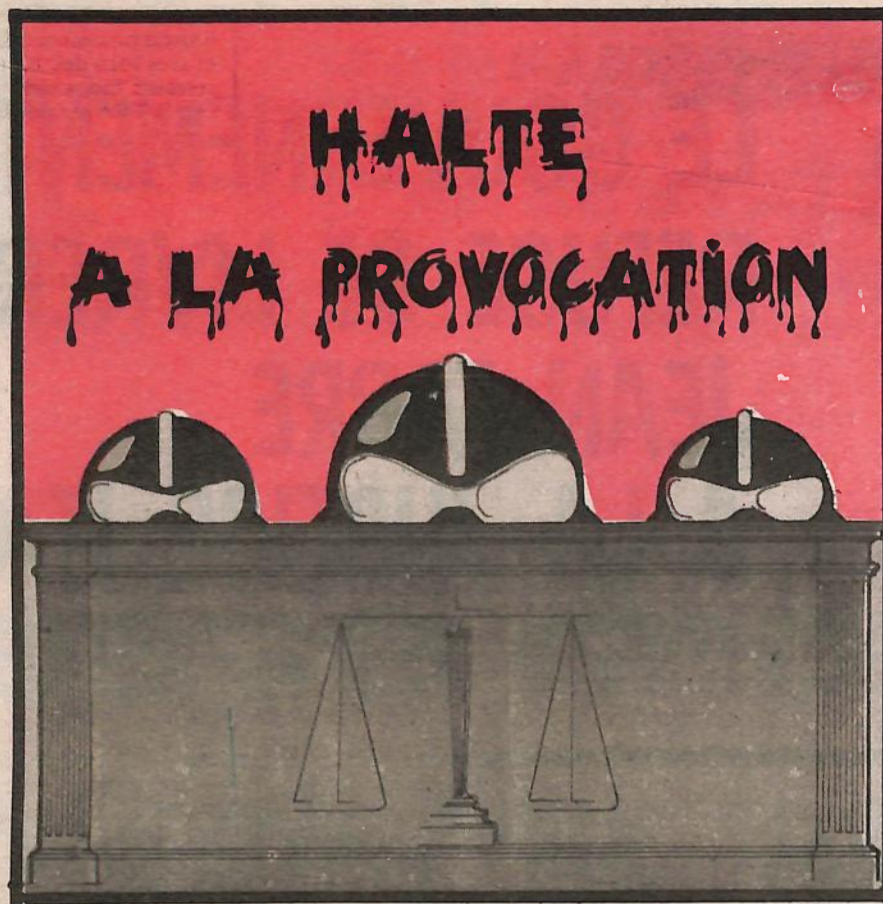
Piperno et Pace, coupables des faits parce qu'incapables des faits pour les pouvoirs italiens et français, capables des faits pour les hommes politiques qu'ils sont, les idéaux professés dans la revue où ils collaboraient *Metropoli*, lieu évident d'une opposition politique et d'un courant de pensées lié à une génération en lutte, le mécanisme de la criminalisation visant les oppositions radicales est à l'honneur. Il n'est qu'à évoquer les récentes inculpations de Michel Graindorge, en août et octobre de cette année, les suites de la manifestation du 23 mars, celles de l'enterrement de Pierre Goldman pour étayer quelque peu, si besoin était, le bien fondé de l'analyse.

VERS UNE PENSÉE CRIMINALISÉE

Autant que les faits évoqués, les commentaires et les textes de l'avant projet définitif du code pénal mis au point par la commission de révision du code pénal, sont instructifs quant à l'orientation du pouvoir vers une criminalisation de la « pensée ». Il va sans dire que les commentaires de ce projet ne définissent pas en clair la nature de la pensée ainsi visée comme nouvel élément constitutif du délit.

Mais les textes de loi, dans leur phraséologie particulière, sont textes à interprétation, ce qui n'est pas non plus découverte récente, et l'ensemble de ce projet présente, spécialement aujourd'hui, le plus haut intérêt.

Désireux de mieux faire apparaître la hiérarchie des fautes, la commission a entendu distinguer trois modes de participation criminelle suivant que le délinquant est « le bras » c'est-à-dire l'auteur matériel, le « cerveau » c'est-à-dire « l'auteur intellectuel » ou le « collaborateur » c'est-à-dire le complice. Certes, cette perspective met l'accent sur l'élément moral de l'infraction dans sa conception traditionnelle (...). Il n'est pas étonnant que les critiques partielles aient été nombreuses, ni que la nouvelle notion d'auteur intellectuel ou moral affûté approuvée par la majorité des commentateurs (1). Le « cerveau » va donc prendre une place nouvelle dans notre Droit. Cette notion s'applique à « l'individu qui fait commettre par un tiers l'acte incriminé et effectivement réalisé ou tenté ». Rien ici de radicalement innovateur. Par contre : « L'expression fait commettre » doit être explicitée. Elle vise évidemment la provocation à l'action au sens du premier paragraphe de l'article 60 actuel, le mode de provocation n'étant plus limité aux



PIPERNO, PACE, APRES CROISSANT sont placés dans les règles du nouvel espace judiciaire européen. C'est la pensée qui s'avère dangereuse pour nos dirigeants. Ils vont la criminaliser. La commission de révision du code pénal se propose de hiérarchiser la responsabilité des fautes... de pensée (surtout celles qui incitent à l'action). Le ministre de la Justice, madame Madariaga l'avait déjà trouvée au Chili. Tout ceci nous rappelle les propositions d'Aginter Presse en Italie. Des copains du S.D.E.C.E. Cette réforme du code pénal illustre bien le lien existant entre les différentes institutions de l'Etat et les fascistes. Et ce sera notre code pénal...

diverses promesses, menaces, abus d'autorité ou de pouvoir, machinations ou artifices coupables, si bien que le texte vise également celui qui incite à l'action.

Incite : par la parole, les écrits ? Les écrits politiques, par exemple ?... Et pour continuer « les articles 37, 38, 39 sont entièrement novateurs et créent le principe de la responsabilité pénale des groupements. Le principe est certes très éloigné des conceptions du droit pénal classique qui tient, nous le savons, pour seule capable de la responsabilité pénale, la personne physique (...). Mais force est de constater qu'un mouvement législatif, encore partiel mais puissant, s'oriente vers une conception entièrement nouvelle en cette matière ». Ainsi :

- Art. 38 : « Sans préjudice des poursuites exercées contre les personnes physiques, tout groupement est pénalement responsable du délit qui a été commis par la volonté de ses organes, en son nom et dans l'intérêt collectif ».

- Art. 39 : « Lorsqu'il a été créé ou détourné de son objet (sic) pour faciliter la commission du délit, le groupement poursuivi dans les conditions prévues par l'article précédent peut être dissout par décision du tribunal ».

POUR UN NOUVEAU CODE PENAL

Seules ne paraissent pas visées par ces textes les associations de 1901 qui sont des groupements à but non lucratif. En

référence comparative, l'envie vient de présenter ici l'article 2621 D.L. de la loi de sécurité promulguée le 25 avril 79 par Monica Madariaga, ministre chilienne de la Justice : « Est déclarée illicite toute association lorsqu'un de ses membres commet un acte qui porte atteinte à la sécurité intérieure de l'Etat, ou lorsqu'une personne de l'association commet un délit ». Un autre article stipule que la présomption suffira à étayer la culpabilité.

La démocratie n'est pas le fascisme, ni la dictature, mais la mise en rapport de certains textes, au-delà des formulations qui nuancent les différences, n'est pas sans intérêt.

Maître Georges Kiejman, l'un des défenseurs de F. Piperno confiait son amertume à *Libération*, après la décision d'extradition de la chambre d'accusation. Il précisait : « Peyrefitte qui n'en rate pas une a déclaré : Nous n'avons pas violé le droit d'asile car l'Italie est un pays démocratique ». Rappelons donc à M. le Garde des Sceaux un certain nombre de choses concernant « la politique de la tension » que connaît l'Italie depuis dix ans. Commençons par la prose des fascistes d'Aginter Presse, « agence avec laquelle collaborait le S.D.E.C.E. français » (voir la *GO* n° 282, dossier Goldman), militants qui ont conçu et mis en place directement en Italie une tactique de provocations violentes, soutenue par les membres de tous les corps constitués de l'Etat (armée, magistrature, police et administration) et par les hommes d'affaires.

COMME LES FASCISTES ITALIENS

« Nous pensons que la première de notre action politique doit être de favoriser l'installation du chaos dans toutes les structures du régime. Il est nécessaire de commencer par miner l'économie de l'Etat pour arriver à créer une confusion dans tout l'appareil légal. Cela apporte une situation de forte tension politique, de peur dans le monde industriel, d'antipathie envers le gouvernement et tous les partis. Dans ce but doit être prêt un organisme efficace capable de réunir et de ramener à lui tous les mécontents de toutes les classes sociales afin de réunir cette masse pour faire notre révolution.

A notre avis, la première action que nous devons déclencher, c'est la destruction des structures de l'Etat, sous couvert de l'action des communistes et des pro-chinois, nous avons d'ailleurs des éléments infiltrés dans tous ces groupes, suivant l'ambiance du milieu. Il nous faudra évidemment adapter notre action (propagande et action de force qui sembleront le fait de nos adversaires communistes et pressions sur les individus qui centralisent le pouvoir à tous les échelons). Cela créera un sentiment d'antipathie envers ceux qui menacent la paix de chacun et de la nation, et d'autre part cela grèvera l'économie nationale. A partir de cet état de fait nous devons rentrer en action dans le cadre de l'armée, de la magistrature, de l'Eglise, afin d'agir sur l'opinion publique et d'indiquer une solution et de montrer la carence et l'incapacité de l'appareil légal constitué, et de nous faire apparaître comme étant les seuls à pouvoir fournir une solution sociale, politique et économique adaptée au moment ».

« Cette propagande devra en suppléant attirer l'attention sur le problème européen et nous attirer des soutiens internationaux politiques et économiques. Elle devra aussi décider l'armée, la magistrature, l'Eglise et le monde industriel à agir contre la subversion, bien que leur action ne soit pas déterminante, seule pesera la situation.

Pour mener une telle action à sa fin, il est évident qu'il faut disposer de gros moyens financiers, il faut agir dans ce sens (ceci afin que le plus grand nombre possible d'hommes puissent se consacrer à la lutte en Italie, et pour corrompre ou financer les groupes financiers qui peuvent nous être utiles). »

Les « grandes affaires italiennes » qui vont suivre cette mise en place d'une politique de la tension : les bombes de Milan (affaire Valpreda), les complots et coups d'Etat ayant connu un début de réalisation : le coup « Borghese », la conjuration de la « rose des vents », le complot Sagno, mettront en évidence les complicités existant à tous les niveaux entre les différentes institutions de l'Etat et les fascistes. Une belle leçon de démocratie. (2).

Catherine Legay

(1) *Composition de la commission de réforme du code pénal* : Cette commission était présidée par le Garde des Sceaux, elle a demandé des travaux à trois organismes : le service d'Etudes Pénales et Criminologiques de la Chancellerie, du Centre de Recherches de Politique Criminelle et de l'institut criminologique de Paris. Cette commission a également eu de nombreuses auditions, tant de magistrats de la Chancellerie, directeurs des services intéressés spécialistes de certaines questions, que des magistrats présidents de commission sur les anormaux mentaux et les mineurs délinquants ou membre de la commission technique des ententes et positions dominantes (sic).

(2) Lauren, F. *L'Orchestre noir*, ed. Stock 78.

Qui sont
ses protecteurs ?

LE GOUVERNEMENT FRANÇAIS REFUSE DE LIVRER JEAN FABRE A LA JUSTICE ITALIENNE

LES POUVOIRS PUBLICS FRANÇAIS n'aiment pas les provocateurs. Ils l'ont prouvé jeudi 17 octobre à Orly en arrêtant Jean Fabre, insoumis de son état, qui avait eu le culot de publier une lettre ouverte dans **Libération** (la veille d'un séjour qui devait être éclair dans le pays de ses ancêtres) par laquelle il s'étonnait du fait que la condamnation à quatre mois de prison par défaut dont il était l'objet n'ait pas encore trouvé ne serait-ce que l'ombre d'une application. C'est ainsi qu'il avait récemment pu intervenir en toute impunité à Strasbourg lors des 24 heures européennes contre la faim dans le monde et pour la démilitarisation.



Jean Fabre, c'est un vieux copain. Un de ceux qui, en 1974, lançait la campagne **Insoumission Collective Internationale**. Un pote que l'on rencontre au détour d'une lutte, au coin d'une réunion ou le long d'une marche pour nouer des liens que l'action renforce mais que seul le désir partagé d'un monde plus égalitaire, démilitarisé et convivial fonde réellement.

De l'insoumission au secrétariat du **Partito Radicale** en passant par les marches antimilitaristes internationales, Jean a conquis une efficacité politique dont peu de militants français peuvent s'ennorgueillir. Une efficacité et une notoriété qu'il a toujours mises au service de quelques campagnes pour lesquelles il est prêt à aller jusqu'au bout.

**PROGRAMMES HUMANITAIRES
2,3 F PAR HABITANT**

Ainsi en est-il pour lui des luttes contre la faim dans le monde et la militarisation qu'il ne peut, dans son optique, dissocier. La veille de son arrestation il était revenu avec nous, dans les locaux parisiens du **MRG** (qu'une délégation de radicaux italiens venait de rencontrer) sur le bilan, très négatif, que nous avions dressé des 24 heures européennes contre la faim dans le monde de Strasbourg (voir **GO** n° 281 du 3 octobre 1979). Il avait alors redéroulé le fil d'une campagne aux multiples facettes qu'il est impossible de juger sur l'une seulement de ses interventions publiques. Répondant à la critique de François de Ravignan qui affirmait dans une lettre publiée dans ce même numéro 281 que l'angle d'attaque choisi (celui de l'aide) était l'un des plus mauvais qui soit, Jean s'inquiétait des perspectives d'action oresque nulles qu'entraîne une telle

position. «Sa position est peut-être juste, je veux bien en débattre avec lui. Mais pendant que nous serons là à argumenter et à polir nos analyses, des millions de personnes mourront de faim. Je ne peux pas rester les bras ballants face à une telle situation».

Entre l'analyse juste, mais longue à accoucher, et l'action immédiate, et peut-être mal assurée, Jean, en mauvais français et en bon radical italien, a toujours choisi la seconde voie. Sans pour autant sombrer dans l'activisme humanitaire de gauche.

**DEPENSES MILITAIRES :
405 F PAR HABITANT**

Seconde bataille, plus ponctuelle, celle qui se donne pour objectif la suppression des Tribunaux Permanents des Forces Armées (TPFA). Tribunaux d'exception, ils permettent à l'armée de posséder le droit le plus exorbitant qui soit : rendre sa propre justice. Un peu comme si les cordonniers possédaient des tribunaux où ne siègeraient que des patrons cordonniers et qui ne verraient comparaitre, pour la quasi-totalité des prévenus, que des apprentis cordonniers. A la seule différence qu'un militaire semble éminemment plus dangereux qu'un cordonnier ! C'est pourtant à ce corps de métier que l'on confie le «soin» de faire respecter une discipline qu'il a par ailleurs édictée.

Ces tribunaux, véritable épée de Damoclès qui pèse sur chacun d'entre nous (puisque sur simple décision du conseil des ministres la France entière peut être astreinte au statut militaire en vertu des ordonnances de 1959) doivent disparaître. Nous devons reprendre la campagne que nous avons initié sur ce thème en 1974 et que d'autres urgences nous avait fait mettre en sommeil. C'est la seule façon de ne pas laisser l'intérêt suscité dans certains milieux par l'arrestation de Jean s'anéantir en une simple campagne pour la libération du secrétaire général du **Partito Radicale**. A cela, les «vieux» insoumis actuellement membres de l'équipe de la **Gueule Ouverte** (et par ailleurs inscrits au **Partito Radicale**) comptent s'employer dans les semaines qui viennent. Avec, cela va de soi, tous les groupes, insoumis en cavale et individus qui se manifesteront.

A chacune de nos rencontres, Jean avait toujours insisté sur le sens à donner à une campagne suscitée par son arrestation : «Je ne veux pas voir «Libérez Jean Fabre» en bas de chacun de vos textes et de vos tracts. Je ne suis pas maso, je ne tiens pas à rester en prison. Mais mon insoumission est collective. S'il faut exiger des libérations, que ce soit celles de tous les insoumis. Et pour l'obtenir de manière réelle, il faut se battre, encore et toujours, contre la justice militaire». J'entends d'ici hurler les apôtres de l'insoumission pure et dure, qu'elle soit civile ou militaire. Comme je les ai entendus pendant des années répéter sans cesse les mêmes leit-motiv sur leur opposition totale à toutes les armées et à toutes les contraintes. Sans jamais obtenir autre chose que de longs mois de prison sans autre signification que celle de l'exemplarité.

L'heure n'est plus aux déclarations d'intentions. Si certains parmi les insoumis affirment leur acte politique, qu'ils le prouvent en se fixant des objectifs concrets et les moyens d'y parvenir. Sinon l'insoumission ne restera qu'un vague refus culturel (ce sur quoi je ne crache pas, le vivant ou essayant de le vivre depuis des années).

Insoumission Collective Internationale a vécu. Un autre lien doit se créer dans le petit monde de l'insoumission si nous ne voulons pas être réduit au rôle, répétitif, de comité de soutien intermittent. Je propose que ce lien se renoue contre la justice militaire. Vous connaissez mon adresse ... j'attends vos propositions.

Marc Thivolle

Dès la semaine prochaine, nous publierons des textes et prises de position sur la justice militaire. Pour que cette campagne puisse se développer, il lui faut trouver un financement. Amorcez la pompe en envoyant vos dons à Martine Soulié (CCP Lille 478 13 R) c/o La Gueule Ouverte, Le Bourg de Saint Laurent en Brionnais, 71 800 La Clayette.

**Jean-Philippe Fabre, Matricule 689 140
Maison d'Arrêt, 1 av. Division Leclerc
94 261 Fresnes**